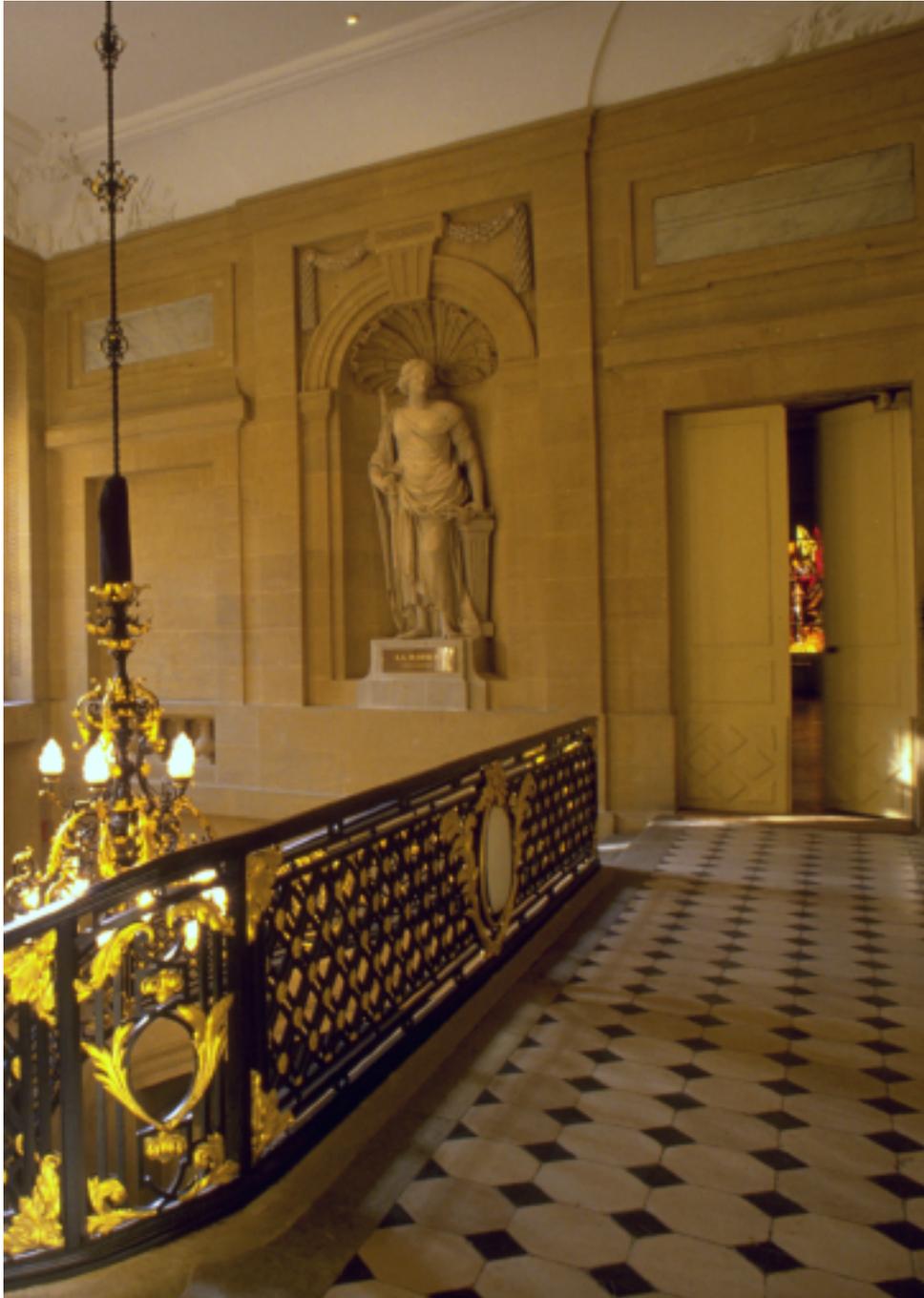




## CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2005

PROCES-VERBAL

-----

DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

du 27 JANVIER 2005

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**JEUDI 27 JANVIER 2005**  
-----

**ORDRE DU JOUR**

- Divers 1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2005.
- 1° - Attribution de compensation définitive 2004 de la CA2M.
  - 2° - Réorganisation du stationnement rues Belle Isle et de la Piscine.
  - 3° - Rampe de Bellecroix – Aménagements de sécurité.
  - 4° - Réaménagement des voies piétonnes En Chaplerue, Grand Cerf et En Bonne Ruelle – Approbation du projet et financement des travaux.
  - 5° - Réalisation d'un jardin et d'un espace de jeux Chemin sous les Vignes.
  - 6° - Acceptation d'une indemnité de sinistre.
  - 7° - Construction d'un mur antibruit sur la RN 431 à la Grange-aux-Bois.
  - 8° - Mise en œuvre d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville.
  - 9° - Attribution d'acomptes sur subventions à différentes associations à caractère socio-éducatif.
  - 10° - Autorisation de signature de Marchés Publics.
  - 11° - Demande de renouvellement de la concession par l'Etat d'une distribution d'énergie électrique aux Services Publics.
  - 12° - Révision simplifiée n° 2 du POS de Metz.
  - 13° - Approbation du Plan Directeur de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.
  - 14° - Cession de logements locatifs – SA d'HLM PRESENCE HABITAT.
  - 15° - Mise à disposition de salles communales au profit des Elus municipaux – Extension des dispositions de la Délibération du 27 Mai 2004. (**POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**)
  - 16° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
  - 17° - Question orale.
- Question Orale n° 1, posée par Monsieur FOUCAULT, Conseiller Municipal, concernant le devenir du Centre Commercial de Bellecroix.

-----

**Etaient présents :**

M. Jean-Marie RAUSCH, Maire

**Les Adjoints :**

- M. NAZEYROLLAS (sort de 20 h 26 au point 8 à 20 H 28 au point 8)
- M. JACQUAT (sort de 19 H 21 au point 1 à 19 H 25 au point 1 et de 21 H 05 au point 13 à 21 H 11 au point 13)
- M. KHALIFÉ (sort de 18 H 22 au point Divers 1 à 19 H 40 au point 2)
- M. THIL
- Mme THULL (sort de 20 H 59 au point 12 à 21 H 05 au point 13)
- M. TRITSCHLER
- M. SCHAEFER
- M. GREGOIRE (sort de 19 H 57 au point 5 à 20 H 00 au point 6)
- M. DAMIEN (sort de 19 H 41 au point 3 à 19 H 42 au point 3 et de 21 H 20 au point 15 à 21 H 21 au point 15)
- Mme APAYDIN-SAPCI

**Les Conseillers Municipaux :**

- M. APELLE (sort de 20 H 41 au point 10 à 20 H 49 au point 11)
- Mme BECKER
- M. BERTINOTTI
- Mme BORI
- Mme COLIN-OESTERLE (quitte à 20 H 58 au point 12)
- M. DAP
- M. DARBOIS (sort de 20 H 35 au point 9 à 20 H 43 au point 11)
- M. FOUCAULT (sort de 19 H 21 au point 1 à 19 H 24 au point 1 et de 20 H 30 au point 9 à 20 H 34 au point 9)
- Mme FROHMAN (arrive à 18 H 15 au point Divers 1) (sort de 18 H 17 au point Divers 1 à 18 H 19 au point Divers 1 et de 20 H 18 au point 7 à 20 H 22 au point 8)
- M. GRETHEN
- M. GROS

Mme HELLENBRAND-GIRARD (sort de 20 H 52 au point 11 à 21 H 00 au point 13)  
 Mme ISLER-BEGUIN  
 Mme JACOB  
 M. JEAN (sort de 20 H 01 au point 7 à 20 H 07 au point 7 et de 20 H 22 au point 8 à 20 H 32 au point 9)  
 M. LAFRAD (sort de 20 H 30 au point 9 à 20 H 52 au point 11)  
 Mme LEMOINE  
 Mme MARTIN  
 M. MASIUS (excusé pour le début de la séance) (arrive à 18 H 27 au point Divers 1)  
 Mme MASSON-FRANZIL (sort de 20 H 40 au point 9 à 20 H 49 au point 11)  
 Mme OLESINSKI  
 Mme PAULY (sort de 20 H 41 au point 10 à 20 H 48 au point 11)  
 M. PLANCHETTE (sort de 19 H 40 au point 3 à 19 H 43 au point 3)  
 Mme RAFFIN  
 Mme ROEDERER-THEIS (sort de 20 H 30 au point 9 à 20 H 41 au point 10)  
 M. SAPAC (sort de 20 H 28 au point 8 à 20 H 41 au point 10)  
 M. SCHWARTZ  
 Mme THILL (sort de 19 H 45 au point 4 à 20 H 00 au point 6)  
 M. TIERCELIN  
 Mme VERT (sort de 20 H 48 au point 11 à 20 H 59 au point 12)  
 M. VETTER (sort de 20 H 22 au point 8 à 20 H 49 au point 11)  
 Mme VIALLAT (sort de 20 H 30 au point 9 à 20 h 48 au point 10)  
 Mme WOLFF

**Etaient excusés :**

**Les Adjoints :**

Mme GENET (procuration à M. THIL)  
 M. KASTENDEUCH  
 Mme STEMART  
 M. MULLER  
 M. MARTIN

**Les Conseillers Municipaux :**

M. ALIN  
 Mme LUX

Mme SPAGGIARI-MAHOU (procuration à M. TRITSCHLER)  
Mme WAGNER-PETITDEMANGE  
Mme WORMS (procuration à M. JACQUAT)

**Y assistaient également :**

M. JOUAVILLE, Directeur Général des Services  
Mme METZINGER-NICOLAY, Directeur de Cabinet  
M. CHARTE, Directeur Général Adjoint  
M. KIEFFER, Directeur Général Adjoint  
Mme EBLINGER, Directeur Général Adjoint  
Madame COTORNINI, Directeur Général Adjoint  
Monsieur ERASME, Directeur de l'Urbanisme  
M. STAEHLER, Chef de Service de l'Administration Générale  
Mlle CHEVALIER, Chef du Service Protocole  
M. RITT, Chef du Service des Finances  
M. STICQ, Service des Finances

**Etait excusé :**

Monsieur GENDRON, Directeur des Services Opérationnels

-----

La séance est ouverte à 18 Heures 06 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire, qui, après avoir présenté les excuses, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

**M. le Maire** - La séance est ouverte.

**- M. le Maire présente les excuses –**

**M. le Maire** – Je vous annonce, avec regret, le décès de Madame Veuve Lucie BEURIER, la belle-mère de Maître Jacques SCHAEFER, Adjoint au Maire. Et je lui exprime, en notre nom à tous, et en votre nom à tous, nos très sincères condoléances.

-----

**POINT Divers 1 – Débat d’Orientation Budgétaire 2005.**

**Rapporteur : M. le Maire**

-----

**M. le Maire** – C’est un moment essentiel de la vie municipale, et ça permet de définir la politique d’investissement et la stratégie financière de la Ville.

Ce débat permet à l’assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2005.

Sont présentés dans le présent rapport les éléments de réflexion pouvant servir de base à l’élaboration du budget 2005, relatifs d’une part à :

- la situation économique ;

- par ailleurs à l’évolution de la législation et les orientations budgétaires de l’Etat concernant le secteur public local et l’impact sur notre collectivité ;

- les compétences exercées en concordance avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) et leur impact sur le budget de la Ville ;
- l'évolution des principaux postes budgétaires et notamment la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- les perspectives pour l'année 2005 et la prévision pluriannuelle des investissements.

En ce qui concerne :

#### LA SITUATION ECONOMIQUE.

- l'inflation, en raison du niveau élevé du prix du pétrole et de la revalorisation du prix du tabac, est proche de 2 % en 2004. En 2005, à la faveur de la baisse contractuelle des prix dans la grande distribution et de la fin des hausses des taxes sur le tabac, l'inflation devrait ralentir pour s'établir, c'est ce qu'on a retenu pour notre programmation, 1,8 % en moyenne annuelle.
- l'euro n'a cessé de s'apprécier par rapport au dollar pour s'établir à 1,3467 dollar pour un euro au 4 janvier dernier. La prévision du Ministère des Finances pour 2005 table sur un euro à 1,22 dollar, ce qui correspond à la moyenne des prévisions faites par la Commission Economique de la Nation.
- les taux d'intérêt français des emprunts (taux longs) à dix ans s'établissent à 3,521 %. Il semble raisonnable d'avancer que le niveau des taux d'intérêts à long terme demeurera bas, malgré certaines légères pressions.
- la croissance française devrait être supérieure à la moyenne de la zone euro, où elle est de 1,9 % et atteindre 2,5 % en moyenne annuelle en 2005, comme en 2004.
- le taux de chômage devrait cesser de s'accroître en 2005 et rester en dessous de la barre symbolique des 10 %.
- le redémarrage de l'investissement productif (à + 4,5 % en 2004, après - 1,9 % en 2003) devrait se confirmer en 2005 et atteindre 6 %.

- la consommation des ménages devrait ralentir en 2005 (+ 1,9 %), nous avons connu 2,4 % en 2004.

En conséquence, l'élaboration du budget 2005 s'inscrit dans une évolution des perspectives économiques contrastées, qui demeure relativement fragile.

L'EVOLUTION DE LA LEGISLATION, dont les points essentiels qu'on peut signaler sont :

La reconduction du contrat de croissance et de solidarité :

Le contrat de croissance et de solidarité, adopté par le Parlement pour les années 1999-2001, reconduit de 2002 à 2004, est prolongé pour une année supplémentaire. Il permet de garantir aux collectivités locales une progression de leurs ressources sur la base de l'inflation prévisionnelle des prix de 2005 et sur une indexation égale au tiers du taux de croissance du produit intérieur brut (P.I.B) en 2004. Compte tenu des divers ajustements et majorations réintégrés dans l'enveloppe, les dotations de l'Etat aux collectivités locales devraient progresser de + 0,95 % par rapport aux montants versés en 2004.

L'indexation de référence retenue pour le calcul de l'évolution de l'enveloppe normée en 2005 est de 2,625 %, soit un niveau supérieur à ceux de 2003 et 2004.

La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) des communes qui prend en compte notamment le nombre d'habitants (de 60 à 120 euros par habitant) et la superficie de la commune, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, ne devrait pas faire progresser cette dotation de manière significative en 2005.

La diminution de la dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP) qui est une variable d'ajustement du Contrat de Croissance et de Solidarité (CCS), est prévue, en diminution donc, de 10,64 % en 2005, sachant qu'elle a déjà baissé de 3,46 % en 2004.

La revalorisation forfaitaire des bases fiscales.

Le coefficient de revalorisation est cette année de 1,018 (article 57 de la loi de finances rectificative pour 2004).

Sont concernées les bases fiscales des trois impôts ménages : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## L'IMPACT DE LA CA2M SUR LE BUDGET DE LA VILLE.

L'attribution définitive 2004 de l'attribution de compensation versée par la CA2M à la Ville est de 29 734 831 €.

C'est également le montant qu'il convient d'inscrire au budget 2005, aucun nouveau transfert de compétence n'étant prévu pour cette année.

Par ailleurs, la Ville est bénéficiaire d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) représentative de la redistribution des fruits de la croissance de la taxe professionnelle communautaire, de l'intéressement des communes au développement économique et de la solidarité entre les communes.

Pour 2005, selon les modalités de calculs définis par le Conseil Communautaire, cette Dotation de Solidarité Communautaire devrait se situer aux environs de 2,8 millions d'euros. Elle était de 2,5 millions d'euros en 2004).

## L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES ET LA MAITRISE DU FONCTIONNEMENT EN 2005.

En tenant compte des éléments exposés ci-dessus, le budget 2005 peut être construit raisonnablement sur les masses budgétaires suivantes :

- Dotations de l'Etat : 36 millions d'euros (notification des montants par la Direction Générale des Collectivités Locales à la mi-février au plus tôt), donc c'est environ ;
- Impôts directs (3 taxes) : 40,5 millions d'euros ;
- Attribution de compensation CA2M : 29,7 millions d'euros ;
- et Dotation de Solidarité Communautaire : 2,8 millions d'euros.

Comme en 2003 et 2004, l'objectif est de contenir globalement les dépenses de fonctionnement, en mobilisant tous les acteurs pour à la fois, accentuer encore la réalisation de cet objectif, absorber les charges incompressibles et maintenir une grande qualité des services rendus au profit des citoyens :

- les frais de personnel subiront les évolutions liées au GVT, à la hausse programmée des salaires et, pour la troisième et dernière année, l'augmentation des cotisations à la CNRACL (la cotisation employeur augmente de 0,4 % par an sur 3 ans, pour passer de 26,10 % à 27,30 %) ;

- les services seront appelés à fonctionner en 2005 avec les mêmes moyens budgétaires que l'an passé en faisant preuve d'optimisation de ces moyens, sauf opérations nouvelles ;

- les subventions versées aux associations seront indexées au moins d'1,5 point, c'était de 1 point en 2004, pour tenir compte de leurs charges incompressibles notamment de personnel, ce qui requiert de leur part une nécessaire rigueur de gestion ;

- l'effort poursuivi de la gestion de la dette a déjà permis de conforter la marge de manœuvre budgétaire et en particulier la capacité d'autofinancement.

Dans ce contexte, l'évolution des dépenses de fonctionnement sera contenue dans la capacité financière de la Ville (+1,5 %), sans augmenter les taux de la fiscalité (rappel des taux : taxe d'habitation : 17,06 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,82 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,35 %).

## LES PERSPECTIVES 2005 ET LA PREVISION DES INVESTISSEMENTS.

L'année 2005 constitue la quatrième année de déroulement du programme pluriannuel, qu'il conviendra de prolonger jusqu'en 2007, en raison du report des échéances électorales en mars 2008. Ce programme pluriannuel 2002 – 2007 a pour objectif principal de mettre en œuvre les projets destinés à permettre à la Ville de Metz de poursuivre de manière harmonieuse et efficace son développement, de renforcer son attractivité et de positionner de manière marquée sa situation de pôle au cœur de l'Europe.

En 2005, les deux projets tout à fait marquants demeurent d'une part l'aménagement du quartier Amphithéâtre et d'autre part la poursuite du Grand Projet de Ville (Borny).

Pour le quartier de l'Amphithéâtre, sur le moyen terme, seront poursuivies les opérations d'aménagement permettant d'accueillir divers équipements de nature à dynamiser l'activité économique locale et à contribuer à élever encore l'attractivité de la cité, notamment par la réalisation du Centre Pompidou – Metz et l'arrivée du TGV en 2007.

Proches du Centre Pompidou, les premiers éléments structurants de ce quartier seront, dans les toutes prochaines semaines, soumis au Conseil Municipal ; parmi ceux-ci la réalisation d'un parking souterrain au pied de cet équipement culturel.

Pour le quartier de Borny, bénéficiaire du Grand Projet de Ville (GPV), en partenariat avec l'Etat, la restructuration permettra à terme de renouveler le bâti, de désenclaver le quartier par des infrastructures permettant une évolution significative de la vie économique (RN3) et sociale, notamment par des travaux sur le gymnase Paul Valéry.

Les autres quartiers feront également l'objet d'études ou de travaux importants dans les différents secteurs économiques, sociaux, culturels ou sportifs. Ainsi :

- aménagement qualitatif des zones industrielles, Actipôle, ZAC Cassin ;
- zones à urbaniser : rue de Turmel, Chemin des Vignerons ;
- aménagements de sécurité et de confort : rue de la Tortue, mur antibruit à la Grange aux Bois, aires de jeux ;
- projets urbains : place du Pont à Seille, espaces piétonniers et places du Pontiffroy ;
- liaisons et zones piétonnières : En Bonne Ruelle, Chaplerue, rue du Grand Cerf ;
- actions sociales : centres sociaux Georges Lacour, Victor Desvignes (Patrotte), logement social ;
- entretien de diverses écoles ;
- culture : médiathèque de Borny, construction de la salle de musique notamment destinée aux répétitions de l'Orchestre National de Lorraine (O.N.L.) ;
- sport : entretien de terrain de football (Lothaire), gymnases (Patrotte, Bellecroix) ;
- équipements de proximité : mairie de quartier de Vallières.

Outre ces réalisations envisagées en 2005, il est prévu diverses études pour dynamiser le tissu local.

Aux côtés de l'Amphithéâtre, le territoire verra se développer les zones proches de la FIM, destinées l'une à l'Enseignement Supérieur, côté Grigy, l'autre à la Santé, côté Mercy.

Comme Metz a la chance et la charge d'accueillir année après année une population toujours plus nombreuse, il lui faut également se préparer à aménager des zones d'habitation ; les coteaux de Queuleu à l'arrière du nouvel hôpital-maternité Sainte-Croix, comme ceux de Vallières devanceront les zones de Devant les Ponts.

Le traitement des friches urbaines et militaires sera également à l'ordre du jour de l'année 2005, avec entre autres le boulevard de Trèves constituant par ailleurs une entrée de ville à réaménager en totalité et l'achèvement de l'îlot du Pontiffroy.

Ces réserves foncières et immobilières ajoutées aux mutations d'activités privées, telles celles des Hauts de Sainte-Croix, de Sainte-Chrétienne ou encore un peu plus tard de l'Hôpital Bon-Secours, constituent certes des atouts d'importance mais aussi des responsabilités et des enjeux lourds pour la Ville.

Tous ces développements, ne peuvent de surcroît être engagés sans précisément mesurer leurs complémentarités avec le commerce du centre-ville et l'équilibre des quartiers.

La réalisation d'un parc souterrain de 650 places sous l'Esplanade représente le premier élément d'une évolution importante des portes de la cité et préfigure un réaménagement complet de la Place de la République, dont l'avenir est proposé à la sagacité des Messins avant d'être suggéré à des équipes d'urbanistes et architectes dès le second semestre 2005.

Dans le domaine sportif, au-delà de la poursuite de la rénovation des équipements de quartiers, seront menées les études de faisabilité d'un équipement couvert destiné notamment à l'athlétisme ou encore d'achèvement du stade Saint-Symphorien.

Comme chaque année, des crédits seront mobilisés pour l'amélioration et l'entretien du patrimoine existant et pour rendre plus performants les équipements des services.

Cet effort d'embellissement de la Ville de Metz est accompagné notamment par le Conseil Général, qui a adopté lors de la séance de décembre de son assemblée délibérante, un programme de développement et d'aménagement urbain (PDAU) 2005 - 2007 de 6,5 millions d'euros (contre 5,3 millions d'euros pour la PDAU 2002 - 2004), soit un montant annuel de 2,16 millions d'euros à inscrire en 2005.

Si le budget 2005 est élaboré sur de telles bases de gestion, il sera possible d'envisager un programme pluriannuel 2005 -2007 comportant un montant moyen d'au moins 32 millions d'euros par an pour les travaux et les immobilisations tout en préservant un taux d'autofinancement net adapté à ce niveau d'engagement.

Tel est le contexte d'élaboration du Budget Primitif 2005.

Alors je voudrais juste rajouter quelque chose.

Vous savez que je suis très prudent en ce qui concerne tous les articles qui sont faits dans les "news" et dans les revues hebdomadaires, mais certains d'entre vous ont certainement vu le Point de ce matin. Et le Point de ce matin classe la Ville de Metz pour la qualité de sa vie, pour son attractivité, et pour la joie d'y vivre, huitième ville française sur cent !

C'est chaque fois un bond prodigieux en avant qu'on fait, puisqu'on est parti à peu près de la 90<sup>ème</sup> place, pour atterrir maintenant à la 8<sup>ème</sup> place. Et première place pour tout le Grand Est de la France.

Avant Strasbourg, avant Nancy, avant Colmar, etc. ...

Alors cela ne veut peut-être pas dire grand chose, on peut toujours discuter sur les critères retenus - il y en a plein - mais en ce qui concerne ce que beaucoup d'entre vous m'ont demandé à travers les années, c'est-à-dire l'amélioration de l'image de la ville, eh bien là, c'est vraiment une très nette amélioration, quels que soient les critères retenus.

Et un dernier point que je voudrais vous dire ce soir ici. Le Débat d'Orientation Budgétaire, je vous le rappelle est un débat où vous exprimez vos propositions, vos

suggestions, vos demandes, vos critiques, etc. ..., mais en fait, il n'y a pas de débat, c'est-à-dire que je ne réponds pas, aucun Adjoint ne répond, et il n'y a pas de vote.

Alors voilà.

Qui demande la parole ?

Alors, attendez.

Dites-moi voir tous les noms-là, parce que sans ça, cela durera trop longtemps.

**M. JACQUAT** – Monsieur le Colonel PLANCHETTE...

**M. le Maire** – Oui.

**M. JACQUAT** – Madame Danielle BORI...

**M. le Maire** – Oui.

**M. JACQUAT** – Madame Marielle OLESINSKI...

**M. le Maire** – Oui.

**M. JACQUAT** – Monsieur Dominique GROS, Madame Véronique ROEDERER...

**M. le Maire** – Monsieur Pierre BERTINOTTI...

**M. JACQUAT** – ...Madame OLESINSKI, Monsieur DARBOIS...

**M. le Maire** – Qui ?

Monsieur Pierre BERTINOTTI, et puis ?

**M. JACQUAT** – ...Madame Marielle OLESINSKI.

**M. le Maire** – Ah, je l'ai Madame OLESINSKI...

**M. JACQUAT** -...de la rappeler alors.

Alors, Monsieur DARBOIS, j'ai vu.

**M. le Maire** – Monsieur DARBOIS...

**M. JACQUAT** - ...Madame ISLER-BEGUIN...

**M. le Maire** - ...Madame ISLER-BEGUIN...

**M. JACQUAT** - ...Monsieur FOUCAULT...

**M. le Maire** - ...Monsieur FOUCAULT...

**M. JACQUAT** - ...Monsieur APELLE...

**M. le Maire** - ...Monsieur APELLE...

**M. JACQUAT** - ...Madame Nathalie COLIN-OESTERLE...

**M. le Maire** - ...Madame Nathalie COLIN-OESTERLE...

**M. JACQUAT** - ...Monsieur Thierry JEAN...

**M. le Maire** - ...Monsieur Thierry JEAN...

**M. JACQUAT** - ...Monsieur Patrick THIL...

**M. le Maire** – Qui ?

**M. JACQUAT** – Monsieur Patrick THIL.

**M...** - Monsieur Fernand DAMIEN.

**M. JACQUAT** – Madame Isabelle VIALLAT...

**M. le Maire** – Alors, Monsieur Fernand DAMIEN.

**M. JACQUAT** – Madame Isabelle VIALLAT.

**M. le Maire** – Madame Isabelle VIALLAT.

**M. JACQUAT** – C'est tout.

**M. le Maire** – Et qui ?

**M. JACQUAT** – Monsieur DAMIEN.

**M. le Maire** – Oui, je l'ai.

Alors, 15... attendez voir, laissez-moi faire un petit calcul.

Quinze multiplié par 5 = 75... est-ce que vous êtes d'accord pour que je vous limite à 5 minutes chacun ?

Maximum ?

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

**M...** - Moins !

**M. le Maire** – Mais, non, mais... ah ! Trois minutes, alors ?

Alors, je vous limite chacun à 3 minutes.

Très bien.

Je vous en remercie.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

**M. le Maire** – Non, mais, Monsieur GROS vient de dire 3.

Alors, écoutez ! Vous, mon Colonel, vous en avez 4 !

Allez-y tout de suite !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

**M. PLANCHETTE** – Je ne voudrais pas faire figure de privilégié !

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Débat d'Orientation Budgétaire est un bien grand mot !

Nous sommes à mis parcours d'un mandat municipal, et je pense que les grandes orientations sont prises depuis longtemps et c'est bien normal.

Donc, moi, je crois qu'il faut plutôt parler de débat de conduite. C'est plutôt un débat de conduite qu'un débat d'orientation.

Vous avez engagé un programme, vous allez le réaliser, c'est tout à fait normal.

Mais, toutefois, je pense que compte tenu de tout ce que l'on a pu exprimer ici, au point de vue remarques, tout ce que l'on a pu formuler comme demandes, eh bien, j'aurais souhaité qu'on nous apportât quelques satisfactions !

Je dois observer que sur le plan du social, il y a un gros déficit dans ces prévisions budgétaires !

Tandis que la plupart des grandes villes de France, des villes – disons – de 100 000 habitants et plus, mettent à peu près 10 % de leur budget pour le social, eh bien, à Metz, on se satisfait de 7 % ! Donc, cela me paraît être un peu juste !

Ne pourrait-on pas, en grignotant un peu sur des activités un peu moins prioritaires, un peu moins urgentes, gratter un ou 2 % de plus pour le social ?

Et là, où le manque est le plus flagrant, je pense que c'est dans le domaine du périscolaire.

Le périscolaire à Metz, vous faites des efforts – je ne dis pas le contraire ! – mais, je pense que c'est très insuffisant !

Pourquoi se priver d'un partenariat supplémentaire avec la Caisse d'Allocations Familiales alors, que cette Caisse d'Allocations Familiales nous apporterait 60 % de subventions ? Ce n'est pas rien.

Donc, je pense qu'avec une politique intelligente en matière de périscolaire, eh bien, nous pourrions ne pas dépenser plus, et faire beaucoup mieux.

Maintenant, en ce qui concerne, toujours dans le domaine du social, les associations.

Là, vous annoncez que vous mettez, cette année, 1,5 %. On s'en réjouit. C'était 1 % avant.

Mais quand même, quand on regarde les chiffres de l'inflation : pendant 3 ans, vous avez mis 1 %, alors que l'inflation était de 2 %.

Cette année, vous mettez : 1,5 %.

Alors, moi, si je fais un calcul simple, à la portée de tout le monde : sur 4 ans, en pouvoir financier, eh bien, cela va faire un manque de l'ordre de 5 % !

Alors, quand on sait dans quelle situation se trouvent les associations actuellement, une situation, je crois qu'elles n'ont jamais connue jusqu'à maintenant !

Quand on voit ça, on est quand même un peu inquiet !

Moi, je pense qu'un petit effort supplémentaire aurait été bon dans ce domaine-là, me semble-t-il !

Je voudrais intervenir sur un certain nombre d'autres points, mais je vais laisser le soin à mes camarades de le faire, et ils le feront, sans doute, mieux que moi.

Pour le périscolaire, on n'en parle plus.

Pour les associations, c'est fait.

En ce qui concerne, maintenant, l'urbanisme.

Un certain nombre d'opérations de communication et d'information ont été conduites par Monsieur NAZEYROLLAS, et je dois dire, avec beaucoup de réussite.

Moi, j'ai été très satisfait de ces opérations-là. Les gens ont pu s'exprimer, ils ont pu dire ce qu'ils pensaient, et alors-là, maintenant, je reste un peu sur ma faim !

Quand je vois que vous annoncez un certain nombre d'opérations, d'aménagements urbains, je m'attendais à voir sortir le projet de la barrière de la Patrotte ! Et rien !

Alors, pourquoi ne pas engager une étude là-dessus, alors que vous en engagez un certain nombre d'autres un peu partout ?

Pourquoi ne pas engager une étude là-dessus, en partenariat avec la SNCF, je crois, Réseau Ferré de France, et avec le Conseil Général - il ne faut pas l'oublier - il est très important ?

Pourquoi n'engagez-vous pas une étude là-dessus ? Cela me semble assez prioritaire, cette affaire-là !

Donc, j'ai terminé.

J'avais d'autres choses à dire, Monsieur le Maire.

Vous m'avez donné 4 minutes, je respecte le temps.

Je vous remercie de m'avoir donné 4 minutes.

**M. JACQUAT** – Et vous en avez pris 4 minutes 30 !

**M. PLANCHETTE** – Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** – Madame BORI.

**Mme BORI** – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Dans ce Débat d'Orientation Budgétaire, vous faites un exposé de la situation économique de la France assez proche de la nôtre. De la mienne en tous les cas !

Cependant, je suis plus pessimiste que vous sur l'évolution de la croissance et la question du chômage. En effet, nous ne voyons pas comment, avec les délocalisations qui s'accroissent, les restrictions dans les services publics, ainsi que la suppression des quotas dans l'industrie textile, etc, le taux de chômage pourrait cesser de s'accroître !

Bref ! Nous sommes en présence d'une politique qui conduit de plus en plus les gens dans la difficulté !

Mais il ne faudrait pas oublier que cette situation économique est le résultat des choix de vos amis politiques, comme, d'ailleurs, l'est la décentralisation Raffarin qui transfère les charges de l'Etat aux collectivités sans leur donner les moyens de les assurer.

Comme d'habitude, vous nous laissez entendre que malgré cette situation difficile, vous réussissez à poursuivre votre programme, et mieux encore, que vos choix sont les seuls possibles !

Or, je pense que si une Municipalité n'a pas le pouvoir de changer la situation économique du pays, elle possède, cependant, une marge de manœuvre qui lui permet de faire d'autres choix que les vôtres, sans augmenter pour autant les dépenses !

Dans ce document, on peut constater que tout est fait pour que cette ville soit agréable à regarder, mais très peu pour qu'elle soit agréable à vivre. Contrairement à cette enquête que je ne connaissais pas, je ne partage pas ce point de vue !

Une très large place est faite à l'aménagement urbain et à la construction d'équipements, comme si c'était la seule façon de répondre aux besoins de la population !

On va jusqu'à nous faire croire que les travaux du gymnase Paul Valéry permettraient une évolution significative de la vie économique et sociale sur le quartier de Borny !

En d'autres temps, on nous a aussi fait croire que l'installation de l'Université Bridoux allait transformer la vie du quartier et que la Zone Franche allait apporter de nombreux emplois aux jeunes !

A côté de ce programme d'investissement, j'aurais aimé, aussi, pouvoir y lire un véritable programme soucieux des habitants, de leur vie quotidienne et de leurs besoins !

Certes, on nous annonce que les associations vont bénéficier de 1,5 % d'augmentation pour tenir compte de leurs dépenses incompressibles ! C'est un signe, je le reconnais, mais qui ne suffira pas d'une part à couvrir l'inflation, et d'autre part à compenser les retards cumulés depuis, au moins, 2 ans !

Or, financer la vie associative, ce n'est pas répondre aux besoins par charité, c'est permettre de réduire les inégalités et participer au développement de la vie sociale !

De multiples exemples à Metz mettent en évidence la fragilité de cette vie associative qui n'est qu'au début de ses problèmes !

C'est en 2006 et 2007 qu'aura lieu la véritable hécatombe avec la disparition d'une grande partie des emplois jeunes, et ne dites pas que ce sont les associations les principales responsables. Elles palliaient, à l'époque, ainsi, au faible investissement de la Ville de Metz dans ce domaine.

Je ne ferai pas la liste de tous les besoins que je souhaiterais voir pris en compte, mais certains pourraient être satisfait depuis longtemps si vous n'étiez pas aussi entêté !

Et je pense, comme Monsieur PLANCHETTE, au périscolaire, en refusant de signer le Contrat Temps Libre qui vous aurait bien apporté le complément nécessaire de financement !

S'agissant de la jeunesse non sportive, elle n'apparaît pas dans ce document, même en termes d'équipements, puisque vous avez choisi de construire une salle pour

l'Orchestre National et renvoyer aux Calendes Grecques celles des musiques nouvelles ; sans compter le manque criant de salles de répétition pour ces même jeunes !

Ce qui me fait de nouveau dire qu'à côté de la culture institutionnelle et – disons-le – élitiste, il n'y a pas grand-chose !

Monsieur le Maire, pour résumer, on ne voit pas dans ce document un projet politique, une volonté d'encourager les initiatives permettant de mettre la ville en mouvement ! Et l'attractivité d'une ville se mesure, aussi, à la capacité à répondre aux besoins sociaux des habitants !

Merci !

**M. le Maire** – Merci, Madame.

Madame OLESINSKI.

**Mme OLESINSKI** – Alors, moi, j'ai des souhaits peu onéreux et facile à mettre en application.

Je voudrais simplement parler du bruit.

Vous savez que 54 % des populations urbaines en souffrent !

Le bruit est un vrai polluant, à tel point que de nombreuses études mettent en évidence la dimension médicale du bruit !

De ce fait, je souhaiterais que l'on surveille les cantines où l'on atteint souvent une moyenne de 70 décibels, et donc engager les travaux adéquats permettant de retrouver un niveau sonore acceptable !

Savez-vous qu'un enfant soumis à une demi-heure d'environnement bruyant, dépassant les 55 décibels, qui est le seuil maximal toléré, a besoin d'une heure pour récupérer son rythme cardiaque normal ?

Autre source de nuisance sonore : le conteneur à verre !

Cela étant de la compétence de la CA2M, j'en reparlerai dans cette assemblée. Mais on peut imaginer un horaire de dépôts moins étalé dans la soirée. On peut imaginer une interdiction les dimanches et jours fériés, par exemple.

Et avec un budget un peu plus conséquent, on peut carrément les enfouir !

Enfin, les deux roues aux pots d'échappement pétaradants et tonitruants - que j'adore. Avec quelques arrêtés municipaux bien ciblés, vous pourriez, Monsieur le Maire, contribuer encore plus au bonheur de vos administrés et donc grimper de quelques places dans le palmarès des villes où il fait bon vivre !

Et notre Police Municipale deviendrait, en partie une police de l'environnement chargée de les faire appliquer !

Bien sûr, ils auront moins le loisir de s'occuper du stationnement et du cycliste récalcitrant, mais on y gagnera quand même en calme et en qualité de vie !

Alors, j'espère avoir été entendue et que vous ne resterez pas sourd à mon appel.

Voilà.

Merci.

**M. le Maire** – Merci.

**Mme OLESINSKI** – Et je crédite mes Collègues des minutes me restant.

**M. le Maire** – Merci, Madame.

Monsieur GROS.

**M. GROS** – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Un Débat d'Orientation Budgétaire s'appuie d'abord sur le document qu'on nous présente.

Avec toute la sympathie que je porte aux services, j'ai beaucoup de mal à comprendre l'évolution des moyens dont nous disposons à la Ville de Metz, par rapport aux années précédentes !

J'aurais souhaité avoir des tableaux simples, me permettant, dotation de l'Etat par dotation de l'Etat, de pouvoir comparer la situation.

Il se trouve que dans certaine assemblée où je siège aussi, nous disposons de ces documents-là. Et je pense que cela serait la moindre des choses de comprendre l'évolution des financements puisqu'une grosse partie des moyens dont nous disposons proviennent de dotations de l'Etat à divers titres !

Et là, malgré toute la bonne volonté que j'ai mis à éplucher ces documents, certaines fois, nous sommes en pourcentages - les baisses ou les hausses - certaines fois, on a des valeurs en chiffres. On n'a pas un comparatif sur – je dirai – 3 ans, par exemple, de la situation et une situation globale par rapport aux années précédentes.

Cela étant dit, je vais faire comme la plupart de mes Collègues – qui ont parlé avant moi – me contenter de parler de choses très précises et très concrètes, de façon à ce que nous ne nous répétions pas !

Je dirai simplement qu'il y a une phrase qui m'a fait un peu rêver, c'est le traitement des friches industrielles et militaires, entre autres, et on parle du boulevard de Trèves, qui est, effectivement, une friche militaire importante !

Je voudrais signaler que les 2 côtés de la rue Nicolas Jung, au voisinage de la barrière de la Patrotte, celui qui passe là et qui n'a pas le moral, en sortant, il a encore moins le moral !

C'est aussi une entrée de Metz ! Une entrée principale ! Il y a 15 000 véhicules - jour qui passent là !

Les pancartes sont pendantes, les grillages sont effondrés !

C'est, franchement, décourageant !

Et je considère que moyennant peu d'investissements - donc cela pourrait être mis dans ce budget-là - on pourrait nettoyer, assainir, maintenant que l'Armée a vendu ses terrains ou accepté les promesses de ventes !

Il n'y a plus personne qui habite là et on peut avancer !

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est aller un peu plus loin que mon ami, Monsieur Daniel PLANCHETTE, en ce qui concerne la barrière de la Patrotte, qui est au même endroit.

Le Conseil Général, depuis déjà 2 ans, a inscrit les moyens pour faire l'étude de réalisation des opérations de passages inférieurs.

On a eu des débats, des échanges de lettres, je vous ai écrit, Monsieur le Maire, encore récemment.

Je pense qu'il faut, vraiment, une étude : ce n'est pas extrêmement coûteux ! Il faut vraiment avancer dans ce domaine-là. On ne peut pas indéfiniment dire aux personnes : "Vous savez, c'est compliqué. On ne sait pas encore par où passeront les routes, etc. "

Donc, je pense que là, il faut avoir une certaine volonté et accompagner la bonne volonté du Conseil Général, qui – je le rappelle – l'a indiqué.

Je ne parle même pas des réalisations ultérieures qui, elles, avaient déjà bénéficié de déclarations d'aides de Réseau Ferré de France et de l'Etat, et également du Conseil Général !

Troisièmement, cela a été dit, mais je voudrais y revenir.

La salle de musique pour la jeunesse, ça, c'est vraiment une priorité.

Je suis étonné par le nombre de gens qui m'en parlent !

Ce n'est plus tenable ! Ce n'est plus tenable – même, si on est classé huitième ! – d'avoir une ville aussi importante que la nôtre sans salle de musique pour la jeunesse !

On ne peut pas faire de concerts ici !

On avait parlé d'une salle de 1 000 places, cela a été évoqué au moment du Plan Quinquennal.

Je crois, Monsieur le Maire, qu'entre nous, et la CA2M – je ne sais pas qui sera responsable d'un tel équipement - il faut en débattre !

Je ne vais pas imposer seulement aux Messins, peut-être que tout le monde en profitera, mais en tous les cas, il faut avancer là-dessus. On ne pourra pas tenir en expliquant que ce n'est pas prioritaire et en dévalant tout ce que l'on fait, dans certains cas, très intéressant, sans cette salle de musique !

Enfin, je voudrais insister sur un point encore.

On a parlé du Tsunami.

J'ai évoqué, et je crois que je n'ai pas été le seul, l'intérêt d'envisager une collaboration avec le Sud dans le cadre d'un développement durable !

Et je pense que là, une commune, une commune peut être un cadre exceptionnellement intéressant pour permettre, avec d'autres territoires ou d'autres villes du Sud, des allers et retours féconds pour les 2 populations permettant aux Messins de faire autre chose que de simplement se solidariser par leurs impôts avec un événement grave, qui s'est passé en Asie du Sud Est, mais de travailler, régulièrement, avec des déplacements, des voyages ! On peut impliquer les sportifs, la vie associative, les hôpitaux, comme cela s'est fait dans certaines villes, etc.

Bref ! Monter une véritable pédagogie avec pour cadre la Ville de Metz en général, en direction du Sud !!

Enfin, je terminerai, cela a déjà été dit, mais c'est tellement incroyable !

Dans ce document, il y a quelque chose qui nous explique que les financements affectés aux salaires des personnels sont impactés par le GVT ! Le célèbre GVT qui est le Glissement Vieillesse Technicité et par les augmentations de la CNRACL ! Ce sont des données objectives !

Eh bien, je peux vous dire que dans toute la vie associative, il y a des données objectives du même genre ! C'est-à-dire qu'il y a des gens qui prennent de l'ancienneté ! Il y

a des gens qui ont des augmentations dans leur caisse de retraite qui leur sont balancées et quand on leur dit pendant 3 ans, 1 %, et cette année, 1,5 %, cela aboutit, en fin de compte, progressivement la vie associative !

Donc, je prends cet exemple, parce que c'est juste l'un au-dessus de l'autre !

D'un côté, vous expliquez que l'on ne peut pas faire autrement que de tenir compte des augmentations qui nous sont imposées pour une raison ou une autre !

Et de l'autre côté, on ne discute pas avec la vie associative ! Elle est à 1,5 % cette année, après avoir été à 1 % l'année dernière !

Je pense que de ce côté-là, il faut réformer la copie et tenir compte des contraintes qui sont imposées à la vie associative ! Ils sont aussi respectables que les fonctionnaires qui travaillent à la Ville de Metz, que j'apprécie beaucoup !

Je vous remercie !

**M. le Maire** – Monsieur GROS, je vous remercie beaucoup.

C'est vous qui avez demandé à ce que l'on n'aille pas à 5 minutes et qu'on limite à 3. Vous étiez à 5 minutes et 40 secondes !

**M. GROS** - ...(inaudible)...

**M. le Maire** – Non, mais je sais !

Les chefs ont toujours des priorités, n'est-ce pas ?

Nous sommes solidaires dans cette vision !

- rires dans la salle -

**M. le Maire** – Madame ROEDERER.

**Mme ROEDERER** – Monsieur le Maire, je ne suis pas un chef, donc je tâcherai de me tenir aux 3 minutes !

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs.

Avant d'aborder mes propositions dans le débat qui nous occupe, je voudrais une ou 2 précisions sur le texte lui-même. Je sais que vous n'y répondrez pas, mais cela sera quand même noté !

Non, mais je sais que c'est la règle du jeu.

Alors, le premier, c'est page 4 "Médiathèque de Borny, construction de la salle de musique notamment destinée aux répétitions de l'Orchestre National de Lorraine (ONL)". Que sous-entend l'adverbe "notamment" ? Est-ce que cela servira à d'autres choses" ? Cela m'intéresse !

Et puis, un peu plus haut : "actions sociales, logement social", je voudrais que vous vous explicitiez - je vous ai écrit à ce sujet, j'aimerais beaucoup avoir une réponse, et je ne suis pas la seule - sur vos déclarations à la presse, reprises dans le Républicain Lorrain du 12 Janvier 2005.

Mais je ne m'attarde pas là-dessus.

Mon état d'esprit est très pacifique !

Alors, j'en viens aux propositions.

Au moment précis où la presse locale souligne avec force l'effort sans précédent du Conseil Régional, la baisse spectaculaire du prix des transports régionaux et l'augmentation significative de la fréquence des rames, décision remarquable qui touche tous nos concitoyens, non seulement, les usagers du train dont le nombre va forcément augmenter, mais aussi les usagers de la route, c'est la façon la plus intelligente - me semble-t-il – avec la mise à 3 voies de résoudre, en partie, les problèmes de l'A31, de diminuer les accidents de la route, la pollution de l'air, etc.

Bref ! On est fier et content de cette décision ! Moi, en tous les cas !

Au moment précis, où la presse nationale sous le titre – par courtoisie, je ne dirai pas le titre à votre égard, Monsieur le Maire, mais note – alors je n'ai pas lu Le Point d'aujourd'hui, cela c'est vrai – que notre ville est très, très mal placée au niveau des transports en commun.

Ce qui n'est pas un scoop, nous le dénonçons depuis longtemps, mais, un sujet de honte, car il est significatif d'une ville qui stagne et s'enlise et d'une Municipalité qui est indifférente au bien-être de ces concitoyens !

Je demande – on peut toujours demander – dans un premier temps une baisse de 50 % du prix des transports en commun ! Certes, cela dépend aussi de la CA2M, mais Metz est la ville phare, la ville-mère, et la plus concernée par le problème des transports en commun !

Bien sûr, nous en parlerons à la CA2M, mais il faut que Metz tire la charrette !

C'est pour cela que j'émet ce souhait avec force !

Une deuxième demande, Monsieur le Maire : réduire de 50 % le prix des tickets repas des cantines scolaires ! Les avantages de cette mesure sont flagrants ! Tous les enfants se nourrissent, ce qui n'est pas le cas, loin de là, à l'heure actuelle ! C'est une lutte contre l'échec scolaire qui coûte très cher et qui est très dommageable et contre la pré-délinquance, parce que les enfants qui ne mangent pas sont dans la rue !

Et cela me paraît extrêmement important !

Donc, au finish, substantielles économies et sujet de fierté pour la Ville, car pour moi, Monsieur le Maire, il faut le dire, je préférerais que Metz soit dans le peloton de tête des villes de France pour les transports en commun, les cantines scolaires et autres sujets concernant le quotidien de mes concitoyens, plutôt que d'être inscrite sur les tours opérateurs japonais grâce au Centre Pompidou !

Et pour ce qui est des dépenses mises en vis-à-vis, il n'y a pas photo, comme on dit maintenant !

Alors, ceci étant, si on peut faire les 2, je m'en réjouis ! J'irai, aussi, au Centre Pompidou - mais, à tout prendre, je préférerais ce que j'ai dit d'abord !

Je vous remercie !

**M. le Maire** – Merci, Madame.

**M. BERTINOTTI** – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Ce qui ressort à la lecture de vos orientations budgétaires, Monsieur le Maire, c'est une impression générale de stagnation !

Stagnation des recettes, on le voit, baisse des dotations de l'Etat de 2,1 % à peine compensée par une hausse des impôts directs de la ville de 1,9 %, stagnation des dépenses, celles de fonctionnement que – ouvrez les guillemets - "vous vous efforcez de contenir globalement" et dont le pouvoir d'achat ne semble pas maintenu, au moins pour l'année 2005. Et celles, les dépenses d'investissement, reconduites à un niveau relativement bas de 32 millions d'euros !

En fait, c'est la poursuite à l'identique des orientations que vous mettez en œuvre depuis plus de 2 ans maintenant, qui consiste, c'est ça l'orientation fondamentale, à comprimer au maximum la dépense publique locale !

Alors, pour quel résultat ?

Moi, je ne prendrai qu'un seul indicateur global, c'est celui de la démographie. L'INSEE vient de nous donner, vient de nous informer que, là aussi, la stagnation est à l'ordre du jour. La population municipale n'aurait augmenté que de 224 âmes entre 1999 et 2004. C'est peu !

Ce qui est en jeu dans cette affaire, c'est en fait – vous le savez bien – l'attractivité de la ville et la qualité de vie des Messins.

Alors, que constatons-nous ?

D'abord, et c'est peut-être le point où nous pouvons être d'accord, au moins sur les faits, c'est un contexte général calamiteux !!

Effectivement, nous avons maintenant 32 mois de Gouvernement CHIRAC-RAFFARIN, c'est-à-dire, 200 000 chômeurs en plus, et 250 000 Rmistes également.

Le chômage et la précarité progressent en France et à Metz aussi !

Le pouvoir d'achat des ménages n'a augmenté que de 1,4 % par an depuis que la Droite est revenue au pouvoir contre 3 % sous la précédente mandature !

Evidemment, la consommation des ménages s'en ressent et, là aussi, son rythme de croissance est 2 fois moins important que sous le Gouvernement précédent !

Alors, j'arrête-là la liste des échecs du "pauvre Monsieur RAFFARIN" comme dirait le Baron SEILLIERE !

Les Français, et les Messins en particulier, ont dit l'an dernier ce qu'ils pensaient d'une telle politique. Mais comme rien n'a changé, il n'est pas étonnant que les Préfets constatent que les Français n'ont pas le moral et qu'ils ne croient plus en rien !

Cela, c'est un contexte général qui, effectivement, s'impose à nous tous !

Le deuxième constat. Avec le développement de la CA2M, le Budget de la Ville devient de plus en plus, on le sait, un budget de dépenses de proximité dans le domaine social, dans le domaine scolaire, associatif ou sportif.

Et alors, comme vous ne cessez de comprimer ces dépenses, les Messins et notamment les plus modestes d'entre eux, se trouvent doublement pénalisés ! Une fois du fait de la politique de régression sociale du Gouvernement, et une seconde fois du fait d'une politique locale restrictive.

Alors, on sait que développement économique et progrès social doivent avancer au même rythme. La situation actuelle démontre que l'un ne va pas sans l'autre.

En fait, vous considérez que le progrès social est, en quelque sorte, le surplus du développement économique, et non pas une condition nécessaire de la croissance.

Alors, vous l'avez compris, bien sûr, nos orientations budgétaires, ou "vos" orientations budgétaires plutôt, ne sont pas les nôtres !

Alors, plus précisément, nous souhaiterions mettre en valeur 3 axes, et il se trouve que je suis le dernier à parler sur cette rangée, eh bien, sur ces 3 axes, le premier, c'est – je crois – faire de Metz une ville au service de ses habitants.

Les services de proximité sont, aujourd'hui, un facteur clé de l'attractivité d'une ville.

Monsieur le Maire, vous misez tout sur l'investissement ! Ce n'est pas suffisant ! La façon dont les gens vivent la ville, la ressentent, ont accès aux équipements, est au moins, aussi importante que les équipements eux-mêmes !

Et je citerai rapidement, pour ne pas répéter ce que mes Collègues ont dit, l'accueil périscolaire, les actions de prévention en matière de santé ou l'animation culturelle dans les quartiers.

Le deuxième axe, c'est faire de Metz une ville exemplaire en matière de développement durable. Cette approche qui consiste à prendre en compte l'incidence environnementale...

**M. le Maire** - Vous allez approcher les 5 minutes...

**M. BERTINOTTI** - ...alors...

**M. le Maire** - ...et comme vous avez perdu 4 minutes à nous faire un cours d'économie politique...

**M. BERTINOTTI** - ...non...

**M. le Maire** – ...je vous demanderai de revenir aux propositions budgétaires.

**M. BERTINOTTI** – Alors, je reviens aux propositions budgétaires et vous allez voir de quoi il s'agit.

Sur le développement durable, cela concerne, bien entendu, les bâtiments en haute qualité environnementale, la mise en place d'un agenda 21 local, la gestion des déchets ou les transports en commun.

Nous sommes, ma Collègue Madame Véronique ROEDERER l'a dit, très en retard sur ce dernier point.

Vous avez choisi, Monsieur le Maire, de construire le Centre Pompidou.

Mais, je pose la question, qu'est-ce qui favorise plus l'activité de notre ville et la qualité de vie des Messins ?

Un musée d'Art Contemporain ou un véritable système de transports en commun en site propre ?

Cet arbitrage, vous l'avez rendu seul !

Domage que nous ne l'ayons pas débattu au préalable !

Enfin, troisième axe, c'est faire de Metz une ville exemplaire en matière de démocratie participative.

Informé, consulté, associé les habitants à la prise de décision, c'est la forme moderne de gouverner, aujourd'hui, une collectivité.

Dans notre ville, on le sait, on est à peine au stade de l'information, plus rarement de la consultation, jamais de la concertation et encore moins de l'association des habitants à la décision.

C'est pourtant, contrairement à ce que vous pensez, Monsieur le Maire, un gage d'efficacité, mais aussi d'animation de la ville !

C'est par le débat contradictoire, le dialogue citoyen que nous apporterons notre contribution à la réduction de la fracture sociale et civique qui gangrène notre pays.

Je vous remercie.

**M. le Maire** – Merci.

Six minutes.

Monsieur DARBOIS.

**M. DARBOIS** – Merci, Monsieur le Maire.

Vous lisez Le Point...

**M...** - Oh...

**M. DARBOIS** – Oui, cela arrive.

De temps en temps, voilà.

C'est...

**M. le Maire** – Vous avez l'air d'avoir fondu là !!

N'est-ce pas ?

- rires dans la salle -

**M. DARBOIS** – C'est ça.

J'ai rajeuni.

**Mme ISLER-BEGUIN** – Il a rajeuni.

- rires dans la salle -

**M. DARBOIS** - Vous lisez Le Point, Monsieur le Maire.

Il m'arrive de lire Le Nouvel Observateur, lequel sur sa dernière enquête sur Metz, ne disait pas tout à fait la même chose !

Ce qui montre que l'on peut ne pas voir les mêmes choses. C'est un petit peu comme nous, Monsieur le Maire.

Nous ne partageons pas tout à fait les mêmes espérances pour la ville. C'est un constat avec lequel - vous voyez, cela commence bien - nous sommes complètement d'accord, je suppose.

Beaucoup de sujets nous préoccupent, Monsieur le Maire, mais je ferai le choix d'en évoquer 2 qui me semblent importants, sinon prioritaires et complètement liés à la responsabilité du Maire.

La première nuisance citée par les citoyens est le bruit, vous le savez bien !

Et le bruit est, essentiellement, provoqué par la circulation des automobiles !

C'est vrai que je suis récurrent, mais tant pis !

C'est vrai que si vous aviez su élaborer, au travers du District et de la CA2M aujourd'hui, un PDU dans le chemin que nous vous proposons depuis des années, nous ne serions pas à regretter l'augmentation considérable des flux de circulation automobile.

Flux automobiles responsables pour l'essentiel des pollutions que vous faites subir aux Messins !

Flux automobiles responsables, pour l'essentiel de la première nuisance de Metz, le bruit, voir le vacarme lorsque l'on est proche de l'autoroute, d'une voie rapide ou d'un boulevard urbain !

Alors, puisque le Maire de la Ville de Metz subit, en quelque sorte, la lenteur de l'élaboration d'un PDU dont nous espérons, encore, que celui-ci fera diminuer considérablement la circulation des automobiles, nous devons – vous devez - faire en sorte que les voitures roulent moins vite, puisque tout le monde sait que plus on roule vite, plus on pollue, plus on fait de bruit dans les quartiers, par des aménagements permettant la mise à 30 kilomètres heures des voitures !

C'est-à-dire qu'elles puissent ne pas rouler plus !

Au centre-ville par l'élargissement du plateau piéton vers le quartier Outre-Seille, y compris la place Saint-Simplice, la place Saint-Louis et vers le quartier du Haut de Sainte-Croix. Cela me semble primordial !

Quant au deuxième sujet, Monsieur le Maire, bien sûr, la vie culturelle ! Et là, encore, je suis récurrent !

Quelques opérations prestigieuses, comme cette magnifique exposition Monsu Desiderio qui se termine bientôt, ne suffisent, évidemment pas pour rendre cette ville heureuse ou attractive au plus grand nombre !

Que cela plaise ou pas, je vous dis haut et fort, qu'à Metz, la plupart des gens s'ennuient et qu'au fil des années, cela s'empire !

En 2004, vous avez même réussi l'exploit de diviser par 2 ce qu'il y avait encore de mieux, je veux parler de Metz en Fête qui n'a duré que le mois de Juillet, exception faite des concerts de la place Jeanne d'Arc !

Heureusement qu'il y a les cinémas !

D'ailleurs, on peut même dire que le désastre culturel messin leur permet de mieux fonctionner qu'ailleurs, notamment à Nancy !

Au risque de me répéter et de vous fâcher, la vie culturelle d'une ville, ce n'est pas seulement un ou 2 lieux prestigieux disponibles pour quelques-uns ! Cela, c'est facile !

La vie culturelle, ça se suscite, notamment en encourageant les associations, comme par exemple les troupes théâtrales, à s'installer.

J'éviterai de vous parler des Trinitaires. Je crois savoir que cela bouge enfin, et je suis bien curieux.

Alors, nous attendons de voir.

Voilà, rien de neuf ! Et c'est un peu lassant de se répéter !

Je vous remercie.

**M. le Maire** – Très bien.

Vous avez tenu les délais, je vous félicite.

Madame ISLER-BEGUIN.

**Mme ISLER-BEGUIN** – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Arrivée la dernière et après votre intervention complémentaire à propos du Point, je me demandais si c'était envers les écologistes que vous vous adressiez et si c'était pour leur dire que l'on peut aller se rhabiller, que vous, à la Ville de Metz, vous savez ce qu'il faut faire pour prendre en compte l'environnement, le bien-être.

Alors, vous avez peut-être raison, Monsieur le Maire, mais je crois qu'aujourd'hui, il faut aller plus loin dans l'analyse et je sais que ce n'est pas facile de faire le budget d'une ville.

Il faut prendre ce qu'il y a et essayer de faire, chaque fois mieux, et on sait très bien que l'Etat se désengage et va encore se désengager de plus en plus. Donc, les suivants auront, sans doute, encore plus de difficultés pour apporter ce que souhaitent tous les concitoyens d'une ville, et Dieu sait que ce n'est pas facile d'essayer d'apporter le bien-être à tout le monde !

Je sais que lorsque l'on parle à des jeunes, eh bien, je pense qu'ils sont complètement insatisfaits ! Ils ne s'y trouvent pas dans cette ville, ils préfèrent aller à Strasbourg ! Ils préfèrent aller à Nancy. Je ne sais. Il y a des professeurs ici, des universités. C'est peut-être vrai, ce n'est peut-être pas vrai, mais, c'est le sentiment qu'ils nous donnent lorsqu'on les rencontre !

Mais, c'est vrai que – j'ai fait, aussi, comme tout le monde, comme tous mes Collègues, une comparaison avec votre DOB de l'année précédente. Et c'est vrai que l'on doit peut-être vous ennuyer puisque l'on a la même litanie !

Vous-mêmes, vous nous avez à peu près chanté la même litanie ! Mais quand même, Monsieur le Maire, moi, je suis assez surprise, parce que je pensais que vous alliez nous surprendre, que vous alliez avoir de l'audace ! A mi-mandat...

**M. le Maire** – Je vous surprendrai dans 3 ans !!

**Mme ISLER-BEGUIN** – Voilà.

Oui, sans doute !

Je l'espère !

Je l'espère !

- rires dans la salle -

**Mme ISLER-BEGUIN** – Mais, justement, Monsieur le Maire, je pensais que vous alliez avoir de l'audace à mi-mandat et que vous alliez montrer, justement, que vous êtes toujours le pionnier dans la réflexion au niveau écologie urbaine, au niveau urbanisme tout court. Mais je crois que là, vous êtes en panne quand même !

Parce que, ce que l'on peut vous dire aujourd'hui, et ce qui se voit tout de suite, c'est que l'on sait qu'aujourd'hui, la comptabilité stricte, même telle que nos Collègues socialistes la font, eh bien, peut-être que ce n'est plus ça qu'il faudra prendre, seulement, en compte dans l'avenir !

Il faudra aller plus loin !

Il faudra internaliser les coûts externes !

Cela veut dire que dans la comptabilité stricte à côté des euros, eh bien, il faudra intégrer la santé, il faudra intégrer la pollution, il faudra intégrer toutes ces données-là.

Et malheureusement, eh bien, ça on ne le retrouve pas !

Et on aurait espéré, justement, parce qu'à force de vous le répéter, on pensait que vous alliez vous en servir pour faire votre projet-là, sur les 2 ans et demi, parce qu'il y a encore 2 ans et demi, donc vous avez le temps !

Parce qu'aujourd'hui, la question qui se pose, c'est vraiment : comment vivre en ville dans un environnement sain ?

Et aujourd'hui, n'importe quelle étude avec des statistiques peut dire ce qu'elle veut !

Moi, ce qui m'intéresse, c'est de savoir, vraiment, si on vit dans une ville saine ?

C'est-à-dire, est-ce qu'on a mesuré le coût de la pollution ?

Donc, moi, je m'attendais à ce que vous mettiez en place, peut-être, un projet, un état des lieux qui permettrait de savoir où on en est, pour rectifier le tir s'il y a lieu ou pour orienter de manière différente !

Et cela aiderait, non seulement, le citoyen au niveau de sa santé, mais cela aidera, aussi, sur l'avenir ! C'est un investissement sur l'avenir !

Faire faire par la ville ou aider ou inciter des économies d'énergie dans les bâtiments, d'abord les bâtiments publics, et ensuite aider les citoyens à investir dans leur propre habitat pour l'isolation !

On les aide, eux, à réduire le coût de chauffage – et Dieu sait que cela permettra à eux de réduire le chauffage ! – et sans doute, cela aidera les plus modestes, et d'augmenter leur pouvoir d'achat ! Donc, d'où l'avantage et cela nous aidera, aussi, Monsieur le Maire ! Cela ne sera peut-être pas vous dans quelques années, mais cela aidera à mettre en place le plan et les engagements sur lesquels la France et l'Europe se sont positionnées !

Nous nous sommes positionnés pour réduire l'énergie, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et ce n'est pas parce qu'on a une usine d'électricité qu'il faut gaspiller l'énergie !

Et donc, cela aura un coût !

Donc, avant qu'on oblige les citoyens à le faire, que l'on soit obligé d'investir, eh bien, je crois qu'aujourd'hui, on aurait peut-être les moyens d'investir, déjà, de manière volontaire !

Donc, tout ça, on ne le retrouve pas trop ! Même pas du tout !

Donc, c'est vrai qu'on est assez déçus !

Et donc, c'est vrai, c'est votre choix, ce n'est pas le nôtre ! Mais, voilà, il sera en balance dans peu de temps.

**M. le Maire** – Sans vous répondre, Madame, je voudrais juste vous demander : vous rouler dans quelle voiture automobile ?

**Mme ISLER-BEGUIN** – Ah, j'ai commandé la PLUS, et ils ne me la donnent pas avant...(?)...

**M. le Maire** – Eh bien, moi, je l'ai Madame !

Je vous ferai faire un tour avec !

**Mme ISLER-BEGUIN** - ...(inaudible)...

**M. GROS** – Moi, j'ai un vélo !

**Mme ISLER-BEGUIN** - ...(inaudible)...

**M. le Maire** – Oui, mais, Monsieur GROS, vous vous faites en vélo quelques mètres !

**Mme ISLER-BEGUIN** – Moi, je viens à pied !

**M. le Maire** – Moi, je suis obligé... en 3 jours, j'ai fait 102 kilomètres !

**M. GROS** – Monsieur le Maire, je vais plus vite que vous n'importe où à Metz à vélo !

**M. JACQUAT** – Ben, oui !

Il roule sur les trottoirs, dans les sens interdits !

**M. GROS** – Non, non, non !

- plusieurs personnes parlent en même temps -

**M. le Maire** – Non, non !

Mais, je vais vous dire Madame, alors, je préférerais rouler, aussi, dans ma grosse voiture confortable, et je me mets dans une plus petite voiture pour vous être agréable !

Voilà !

**M. le Maire** – Monsieur FOUCAULT.

**M. FOUCAULT** – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Une politique coordonnée et dynamique d'actions est nécessaire à la municipalité pour bien définir une politique d'investissement et sa stratégie financière.

Une fois examinée la situation économique, l'évolution de la législation et depuis peu, maintenant, l'impact de la CA2M sur le budget de la Ville, et le fonctionnement 2005 sur les différents postes budgétaires, on s'aperçoit que ce Débat d'Orientation a des similitudes avec celui de l'année dernière.

S'agissant des perspectives 2005 et la prévision des investissements, l'aménagement du quartier de l'Amphithéâtre et le Grand Projet de Ville sont deux projets bien significatifs !

L'un plein de projets, grandioses, le dernier grand projet, a-t-on entendu dire. L'autre symbole de la perfection et la nécessité de reconstruire différemment.

Deux projets innovants, structurants, pleins d'espoir à leur création sans doute, et aujourd'hui, un pour lequel il ne faudra pas se tromper, l'autre pour lequel, force est de constater qu'il n'a pas su évoluer pendant ces 30 dernières années !

Le redressement est lent, mais je veux y croire.

Alors, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, tout cela pour vous dire que loin de certains chiffres austères, il ne faudra pas oublier tous les autres projets qui nécessitent information, concertation et adhésion de la population.

Je dis, aussi, que la Ville a la charge et la chance d'accueillir, année, après année, une population toujours plus nombreuse !

Nous nous en réjouissons, Monsieur le Maire, mais cette population doit être accompagnée dans l'aide à l'emploi et dans la mise en place d'un tissu social indispensable, d'une culture de ce milieu humain, car les habitants construisent leur milieu et participent à cette construction.

On ne fait pas le bonheur des gens sans eux !

Améliorer le quotidien. N'oublions pas que les investissements d'aujourd'hui seront la vie de demain.

Nos infrastructures urbaines, comme les axes, rues, capacités de stationnement n'ont pas fait l'objet ces 30 dernières années de l'attention et des investissements nécessaires !

Tout le monde peut avoir des erreurs de jugement, mais quand on exerce des responsabilités dans l'exécutif, garder sa vigueur et son jugement est une exigence de base !

La Ville a partie liée avec ses dirigeants et attention au comportement personnel des responsables, car ces comportements ont des répercussions sur le milieu tout entier, car ils engagent plus qu'eux-mêmes !

Merci pour votre attention.

**M. le Maire** – Très bien.

Monsieur APELLE.

**M. APELLE** – Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, le document préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire évoque, je cite : "les subventions versées aux associations seront indexées d'au moins 1,5 %."

On peut mettre beaucoup d'espoir dans l'expression "au moins", tant il est vrai que le milieu associatif est confronté à des difficultés liées à la remise en cause des Contrats Aidés, mais aussi à la diminution des effectifs des bénévoles et à l'augmentation des contraintes auxquelles il doit faire face.

C'est vrai, la Municipalité n'est ni responsable de cette situation, ni des réformes qui fragilisent nos structures.

Cependant, il est indéniable que les conséquences en sont supportées non seulement par les associations messines, mais également par nos concitoyens qui bénéficient des services de celles-ci.

Le rôle déterminant de ces associations qui animent notre cité, et ce dans de nombreux domaines, en particulier, les domaines social, culturel ou sportif, est de nature à nous inciter à continuer à développer notre soutien à leur égard !

C'est certes, ce que consent la Ville de Metz en réévaluant son aide par rapport à l'exercice précédent.

Ceci étant, faire en sorte que l'indexation soit effectivement supérieure à 1,5 % et au moins égale à l'inflation permettra à notre démarche d'être véritablement perçue tel un encouragement et une reconnaissance aux efforts consentis par nos associations, et générerait certainement un regain de motivation et de mobilisation de nos bénévoles.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** – Madame COLIN-OESTERLE.

**Mme COLIN-OESTERLE** – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Je souhaite intervenir ce soir, sur la politique de stationnement de la ville à laquelle il est fait référence dans le présent document d'Orientation Budgétaire.

Si je me félicite des projets d'aménagement ou d'extension de parkings souterrains tant Place de la République que dans le nouveau quartier de l'Amphithéâtre, lesquels devraient apporter une première réponse aux commerçants face à leurs inquiétudes liées aux problèmes de stationnement en centre-ville, deux projets qui me tiennent à cœur ne sont, en revanche, pas mentionnés.

L'aménagement, tout d'abord, du parking Coislin avec l'éventualité d'un nouveau parking souterrain en lien étroit avec la place Saint-Louis qui est une des plus belle

places de Metz et qui mériterait d'être dégagée de tout stationnement en vue de sa réhabilitation.

Et le stationnement résidentiel, d'autre part, dont je sais, Monsieur le Maire, qu'il n'a, jusqu'à présent, pas retenu votre attention. Mais le stationnement en centre-ville étant de plus en plus problématique, ne serait-il pas opportun de consulter les Messins sur ce sujet et de proposer, à l'instar de toutes les grandes villes, des formules de stationnement permettant de préserver l'attractivité du centre-ville pour les résidents ?

Je vous remercie.

**M. le Maire** – Monsieur Thierry JEAN.

**M. JEAN** – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice important, fondamental même, de l'action publique puisqu'il a pour finalité de formaliser les réflexions du politique pour que le gestionnaire les traduise en action.

Ces réflexions sont, ici, fortement encadrées puisque l'on pose comme hypothèse une stabilité de la fiscalité.

Faut-il le déplorer ou s'en réjouir ?

Il est évident que l'on s'en réjouira si l'on trouve, à fiscalité constante, les moyens de l'action.

En l'espèce, les axes de travail présentés dans le document qui nous sert de support vont dans le bon sens, notamment dans la mesure où ils posent comme principe d'accroître l'attractivité de la cité.

La ville est belle, les projets d'urbanisme sont ambitieux, mais pour que la cité soit totalement attractive, il faut, aussi, que la vie y soit agréable et que l'on ait envie d'y rester.

Alors, à titre d'exemple, si des efforts sont faits, incontestablement, en direction de la petite enfance, il faut reconnaître que les dispositifs de garde périscolaire ne favorisent pas forcément le travail des 2 parents.

En plus, il est difficile pour des parents de jeunes enfants de vivre en centre-ville s'ils ne sont pas les heureux propriétaires ou locataires d'un garage qui donne droit à la télécommande magique !

Alors, peut-être des aménagements seraient-ils à réfléchir à ces règles ?

Pour que la ville soit attractive, en particulier pour les jeunes, qu'ils soient étudiants ou jeunes travailleurs, il faut qu'ils trouvent en centre-ville plus d'animation.

Alors, les choses se font, notamment, dans le domaine culturel, mais il faut faire plus encore !

Les Trinitaires sont un de ces lieux de rencontres et d'animations, et je pense que la délégation du lieu à un opérateur professionnel devrait améliorer, encore, la manière de remplir cette mission.

Mais d'autres initiatives sont à impulser, d'autres lieux sont à inventer.

Dans un tout autre champ, pour que la ville soit attractive, il faut aussi qu'elle soit accessible.

Alors, en particulier, si l'on veut, je cite encore le document : "positionner de manière marquée sa situation de pôle au cœur de l'Europe". Le TGV va arriver ; c'est certes un élément déterminant, mais il faut aussi réaliser l'A32. Et au plus vite !

Et c'est une parenthèse un peu hors sujet, je ne manquerai pas de m'élever contre les propos de celles et ceux qui font croire aux Messins et aux Lorrains que l'on peut désengorger la circulation de l'A31, simplement en l'élargissant et en bricolant quelques routes départementales.

L'élargissement de l'A31 est impossible dans la traversée de Metz ! Elle est impossible dans la traversée de Thionville ! Et cela vous perturberait pendant plusieurs années si on le faisait ailleurs sur d'autres parties du tronçon !

Donc, il n'est ni sérieux, ni honnête de refuser le projet cohérent que constitue l'A32 dans le sillon mosellan en contournant Metz par l'Est !

Enfin, je terminerai mon propos par une suggestion : même si la réflexion prospective ne relève pas à proprement parler, non plus, d'un Débat d'Orientation Budgétaire,, le fait de se donner ou non les moyens de le faire entre parfaitement dans ce cadre !

La Région l'a fait au travers du travail du Conseil Economique et Social.

Le Grand Nancy le fait actuellement en associant responsables politiques et experts.

La Wallonie l'a fait en associant beaucoup plus largement tous les acteurs intéressés dans sa population.

Alors, pourquoi la Ville de Metz n'affecterait-elle pas quelques milliers d'euros à la création d'un groupe de travail associant Elus, responsables socio-économiques, experts pour se projeter vers notre avenir ?

Que sera Metz en 2025 ?

Si la question n'intéresse pas tout le monde, à mon avis, elle intéresse nos enfants et ceux qui feront vivre notre cité demain !

Je vous remercie.

**M. le Maire –** Merci.

Monsieur Patrick THIL.

**M. THIL –** Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je voudrais dire, ici, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire qu'il m'arrive parfois de me poser la question si j'habite la même ville que d'autres ?

En effet, stagnation a été employée par Monsieur Pierre BERTINOTTI et panne, pour ne pas dire sèche, par Madame ISLER-BEGIN !

Moi, je voudrais dire que mon sentiment sur Metz est tout à fait à l'opposé et d'ailleurs ce sont les indications qui devraient, à mon avis, figurer, comme figure de proue de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Metz n'est pas une ville qui stagne !

Metz est une ville qui se dynamise !

Et Metz n'est pas une ville en panne, Metz, au contraire, est une ville qui explose – je dirai – dans ses quartiers ! Et ceci avec mesure, je voudrais vous le dire !

Mes Chers Amis, est-ce que vous avez beaucoup de cas en France, dans les villes de plus de 100 000 habitants où nous avons 2 grands chantiers qui sont constitués, d'une part par un nouveau quartier qui sera, sans doute, un phare d'intérêt pour Metz, à savoir, le quartier de l'Amphithéâtre, en plein centre-ville ! Parce que l'arrière-gare qui va devenir, aussi, un avant-gare est en centre-ville ! Et d'avoir le même intérêt pour un des quartiers les plus populaires de Metz, à savoir, Metz-Borny où les efforts conjugués sous l'égide du Docteur JACQUAT, font que, tout de même, nous devons nous préoccuper d'un quartier où plus de 20 % ou près de 20 % des habitants de Metz vivent !

Et vous avez là – je dirai – tout l'équilibre de ces forces budgétaires que l'on doit mettre en mouvement !

Intérêt pour le Metz de demain et sa dynamisation, et c'est la preuve même du quartier de l'Amphithéâtre avec cette formidable figure de proue que constitue le Centre Pompidou, et d'autre part, ce même intérêt pour les quartiers les plus anciens et les plus populaires de la ville !

N'est-ce pas là une gestion parfaitement équilibrée ?

Qui répond, d'ailleurs, à l'équilibre de ses finances, parce que si Monsieur le Maire, tout à l'heure, se félicitait de la position de la ville dans certains hebdomadaires, je voudrais dire combien, nous sommes, encore, avec des marges extraordinaires d'ouvertures, de poumons d'oxygène financiers !

Parce que, non seulement, nous sommes parmi les villes de 100 000 habitants l'une des moins imposées de France, mais vous le savez sans doute aussi, une des moins endettées !

Ce qui permet d'avoir des finances saines pour construire l'avenir de Metz !

Et c'est bien de l'avenir de Metz dont on devrait se réjouir parce que, cela a été souligné par plusieurs orateurs, le monde est mouvant, c'est vrai, la législation est mouvante, il y a la montée en puissance de la CA2M qui redistribue les cartes financières !

Il faudra bien, nous qui sommes Messins, réfléchir, aussi, sur l'avenir de l'UEM qui est une source de financement pour la Ville de Metz.

Il y a la décentralisation RAFFARIN, c'est vrai, dont on dit tant de mal sur certains bancs ! Mais, vous observerez, ici, qu'à Metz, elle ne se traduit par aucune hausse des taux de la fiscalité !

Comme d'ailleurs dans la Région Alsace dont je ne vois pas pourquoi, il y aurait comme ça, des excuses à cette décentralisation sollicitant une montée en puissance des taux par les Régions qui sont gérées par la Gauche !

Eh bien, effectivement, je dirai que ce Metz de demain se prépare ici !

Et je dirai dans un cercle vertueux !

C'est-à-dire que je pense, à l'inverse de beaucoup qui se sont exprimés ici, que ce n'est pas tout simplement en disant toujours plus, c'est parce que nous maintenons la stabilité des taux qui – je vous le rappelle – est une exigence sociale, parce que si 50 % des ménages ne paient pas l'impôt sur le revenu, pratiquement tous les ménages paient la taxe d'habitation !

Et donc, c'est une politique sociale que de ne pas augmenter les taux de la fiscalité, parce que la taxe d'habitation, sauf cas d'extrême difficulté sociale, est payée par tout le monde !

Eh bien, faire aussi bien, sans augmenter la pression fiscale, je dis que dans cet univers mouvant, eh bien, moi, personnellement, je tire mon chapeau au Maire qui est finalement, comme chacun le sait ici, depuis toujours l'Adjoint chargé des Finances !

**M. le Maire** – Madame VIALLAT.

**Mme VIALLAT** – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Tout d'abord, je voudrais faire part de ma satisfaction quant à l'effort de gestion encore demandé cette année, comme en 2003 et 2004, afin de contenir globalement les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la grande qualité des services rendus aux citoyens.

C'est pour moi un point fort de ce rapport.

Pour ma part, je ne vous demanderai pas de diviser par 2 le prix des tickets de bus et de cantine - c'est tout à fait irresponsable - d'autant plus que Madame ROEDERER dans son exposé oublie d'évoquer que Monsieur MASSERET, compte asséner aux Lorrains, un véritable coup de marteau fiscal de près de 10 % !

Mais il est d'autres domaines dans lesquels je souhaiterais intervenir, c'est en matière d'aménagement des futures zones d'habitations.

Personnellement, quand je me promène dans la ZAC des Hauts de Queuleu, je trouve cela bien dense, et cela est fortement accentué par un nombre important de voitures stationnées un peu partout sur les trottoirs et sur les pelouses.

Il m'a été rapporté que c'est le fait d'habitants qui disposent de garages ou d'emplacements, mais qui ne prennent pas la peine d'y mettre leur véhicule !

Cela ne m'empêche pas de m'interroger sur les contraintes en matière de construction de garage lors des constructions neuves notamment.

La norme actuelle n'est pas très élevée, c'est un bon choix : économiquement et globalement, il correspond à l'équilibre de ces dernières années.

Mais, là, il est question de préparer demain.

Avec 2,5 % de voitures en plus chaque année, ce qui fait 10 % tous les 4 ans, ne serait-il pas judicieux de revoir à la hausse ces obligations en matière de garage ?

Que fait-on ailleurs ?

Evidemment, cela rendrait un peu plus cher l'immobilier, mais c'est peut-être le prix à payer pour notre qualité de vie de demain ?

Enfin, et en conclusion, Monsieur le Maire, permettez-moi, une petite observation : non, le développement durable n'est pas une préoccupation de Gauche, pas plus que l'écologie est une préoccupation réservée aux Verts ! Cela serait d'ailleurs fort inquiétant pour l'avenir de la planète !

Ainsi, il existe de ma part, une attente forte et exigeante en ce qui concerne le développement durable dans la conduite des projets de notre ville.

Je vous remercie.

**M. le Maire** – Merci, Madame.

Dernier orateur, Monsieur DAMIEN.

**M. DAMIEN** – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

C'est avec beaucoup de fierté que je m'apprête à assumer cette responsabilité nouvelle dans les domaines importants des finances et de la gestion. Ne doutez pas, Monsieur le Maire, que je m'efforcerai à vous rendre la confiance que vous me témoignez et d'apporter ma contribution à l'objectif permanent que vous avez toujours fait partager.

Développer la ville et améliorer le cadre de vie de ces habitants.

Le premier budget en cours de préparation sur lequel je me penche désormais au quotidien correspond au Budget charnière de notre mandat. Il devra être proposé dans le contexte général que vous venez d'évoquer et en dépit de cette conjoncture globale, il faudra rester ambitieux !

Cette capacité à agir pour préparer l'avenir repose, pour une part, sur notre saine santé financière, celle que vous avez patiemment su asseoir et d'autre part, sur une démarche volontariste en termes d'investissements.

Mais, déjà, j'ai pu me rendre compte que cette solidité résultant d'efforts permanents dans la gestion courante des services, dans la gestion active de la dette est, année après année, remise en question compte tenu du désengagement permanent de l'Etat et au regard des équilibres nouveaux à trouver avec les autres collectivités locales, elles-mêmes soumises aux mêmes contraintes budgétaires d'autant que l'acte 2 de la décentralisation en renforcera encore les effets !

Le Budget 2005 sera, également, celui qui n'intégrera pas de transfert effectif de compétences avec la Communauté d'Agglomération, pour la première fois, depuis sa création.

Pour autant, je crois aux effets vertueux d'un développement local résultant d'une politique d'ensemble nécessairement coordonnée témoignant d'une certaine solidarité tout en respectant l'identité de chacun.

Au-delà des réalisations structurantes qu'une ville centre, locomotive de l'agglomération, se doit de mettre en œuvre, 2 domaines me paraissent représenter des axes forts de cet engagement partagé !

L'activité économique qui est le commerce et le logement social.

Monsieur le Maire, j'ai bien entendu l'ensemble des vœux, suggestions et revendications de nos Collègues.

Autant que possible, il en sera tenu compte dans le respect des orientations que la Municipalité et le Conseil Municipal ont arrêté à travers le cadre général du Plan Quinquennal.

Un Budget de fonctionnement maîtrisé, tout en pouvant s'engager dans un volume d'investissement supérieur aux années précédentes, bien entendu, afin de maintenir la ville dans une dynamique positive, attractive, créatrice d'emplois et de richesses, tel est l'objectif que nous devons nous fixer, Monsieur le Maire, le tout à fiscalité maîtrisée !

C'est dans ce sens que je souhaite inscrire les propositions de synthèse qui seront amenées aux débats du Budget 2005.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire – Merci.**

Le Débat est clos.

J'ai soigneusement écouté, mais en vous écoutant, excusez-moi, ce n'est pas pour allumer le Débat, ni rien, c'est pour vous donner simplement une information.

Le Docteur JACQUAT et moi-même, avons reçu, avant 18 heures, ici, Monsieur Bernard KOUSCHNER, que nous connaissons tous les deux très bien.

Et en discutant avec Monsieur KOUSCHNER, je lui ai posé la question de savoir : combien d'argent, que l'on cotisait pour les Organismes Non Gouvernementaux, pour les ONG, allait réellement aux besoins exprimés et combien était gardé pour la gestion ?

Et Monsieur KOUSCHNER m'a répondu que les associations faisaient depuis 10 ans des efforts considérables, et il y a 10 ans, il fallait compter 30 % pour la gestion, aujourd'hui, entre 7 et 12 % !

Eh bien, je pense que cela devrait faire réfléchir un grand nombre d'associations. Puisque certains y arrivent, d'autres seront aussi amenés à faire dans notre pays des efforts de gestion !

On va passer au point n° 2, Monsieur DAMIEN.

M... - ...(inaudible)...

M. le Maire – Point n° 1, excusez-moi.

-----

**POINT 1 – Attribution de compensation définitive 2004 de la CA2M.**

**Rapporteur : M. DAMIEN - Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,  
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts ,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-DRCL/1-026 en date du 20 Juillet 2001 portant extension des compétences du District de l'Agglomération Messine et modification de ses statuts en vue de la transformation en Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-DRCL/1-054 en date du 10 Décembre 2001 portant extension du périmètre du District de l'Agglomération Messine et autorisant sa transformation en Communauté d'Agglomération,

Vu le rapport de la Commission Locale en date du 6 Décembre 2004 relatif à l'évaluation des transferts de charges consécutifs à la création de la Communauté d'Agglomération et au calcul des attributions de compensations des communes,

#### APPROUVE

- les modalités d'évaluation des transferts de charges et le calcul des attributions de compensations des communes présentées par la Commission Locale dans son rapport ci-annexé en date du 6 Décembre 2004,
- le montant de l'attribution de compensation définitive 2004 revenant à la Ville de Metz et arrêté à la somme de 29 734 831 €.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

La motion est en conséquence.

**M. le Maire** –Monsieur BERTINOTTI.

C'est tout ?

**M. BERTINOTTI** – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Le rapport, comme effectivement, il vient d'être dit, fait clairement apparaître que la baisse de la dotation de compensation de près de 12 millions d'euros est liée au transfert à la CA2M de 4 équipements culturels : l'Opéra-Théâtre, le Conservatoire, les Musées et l'Ecole Supérieure d'Art. C'est conforme à ce que vous nous aviez annoncé, à une exception près : l'Arsenal.

Cet équipement est resté de la compétence de la Ville en 2004 et, à en croire le document sur les Orientations Budgétaires, restera, également, de la compétence de la Ville en 2005.

Alors, à une question que mon Collègue, Monsieur Dominique GROS, vous avait posée à la CA2M, sur les raisons de ce retard.

Vous aviez répondu de manière un peu sibylline que vous souhaitiez transmettre l'Arsenal dans de "bonnes conditions." Enfin, c'était cela votre idée.

Alors, renseignements pris, nous comprenons mieux, effectivement, votre propos, puisque, sauf erreur de ma part, mais à la fin 2003, les déficits cumulés étaient de l'ordre de 550 000 euros, et on avance, mais le chiffre n'est évidemment pas définitif, 700 000 euros pour la fin 2004.

Alors, voilà un trou, honnêtement, que nous ignorions où puisqu'il s'agit de l'Arsenal, plutôt un couac qui nous avait échappé !

Alors, ma question est évidente, quelle mesure envisagez-vous de prendre pour remédier à cette situation quand on sait que la Ville subventionne l'Arsenal à hauteur de 62 %. Faut-il se préparer à une augmentation de cette subvention pour apurer le passé ?

D'une façon plus générale, Monsieur le Maire, j'en profite pour dire que cela pourrait être l'occasion de revoir la politique, peut-être, de l'Arsenal, en termes de programmation en public visé, de le faire évoluer vers un véritable lieu d'animation culturelle davantage ouvert aux Messins.

Par ailleurs, la construction d'un Palais des Congrès dans le quartier de l'Amphithéâtre, on va en parler tout à l'heure, entraînera à terme, une perte de clientèle, a priori, et donc de recettes pour l'Arsenal. Une réflexion sur l'occupation des salles devra donc être menée, et d'ailleurs, de ce fait, la nouvelle salle de répétition pour l'Orchestre risque peut-être, à ce moment-là, d'ici quelques années de faire double emploi.

Bref ! Ce n'est pas le sujet ce soir, mais il y a à l'évidence, toute une série de questions qui se posent et qu'il serait utile, me semble-t-il de débattre ici, ou à la CA2M.

Je vous remercie.

**M. le Maire** – Alors, en ce qui concerne l'Arsenal, c'est vrai que nous avons fait une programmation un peu plus forte et un peu plus fournie depuis quelques années, et cela s'est passé avec un accord général entre le Conseil d'Administration et la Ville.

Mais, comme on rentre, actuellement, dans des périodes un peu plus serrées financièrement, j'ai demandé à ce que l'on revienne à une programmation beaucoup plus normale et moins chère !

L'Arsenal a déjà fait de gros effort de compression et je ne doute absolument pas qu'il arrivera à l'équilibre ! Et c'est à ce moment-là qu'il sera transféré à la CA2M parce qu'autrement, les surcoûts seraient déduits de cette attribution de compensation.

Vous le savez parfaitement bien !

En ce qui concerne le Palais des Congrès, Monsieur BERTINOTTI, j'espère quant à moi, que la réalisation... - mais, il faut toujours faire des paris dans la vie, j'en ai fait depuis 30 ans ! Ils m'ont réussi ! – de l'Amphithéâtre, du Centre Pompidou et autres, amèneront à Metz un beaucoup plus grand nombre de congrès qui devraient permettre, à la fois, de tenir certains congrès à l'Arsenal sans diminution de recettes et, d'autre part, donner une très grande activité à un nouveau Palais des Congrès.

Vous savez, je pourrais parfaitement dire, aujourd'hui, que dans 3 ans, je ne me représente peut-être plus, et qu'il est tout à fait inutile que je fasse prendre des risques par la Ville ou par moi-même !

Ce n'est pas mon genre ! Ce n'est pas ma philosophie ! Et ce n'est pas mon attitude !

Je pense que j'ai encore une réelle mission à accomplir en donnant à la ville de Metz un essor supplémentaire qui se traduira par des équipements supplémentaires, nécessaires à son développement et à son rayonnement !

Est-ce qu'il y a une opposition ?

Non, il n'y a pas d'opposition.

Point n° 1 adopté.

Point n° 2, Monsieur DAMIEN.

-----

**POINT 2 – Réorganisation du stationnement rues Belle Isle et de la Piscine.**

**Rapporteur : M. DAMIEN - Adjoint au Maire**

-----

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** que la réorganisation de l'espace public et des places de stationnement devant l'hôpital Belle Isle permettra de créer un cheminement sécurisé des nombreux piétons fréquentant les établissements publics du secteur,

**CONSIDERANT** que cette opération se traduira par la suppression de 14 places de stationnement payant,

**CONSIDERANT** que pour répondre aux besoins en stationnement de courte durée générés par la présence de ces différents établissements publics et plus particulièrement l'hôpital Belle Isle, il est envisagé de modifier les conditions de gestion du stationnement selon les modalités suivantes :

1) Rue Belle Isle :

Suppression de 14 places payantes devant l'hôpital et création de 13 emplacements de stationnement payants côté opposé dans le tronçon compris entre les rues Holandre Piquemal et la place Saint Vincent.

2) rue de la Piscine :

Création de 26 emplacements de stationnement payant rue de la Piscine et de 31 emplacements de stationnement payant (dont 2 réservés aux personnes handicapées) sur le parking de la piscine du Luxembourg sur lequel seront aussi instaurées 5 places de stationnement gratuit limité à 20 minutes (horodateur vert).

**DECIDE** de classer ces nouveaux emplacements de stationnement payant dans la zone tarifaire B (1 euro de l'heure-durée maximum 2 heures).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à cette affaire et notamment l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du stationnement payant sur voirie conclue avec la SANEMA.

La motion est en conséquence.

**M. le Maire** – Alors, attendez.

Monsieur DARBOIS, Monsieur GROS et Monsieur FOUCAULT.

Alors, Monsieur DARBOIS.

**M. DARBOIS** – Merci, Monsieur le Maire.

C'est une bonne démarche !

Il faut rendre l'espace aux piétons, c'est essentiel !

Il faut continuer !

Il faut continuer, Monsieur le Maire, mais n'oubliez pas les riverains qui n'ont pas tous un garage ou une place de parking et qui galèrent pour trouver une place dans leur quartier !

Si vous imaginez une famille, par exemple, qui habiterait rue du Chanoine COLLIN aux Hauts de Sainte-Croix, imaginez une famille avec une voiture – on en possède

au moins une pour sortir de la ville – vous n'imaginez pas quelle galère cela peut être le soir, entre 18 et 19 heures pour trouver une place ! Et ça, cela n'est pas normal !

Il faut que vous organisiez un stationnement digne de ce nom pour les riverains !

Alors, nous vous demandons de trouver cette solution parce que c'est tout simplement le seul moyen de conserver dans cette ville le bien-être des familles !

Autrement, nous risquerions de voir les familles préférer aller habiter ailleurs, à l'extérieur de la ville !

Cela étant dit, Monsieur le Maire, vous avez dit tout à l'heure – ça c'est un petit peu un cavalier - que vous, vous rouliez en PLUS. C'est très bien, Monsieur le Maire, je vous encourage à le faire. On le fait aussi. C'est mieux que de rouler dans une grosse berline !

Mais en ville, c'est beaucoup plus rationnel d'être à pied, en vélo, ou en bus !

Je vous remercie !

**M. le Maire** – Monsieur DARBOIS, je ne connais pas beaucoup de gens qui travaillent autant que je travaille à 75 ans et qui s'amuse à 75 ans à aller à leur boulot en vélo !

Alors, merci pour les leçons !

On en parlera quand vous serez un peu...

**M. DARBOIS** – Je vous l'accorde !

**M. le Maire** - ...plus mûr !

**M. DARBOIS** – Je vous l'accorde.

**M. le Maire** – Parce que pour le moment, vous semblez être un peu "vert" !

**- rires dans la salle -**

**- plusieurs personnes parlent en même temps -**

**Mme ISLER-BEGUIN** – Et il en est fier !

**M. DARBOIS** – Et j'en suis fier !

**- rires dans la salle -**

**- plusieurs personnes parlent en même temps -**

**M. le Maire** – Allez, Monsieur GROS.

**M. GROS** – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Ce point est la suite logique de très nombreux points du même genre qui sont apparus au fil des années et que nous avons toujours votés, à savoir, de rendre plus difficile le stationnement des voitures ventouses et des voitures permanentes, de laisser des places disponibles aux endroits où il faut se rendre, ces places étant payantes.

Et ce projet qui nous est présenté là a le mérite d'une logique qui est imparable. Il y a des besoins effectifs autour de l'hôpital Belle Isle, et naturellement, il faut prendre les moyens qu'il faut.

Et on pourrait en rester là, sauf qu'habitant tout à fait ce quartier, depuis des années, je vois les gens les mieux intentionnés, par rapport à vous-même et par rapport à la lutte contre la voiture omniprésente au centre-ville, devenir de plus en plus nerveux et pour certains stressés !

Qu'est-ce que l'on constate ?

On constate qu'effectivement, partout, les espaces dans le secteur – je vais prendre le Saulcy - qui a été vidé, après ça, la multiplication des places payantes, progressivement, les étudiants ont été s'installer au Fort Moselle. Au Fort Moselle, les gens rentrent, comme on dit en Lorrain, "entre midi", et ils ne trouvent plus de place pour aller manger. Ils ont un PV pendant qu'ils mangent chez eux. Etc., etc.

Et au bout du compte, chaque fois qu'il y a une place payante qui est installée quelque part, on me dit : "Mais, qu'est-ce que vous faites ? Qu'est-ce que tu fais ?" Je dis : "Les places payantes, en soi, c'est une bonne chose."

Et on me dit : "Mais, moi, regarde un peu ce qui m'arrive !"

La réalité, aujourd'hui, il faut dire : ne plus jamais mettre en place des installations payantes comme celles-là, si ce n'est pas dans un contexte général !

Vous pouvez expliquer à un citoyen que vous mettez en place des parkings payants, que vous interdisez de stationner dans des endroits où il faut pouvoir marcher à pied, que vous rendez difficile la pénétration de la voiture, tout cela, nous le voulons autant que vous !

Mais, en même temps, cela doit être mis en perspective avec des parkings de dissuasion à l'extérieur ! Avec des transports en commun modernes, rapides, commodes et pour certains d'entre eux, en site propre ! Avec un stationnement résidentiel, là où il y a des parkings payants et des gens, comme vient de le dire Monsieur René DARBOIS, qui habitent et qui sont bien obligés de se débrouiller !

Parce que sinon, le stress devient général et figurez-vous que par-dessus le marché, la Police Municipale étant extrêmement dynamique dans ce domaine-là, beaucoup plus que dans d'autres domaines et dans d'autres quartiers, eh bien, vous avez des gens qui deviennent agressifs et qui en viennent à critiquer globalement la politique de stationnement, alors que c'est le manque de perspective, c'est le manque de globalité, c'est le manque finalement de Plan de Déplacements Urbains que nous réclamons depuis 5 ans et qui, paraît-il, va bientôt nous arriver par la CA2M, qui est à l'origine de ces difficultés !

Alors, nous avons un point, nous allons, à nouveau, le voter, parce qu'effectivement, il faut pouvoir se garer pour aller à l'hôpital Belle Isle !

Mais, en même temps, il faut savoir que le mieux et l'ennemi du bien en matière de PV, en matière de traque ! Et surtout, on ne peut pas expliquer, le policier ne peut pas vous dire : "Mais, écoutez, allez vous garer au parking de dissuasion ! Vous prendrez le bus qui passe toutes les 10 minutes à cet endroit-là et vous serez tranquille !"

Savez-vous, Monsieur le Maire, Chers Collègues, qu'il existe des parkings de dissuasion sauvage !

J'ai été faire du pointage, par exemple, à Devant-les-Ponts. Au magasin ATAC ou au magasin MATCH, des gens s'installent là, le matin, mettent leur voiture sur les parkings privés donc, des commerçants, et prennent le bus à ce moment-là, ou font du covoiturage !

Par leurs actions, les Messins ou les gens qui viennent de l'extérieur montrent ce que nous devrions faire !

Il n'est plus possible de continuer à mettre en place de tels types d'installations si nous n'avons pas un projet global, et un projet global qui puisse permettre d'expliquer qu'il y a une politique derrière chaque place payante.

Je vous remercie.

**M. le Maire – Monsieur FOUCAULT !**

**M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je souhaite effectivement réagir aussi à la lecture de la motion qui nous est proposée ce soir.**

En effet, tant que la politique globale de stationnement, sur la ville de Metz, ne sera pas étudiée, je serai toujours aussi réticent sur ce type de réorganisation, car là encore, ce sont 70 places gratuites sur voirie qui seront supprimées.

A quand, Monsieur le Maire, une étude sur la mise en place du stationnement résidentiel qui sera, de toutes façons, incontournable sur la Ville de Metz ?

Nous voterons donc, le Docteur MASIUS et moi-même, contre cette motion.

Merci.

**M. le Maire – Monsieur NAZEYROLLAS !**

**M. NAZEYROLLAS –** Je voudrais simplement rappeler deux choses.

La première, c'est que cette opération se situe aussi dans le cadre des discussions que nous avons eues avec l'hôpital Belle Isle, le lycée Fabert et la Manufacture de Tabac, suite aux perspectives de projets sur le parking sauvage du Pontiffroy.

Et, à cette occasion-là, on avait constaté - je passe sur les autres questions qui ne concernent pas cette motion - mais on avait constaté - l'hôpital Belle Isle avait attiré notre attention là-dessus - que les conditions de stationnement autour de l'hôpital, non seulement posaient des problèmes de sécurité pour les utilisateurs du parking, notamment sur la rue Belle Isle, mais posaient également d'énormes problèmes de sécurité à l'hôpital, puisque le stationnement totalement anarchique qui avait lieu autour de la piscine conduisait, dans la plupart des cas, à boucher l'accès à la voie pompier, donc à la voie de sécurité de l'hôpital.

Et, en plus, pour un certain nombre de malades qui ont des difficultés à se déplacer, des handicapés, ils n'avaient plus aucune possibilité de stationnement.

D'où l'importance de cette action.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est que je suis assez d'accord avec les observations qui ont été faites sur les parkings résidentiels et sur la nécessité d'avoir des solutions de rattrapage.

Et ce sont celles que nous sommes en train d'étudier pour essayer de compenser cette perte de parking sauvage – disons-le – mais, en tous les cas utile qui se faisait sur les terrains dits de la "Cité Administrative" au Pontiffroy.

Simplement, lorsque nous parlons de parkings résidentiels ou de dissuasion, nous pensons à des parkings qui, nécessairement, ne sont pas à proximité immédiate des quartiers des résidences concernées, et les habitants lorsqu'ils parlent de parkings résidentiels, pensent à des parkings au pied de leurs immeubles.

Je crois qu'il faudra bien admettre que d'abord, il y aura un décalage dans la réalisation de certains de ces parkings parce que certains terrains sur lesquels nous lorgnons –

si je puis dire – demanderont des aménagements relativement importants, certains d'ailleurs, ne sont pas notre propriété.

Mais, il y a des possibilités du côté – disons – de la route de Plappeville, sur lesquelles on se mettra d'accord avec la commune de Ban Saint-Martin. Il y en a quelques autres sur d'autres endroits. Il est un peu prématuré d'en parler.

Enfin, il y a un dernier point que les habitants des quartiers qui ne disposent pas de parkings parce que ce sont des quartiers anciens, parce qu'autrefois, on ne construisait pas de parkings, il y a une chose que là, comme dans d'autres quartiers de la ville, il faudra bien qu'ils admettent, c'est que les habitants qui disposent d'un logement dans ces quartiers-là, sans parking, seront amenés à payer une location ou l'acquisition sous une forme ou une autre dans des parkings publics !

Et ceci est inévitable puisqu'ils seront, à ce moment-là, exactement, dans la même situation que les habitants des logements neufs qui, depuis de nombreuses années, financent, payent la réalisation des parkings qui sont faits dans leurs immeubles !

**M. le Maire** – Moi, je dirai, simplement, quelque chose.

Tout ce que vous demandez les uns et les autres, ce que Monsieur GROS a énuméré ce que Monsieur DARBOIS dit, on le fera.

On le fera parce qu'il faut le faire et parce qu'on fera un Plan de Déplacements Urbains, et parce que l'on améliorera les couloirs bus, et parce que l'on améliorera les parkings et parce que l'on aura plus de parkings.

Mais, vous devriez, pour certains d'entre vous, faire ce que je fais.

Moi, le soir, je lis des revues, des brochures et des études.

Et on soulève, actuellement, un phénomène qui est en contradiction totale avec ce que nous espérons tous - je ne sais pas ce que vous espérez - ce que nous espérons tous !

C'est-à-dire que les villes qui ont fait de grands efforts : tramways, parkings périphériques pour les tramways, voient accroître considérablement le nombre de voitures qui vont en ville ! Pourquoi ? Eh bien, par le phénomène des vases communicants !

Quand les villes ont essayé de dégager les voitures de l'intérieur, il y a eu une nouvelle génération, entre guillemets, de voitures qui arrivent, qui veut profiter de cela, qui rentre dans les villes et qui sature les villes !

La ville exemplaire pour ça, c'est Strasbourg ! Strasbourg a des tramways, des grands parkings périphériques : au Vaken, au Wagersée et partout, et voit sa circulation automobile intérieure augmenter dans des proportions assez importantes !

Alors, si je vous dis ça, ce n'est pas du tout que je me refuse à faire ce que vous me demandez de faire, mais, c'est simplement pour vous dire que nous aurons le même débat dans quelques années encore, parce qu'il n'y a pas de remède ! Sauf un ! C'est de mettre des barrières et de ne laisser rentrer personne ! Il n'y en a pas d'autre !

**M. NAZEYROLLAS** – Londres.

**M. le Maire** – Oui, Londres.

Ou alors, Singapour ! Il faut avoir une vignette sur sa voiture pour circuler en ville !

Et la vignette coûte, chaque année, le prix de la voiture ! Là, ça marche !

Mais, autrement... alors, ça, ce sont des Etats totalitaires, ça !

**M. NAZEYROLLAS** – Il y a encore une autre solution, c'est le Cirque de Mafate à la Réunion. Il n'y a pas de route pour y accéder !

**M. le Maire** – Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Il est adopté.

Point n° 3, Monsieur VETTER... oui ?

Ah, Monsieur FOUCAULT contre, et Monsieur MASIUS contre. C'est très bien.

Monsieur VETTER, point n° 3.

-----

**POINT 3 – Rampe de Bellecroix – Aménagements de sécurité.**

**Rapporteur : M. VETTER – Conseiller Municipal**

-----

Merci, Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** l'intérêt qui s'attache à assurer la sécurité des piétons utilisant la rampe de Bellecroix,

**DECIDE** d'y élargir le trottoir et de le compléter d'un garde-corps,

**ACCEPTE** les devis concluant à une dépense globale de 69 000 euros T.T.C.,

**VOTE** un crédit d'égal montant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations nécessaires conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous documents contractuels se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes,

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

**M. le Maire – Monsieur TIERCELIN.**

**M. TIERCELIN –** Monsieur le Maire, la passerelle qui est citée dans le rapport, c'est une passerelle piétonne 2 roues !

Alors, de ce fait, elle est utilisée par les 2 roues, puisqu'il y a un circuit 2 roues qui part de cette passerelle et qui irrigue, notamment, l'échangeur de la Porte des Allemands.

Je pense qu'il serait utile, au moins, de regarder, avant de commencer les travaux, si on ne peut pas, en même temps que l'aménagement piétons qui va être fait, qui est très bien d'ailleurs, prolonger l'itinéraire 2 roues qui passe sur la passerelle vers Bellecroix ?

Vers Bellecroix, il y a sans doute des possibilités très intéressantes d'itinéraires 2 roues qui sont déjà pratiqués actuellement, mais qu'il faudrait aménager.

Mais, cela serait dommage de faire un aménagement lourd sans penser au passage des vélos. Peut-être une surlargeur ? Enfin, une chose comme ça.

Voilà.

Donc, faire attention avant de lancer l'ordre de service.

**M. le Maire – Monsieur GREGOIRE.**

**M. GREGOIRE –** Alors, ce dossier est un dossier sur lequel nous nous penchons depuis 3 ans, puisque c'est le coude de la rampe de Bellecroix qui n'est pas assez large et qui actuellement ne peut pas contenir une voiture d'handicapé ou une voiture d'enfant.

Et dans le cadre du cheminement piéton entre le quartier de Bellecroix et le centre-ville, nous avons travaillé sur l'aménagement de ce transfert des piétons avec des habitants du quartier.

Alors, on a, dans un premier temps, essayé de travailler sur le franchissement de la Porte des Allemands. Et il y avait un deuxième point noir qui est ce coude là, parce qu'une voiture d'enfant ne passe pas à cet endroit.

Alors, on a attendu d'abord patiemment le transfert de propriété des terrains de l'OPAC à la Ville de Metz, et maintenant, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier de l'an dernier que la Ville est propriétaire de cet espace, on peut, enfin, aménager les travaux parce que l'on ne pouvait pas élargir la voirie sans renforcer l'espace qui est derrière, puisque derrière, il y a un aplomb.

Voilà.

Donc, on regardera la question que vous signalez, puisque maintenant à partir du moment où l'on pourra y faire passer les voitures d'handicapés, les voitures d'enfants, donc cela va régler un certain nombre de problèmes.

**M. le Maire** - Sur le rapport lui-même, pas d'opposition ?

Il est adopté.

Point n° 4, Monsieur GREGOIRE.

-----

**POINT 4 – Réaménagement des voies piétonnes En Chaplerue, Grand Cerf et En Bonne Ruelle – Approbation du projet et financement des travaux.**

**Rapporteur : M. GREGOIRE - Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDÉRANT l'état dégradé du revêtement des voies piétonnes En Chaplerue, Grand Cerf et En Bonne Ruelle et la vétusté de l'éclairage public,

VU le projet établi à cet effet,

DÉCIDE la réalisation des travaux de réaménagement des voies piétonnes En Chaplerue, Grand Cerf et En Bonne Ruelle pour un montant global estimé à 827.600 € T.T.C. à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultation des entreprises par appel d'offres ouvert, pour l'exécution des travaux et les prestations spécialisées,

DÉFÈRE à la Commission des Appels d'Offres l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous documents contractuels se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre du Fonds d'Intervention et de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) et de la Politique Départementale d'Aménagement Urbain (PDAU).

La motion est en conséquence.

**M. le Maire** – Monsieur GROS, Monsieur DARBOIS, Madame FROHMAN et Madame ROEDERER.

Monsieur GROS, allez-y.

**M. GROS** – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Là, aussi, sur ce point, je voudrais parler des crispations qui existent au niveau du plateau piétonnier.

Sur ces bornes, nous ne nous sommes jamais opposés à la mise en place de secteur piétonnier, et à la mise en place d'une certaine rigueur par rapport aux abus des automobilistes, ici ou là.

Il n'empêche qu'actuellement, sur le plateau piétonnier, un certain nombre de situations sont extrêmement pénibles et relèvent de la galère, comme on dit chez les jeunes pour des familles et pour des gens qui ont des problèmes de déplacement.

Alors, je rappelle comment cela fonctionne.

On a le droit d'entrer, si on habite bien entendu sur le secteur, avec sa voiture, entre 6 heures du matin et 11 heures du matin, et puis, sinon, c'est après 18 heures, jusqu'à 21 heures sur le plateau piétonnier pour décharger ses courses, pour amener ceci ou cela, où même pour amener ses enfants, si on a un bébé, par exemple.

Mais au-delà de ces périodes, c'est complètement fermé, à l'exception des gens qui ont un garage, un parking sur le plateau piétonnier lui-même. Mais la personne ou la famille qui habite dans le secteur et qui a un parking ailleurs, donc une automobile, par exemple quelqu'un qui loue une place Place de la Comédie, eh bien, ne peut pas pénétrer.

Et alors, pour pénétrer, en cas de besoin, il faut négocier à la borne devant les autres piétons qui passent et s'expliquer.

Alors, ce que je voudrais dire, c'est que le système tel qu'il existe, maintenant, il est là, il y a la caméra, le policier vous observe, vous interroge, vous dit, c'est sur, vous avez besoin, etc., je voudrais dire à un moment donné, il faut un peu de souplesse.

Quand il y a une personne âgée, quand il y a des petits bébés, quand il y a des difficultés de cette nature-là, il ne faut pas avoir l'esprit de "caporal" et bloquer tout en humiliant les gens, en les interrogeant pendant de longues minutes ! Il y a, vraiment, un malaise là-dessus !

Un certain nombre de personnes qui pourtant ne sont pas hostiles à vivre sur le plateau piétonnier, selon les règles de la courtoisie des uns et des autres, considèrent que le mieux est l'ennemi du bien et que la façon dont ils ont à gérer leur propre vie sur ce plateau piétonnier n'est pas adaptée à des rapports corrects entre les personnes !

Alors, nous disons, ici, un peu plus de souplesse, un peu plus de concertation, et peut-être des solutions adaptées.

Moi, je pense, en particulier, que les gens qui ont des petits bébés, des tous petits enfants, devraient être en situation d'être traités comme les gens qui ont un parking à l'intérieur, et qui n'ont pas particulièrement de responsabilités d'enfants !

En tous les cas, il faut se concerter, il faut arrêter de crisper les gens !

On est dans une situation qui devient sincèrement excessive !

Je vous remercie.

**M. le Maire** – Deuxièmement, Monsieur DARBOIS.

**M. DARBOIS** – Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur les propos de Monsieur Dominique GROS.

Bien sûr, nous sommes en parfait accord sur ce sujet-là.

Alors, juste une petite remarque, et très rapidement.

Il s'agit-là, effectivement, d'un investissement habituel, pas donné puisque l'on est à près de 900 000 euros, je crois.

Ce que je voudrais dire, c'est que des rues qui ont été refaites, il n'y a pas très longtemps, se retrouvent, rapidement, dégradées !

Alors, je ne sais pas si on fait le choix des bonnes entreprises ? On se trompe peut-être ? Nous n'avons peut-être pas les bons choix, mais je regrette que les rues à Metz, et spécialement à Metz, je trouve que c'est différent dans les autres villes, où je ne vois peut-être pas la même chose, je trouve qu'à Metz, particulièrement, cela s'use un peu plus vite qu'ailleurs !

**M. JACQUAT** – Marche sur les mains !

**M. GREGOIRE** - Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

**M. le Maire** Madame FROHMAN.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

**Mme FROHMAN** - Merci.

Je crois me souvenir, en réponse, un peu à Monsieur GROS, qu'il était question, peut-être d'une vignette à coller sur le pare-brise avant des résidents en centre-ville pour que le passage soit plus facile, sur les passages piétonniers. Et de fait, si cette vignette vient à être existante et à être collée sur le pare-brise avant, il ne sera plus nécessaire pour les riverains de sortir du véhicule.

On pourrait peut-être, aussi, imaginer une vignette temporaire qui pourrait être retirée sur un endroit fixe de la ville et qui permettrait à des gens qui sont de passage pour voir un médecin en zone piétonnière de pouvoir accéder en ayant retiré cette vignette temporaire.

En ce qui concerne la rue Bonne Ruelle, c'est une très vieille rue piétonne !

C'est peut-être une des premières et je me félicite qu'on la reprenne parce que j'ai le souvenir de gens voulant se protéger de la pluie, des jours d'orage, se cassaient la figure au milieu de cette rue piétonne. Donc, le fait d'y mettre un caniveau central ne pourra qu'être bénéfique pour cette rue.

Merci.

**M. le Maire** – Madame ROEDERER.

**Mme ROEDERER** – Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être plus courte encore que je ne voulais parce que je ne suis pas forcément d'accord avec ce que disent mes Collègues, ce qui prouve la difficulté, en effet, de la chose.

Comme usager piéton de la ville, mais non résidente au centre-ville, je pense que le piéton n'est pas du tout bien traité, étant donné qu'il y a énormément de passage d'autobus, de voitures, etc.

Et comme il n'y a plus de trottoirs, on ne peut même pas se dire : "je me protège" si on a un enfant, par exemple, à la main - ce qui m'arrive - on ne peut plus se protéger en allant sur le trottoir.

Alors, ce que je voudrais dire en plus, c'est qu'il faudrait peut-être plus de mobilier urbain, piétonnier, c'est-à-dire, en particulier, des bancs !

Déjà, cela prend un petit peu de place et cela enlève aux voitures, ce qui n'est pas si mal ! Et en plus, je le redis, comme usager des rues piétonnes, je voudrais pouvoir m'asseoir, je prends de l'âge, comme vous Monsieur le Maire - je voudrais pouvoir m'asseoir plus souvent, ou poser ce que je porte, etc.

Je pense qu'il n'y a pas du tout assez de bancs publics dans les rues piétonnes, et que cela donnerait, aussi, une atmosphère de centre piétonnier que nous n'avons pas du tout à l'heure actuelle.

Je vous remercie.

**M. le Maire** – Vous voulez répondre ?

**M. GREGOIRE** – Alors, la question de Monsieur GROS ne nous concerne pas, donc je n'y réponds pas. Il s'agit de l'ouverture des bornes.

A titre privé, je voudrais dire quand même – si je peux me permettre – que le simple fait, Monsieur le Maire, que vous ayez décidé de mettre des caméras plutôt que des bips, c'est quand même le premier et le meilleur signe de souplesse dans le système.

Parce que si on avait décidé ce qui était prévu au départ, à savoir, de mettre un bip, eh bien, là, la tolérance, elle était "tolérance zéro" !

Donc, le simple fait d'avoir mis une caméra avec quelqu'un au bout de la caméra, cela permet de la souplesse. Donc, c'est un petit peu contraire à ce que vous avez dit, Monsieur GROS.

Pour ce qui est de l'intervention de Monsieur DARBOIS, là, je suis un petit peu plus peiné, parce qu'il met en cause les services, et je ne peux pas laisser dire des choses comme ça !

D'une part, sur le choix des entreprises... vous savez que les travaux, dans cette ville, sont faits de 2 manières, soit en régie directe par les Travaux, par les services, ou soit sous la forme de travaux concédés à des entreprises.

Alors, en ce qui concerne le choix des entreprises dans la Commission d'Appels d'Offres que je préside, je l'invite à voir avec les Collègues de son groupe qui siègent dans cette commission, et qui lui expliqueront la manière dont on procède pour retenir les entreprises. Il n'est pas question de faire l'impasse sur les qualités.

Lorsque nous avons une offre qui est proposée par une entreprise, cette offre fait l'objet d'une étude – je vois le Colonel PLANCHETTE qui opine, bien sûr, tout à fait, vous êtes d'accord avec moi, puisque vous travaillez dans cette commission – et cette offre est analysée, est étudiée. Nous posons des questions, et nous prenons toujours la meilleure entreprise !

Donc, je ne peux pas laisser dire, ici, qu'on prenne des entreprises qui ne sont pas bonnes ! On va les chercher n'importe où, où elles sont, pourvu qu'elles soient en mesure de faire le travail !

Voilà ce que je voulais dire à Monsieur DARBOIS !

Sur la qualité de la rue Marchant, que je connais aussi, pour moi, je n'ai qu'un seul témoin, c'est l'utilisateur ! Et je prends un utilisateur que je connais bien, c'est mon fils. Il l'utilise 4 fois par jour. Je peux vous dire que les enfants qui passent par là, sont très contents du réaménagement de la rue Marchant, parce que les enfants sont en sécurité - enfin ! - pour aller à l'école !

En ce qui concerne l'intervention de Madame FROHMAN, c'est également un peu la même chose sur l'accès au centre piéton.

C'est vrai que la rue En Bonne Ruelle, c'est la première qui a été fait en 1973, et on recommence, maintenant, un cycle qui ne va pas être simple, d'ailleurs, parce qu'il faut d'abord prendre en considération l'activité commerciale de ces 3 rues qui est vraiment prédominante. Et il n'est pas question que ces travaux mettent en péril l'activité commerciale des enseignes qui sont là.

Donc, on va être obligés, 30 ans après, de faire ces travaux en intégrant le Marché de Noël, les soldes d'été, les soldes d'hiver, le 15 Août, la Braderie d'été, et tous ces impératifs commerciaux qui vont nous obliger à faire les travaux en concertation avec les commerçants que nous avons déjà un petit peu rencontrés, et à qui on a déjà présenté ces travaux. On va être obligé de faire ces travaux-là dans ces créneaux.

Voilà.

Ah ! Madame ROEDERER a posé une question intéressante concernant le mobilier urbain.

Bien entendu, vous verrez à l'usage.

On traite, également, les intersections et les placettes. Et sur les placettes, notamment, placette de la Chèvre, on va y rajouter des bancs. On va traiter l'aspect banc, on va changer certains arbres, on va les mettre plus à dimension, et on va faire des éclairages.

Un point important, également, ce sera la reprise de tout cet éclairage.

Voilà.

Je pense avoir répondu.

En tout cas, on prend en considération votre demande concernant les bancs.

**M. le Maire** – Merci, Monsieur GREGOIRE.

Je voudrais quand dire quelque chose ici, aussi, sur ce débat.

Pour moi, c'est un débat compliqué et difficile.

Alors, première constatation, et je la dis avec beaucoup d'honnêteté. Si nous avons un pays dans lequel il y ait moitié moins ou trois-quarts moins de fraudeurs, ces problèmes pourraient se régler très facilement !

On donne plus de 2 000 autorisations du centre piétons !

Si vous voulez aller plus loin, moi, je veux bien, mais il n'y a plus de centre piétons !

Et quand vous me dites : "J'ai pitié du père qui est avec ses enfants, etc..." je vous comprends parfaitement bien !

Mais, je n'ai pas la solution, et je vais vous dire pourquoi !

Parce qu'un certain nombre de ces pères, eh bien, ils utiliseront normalement, l'appareil pour ramener les gosses chez eux, mais un certain nombre d'autres l'utiliseront, simplement, pour leur confort personnel 3 fois sur 4 !

Et ça, je ne peux pas le laisser faire vis-à-vis des autres !

Le nombre de fraudeurs est épouvantable en ce moment et pose en matière de stationnement des problèmes terribles !

En face de là où j'habite, il y a 4 places d'handicapés. Eh bien, quand je vais vérifier, moi-même, ce qu'il y a, souvent, il y a encore, malgré la lourdeur de l'amende des voitures qui n'ont pas de macaron !

Mais, il y a maintenant un grand nombre de voitures qui ont des macarons indécélabes parce qu'on a des photocopieuses couleurs et qui se mettent dessus ! C'est de la fraude !

Et probablement, on sera amené à investir, si on veut sauvegarder les handicapés, en mettant ou des bornes ou des barrières qui se relèvent sur chaque place et en dotant les vrais handicapés d'une carte à puce pour manœuvrer la barrière ! Ce que je n'ai pas encore trouvé, c'est comment agir vis-à-vis des gens qui viennent de la campagne, du Luxembourg, et de Sarrebruck qui seront handicapés et qui voudront si mettent !

Alors, il faudra que je trouve un système là aussi !

Mais dans ce que vous proposez par bonté d'âme, par gentillesse, par émotion devant la grand-mère dans une voiture, que je comprends parfaitement bien, ce que vous me proposez, c'est d'introduire encore beaucoup plus de laxisme dont, inévitablement, des centaines de gens bénéficieront !

Je vous le redis, il y a 2500 autorisations sur le centre piétons !

Alors, les gens ont des macarons ! Eh bien, quand ils ont leurs gosses dans la voiture, qu'ils montrent le macaron, on voit, avec la caméra, s'ils ont des gosses ou pas, et on les laisse passer. Mais s'ils ont un bip pour baisser eux-mêmes, vous aurez des abus considérables des plus malhonnêtes et au détriment des plus honnêtes !

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 5, Monsieur APELLE.

-----

**POINT 5 – Réalisation d'un jardin et d'un espace de jeux Chemin sous les Vignes.**

**Rapporteur : M. APELLE – Conseiller Municipal**

-----

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet d'aménagement de l'opération intitulée :

**REALISATION D'UN JARDIN ET D'UN ESPACE DE JEUX  
CHEMIN SOUS LES VIGNES**

DECIDE la réalisation de ce programme pour un montant de 86 500 € TTC dont le financement sera réparti de la façon suivante :

- CCAS 56 500 € TTC dont 3 000 € pour achats directs (gros jouets)
- Ville de Metz 30 000 € TTC à financer dans le cadre du programme d'investissement

DECIDE de confier les travaux aux entreprises titulaires des marchés en cours.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et avenants correspondants à intervenir.

La motion est en conséquence.

**M. le Maire – Merci.**

Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 6, Docteur KHALIFE.

-----

**POINT 6 – Acceptation d'une indemnité de sinistre.**

**Rapporteur : M. KHALIFE - Adjoint au Maire**

-----

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

VU

- les dégradations et les dommages commis au gymnase rue du Dauphiné,
- le montant de l'indemnité proposé par l'assureur de la Ville de Metz,
- l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

- 1 – d'accepter le montant de l'indemnité du sinistre fixé à 689 € dont 197 € seront versés en immédiat et le solde soit 492 € en différé sur présentation des factures justificatives.
- 2 – d'encaisser cette indemnité aux chapitre et article correspondants de l'exercice en cours.

La motion est en conséquence.

**M. le Maire** – Pas d'observation ?

Adopté.

Point n° 7, Monsieur NAZEYROLLAS.

-----

**POINT 7 – Construction d'un mur antibruit sur la RN 431 à la Grange-aux-Bois.**

**Rapporteur : M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire**  
-----

Le Conseil Municipal,  
La (les) Commission (s) compétente (s) entendue (s),

CONSIDÉRANT l'intérêt de protéger les riverains de la Grange aux Bois des nuisances sonores de la RN 431,

DECIDE de réaliser un mur antibruit pour un montant prévisionnel de 780 000 euros TTC, disponible au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les procédures de consultation des entreprises spécialisées pour ces travaux par appel d'offres ouvert conformément au Code des Marchés Publics,

DEFERE à la Commission des Appels d'Offres la désignation des attributaires des marchés à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à ces travaux, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément aux dispositions de l'article 19 du Code des Marchés Publics,

SOLLICITE les subventions auxquelles la commune peut prétendre.

**M. NAZEYROLLAS** – Le dossier qui vous est soumis appelle, de ma part, un certain nombre d'observations qui répondront sans doute en partie aux questions que vous pourriez vous poser.

Je voudrais d'abord rappeler que cette décision a été engagée à la suite des interventions des habitants de la Grange-aux-Bois, de ceux dont les habitations sont les plus proches de la voie de contournement Sud-Est.

Or, assumer cette réalisation n'était pas évident, dans la mesure où l'on pouvait, à juste titre, considérer que la responsabilité en incombait à l'Etat qui réalise la voie et en est propriétaire.

Tout en prenant cette précaution, cette décision, par précaution, si je puis dire, puisque la Ville assumait à ce moment-là la réalisation et le financement de cette opération, nous sommes intervenus assez vigoureusement et à plusieurs reprises auprès des services de la DRE, pour obtenir une réalisation de cet ouvrage par leur soin dans le cadre de leurs travaux,

sans écarter qu'il y ait même une participation financière de la Ville, alors que nous considérons que cette opération était de leur responsabilité.

Ces démarches n'ont pas abouti, même si les arguments qui nous étaient opposés n'étaient absolument pas convaincants.

Parmi ces arguments :

- mesure de bruit inférieur à la norme
- ancienneté du projet, et donc non responsabilité de l'Etat.

J'en passe, en oubliant évidemment que le calibrage du projet a été postérieur à la réalisation de la ZAC, dont la décision remonte à 1974.

Peut-être aurions-nous pu obtenir gain de cause, mais dans quel délai ?

A mon avis, pas avant 5 à 10 ans.

Je me suis moi-même accroché, si je peux dire, avec le DRE, y compris lors d'une réunion publique au cours de laquelle j'ai tenu des propos assez peu amènes.

Dans ces conditions, nous avons poursuivi l'étude du projet, et budgété celui-ci de façon à le réaliser le plus tôt possible. Mais il nous fallait aussi obtenir l'accord de la DDE sur son implantation. Il sera implanté, à peu près à un mètre derrière les glissières de sécurité.

Quant à sa réalisation, elle ne pouvait intervenir en cours de chantier de réalisation de la voie puisqu'elle supposait d'immobiliser une partie de son emprise, alors que les travaux en cours étaient sous maîtrise d'ouvrage DDE.

Compte tenu des délais d'études et d'appels d'offres, nous pouvions envisager une réalisation vers Mars – Avril 2005.

Or, peu avant l'ouverture de cette voie, nous avons été avisés, très précisément le 4 Décembre dernier, que les travaux projetés sur le Pont de Richemont et la traversée de Metz de l'A 31 seraient programmés de Mai à Septembre 2005.

Je confirme que cette décision, nous en avons été informés début Décembre.

Dans ce contexte, immobiliser une des voies de la rocade Sud-Est nous était annoncé comme impossible.

Je ne suis pas satisfait de cette position de principe, et lors d'une réunion qui a eu lieu vers la mi-Janvier, j'avais demandé à notre collègue Maître SCHAEFER qui représentait la Ville, d'intervenir.

Nous nous sommes heurtés à un refus définitif de procéder à la neutralisation d'une voie, neutralisation nécessaire pour réaliser les travaux du mur de protection.

Je tiens donc à remettre à leur juste place les responsabilités de cette opération.

Premièrement, pour répondre à une légitime préoccupation des habitants, la Ville a décidé, et très vite, de se substituer à l'Etat.

Le projet est défini, le budget est alloué, sous réserve que vous le votiez.

Le montant prévisionnel est de 780 000 euros, soit plus de 5 millions de francs.

Les travaux devraient intervenir à dater de Septembre ou Octobre, en tout cas dès que la neutralisation d'une voie les autorisera.

Deuxièmement, c'est normalement à l'Etat que cette réalisation aurait dû incomber.

Comme d'habitude, lorsqu'il s'agit de travaux routiers, nous nous sommes heurtés à une technocratie qui a évidemment des problèmes budgétaires, mais qui surtout ignore superbement les dégâts collatéraux de ses projets.

Je tenais à le dire très clairement, très brutalement, et ce n'est pas dans mon style habituel.

L'essentiel, pour moi, reste, sous réserve de votre accord, cette opération sera faite.

**M. le Maire** – Monsieur GROS, Monsieur BERTINOTTI, Madame VIALLAT et Madame ISLER-BEGUIN !

Monsieur GROS !

**- M. le Maire quitte la salle des délibérations –  
- M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire, en assure la présidence –**

**M. GROS** – Nous avons beaucoup apprécié la sainte colère d'André NAZEYROLLAS, parce qu'une partie de ce qu'on aurait pu dire sur ces bancs a été dite par lui.

Et, sincèrement, il n'y a rien d'autre à ajouter, puisque ça a été développé avec la conclusion quand même que l'Etat nous a eu, une fois de plus.

Et, ce rapport sur la construction d'un mur antibruit sur la Route Nationale 431, est l'occasion pour moi d'évoquer le drame que vivent des populations messines aux abords, en particulier, de l'A 31.

L'A 31, je le rappelle, coupe la ville de Metz en deux.

Au moment où cette autoroute a été faite, il y avait de l'ordre de 25 – 30 000 véhicules / jour.

On en est maintenant à 100 000.

Tous les camions qui circulent, du Nord au Sud de l'Europe, passent par là.

Il y a des gens qui vivent à moins de 30 mètres de la première voie de cette autoroute et de ses abords.

Et comme l'a dit tout à l'heure Marielle OLESINSKI, des gens qui ont la santé perturbée par le bruit infernal qu'ils subissent tout le temps.

Savez-vous qu'à Metz, Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, il y a des enfants qui apprennent à gueuler avant d'apprendre à parler.

Parce que c'est impossible de faire autrement.

Et nous avons, permettez-moi de vous le dire, depuis des années, écrit au Préfet, écrit à tout le monde, écrit à la même technostructure, j'ai fait des lettres au Maire de Metz, pour lui demander de nous aider.

Mais quand j'entends le résultat de la lutte qui a été menée par un membre de l'exécutif, et pas n'importe lequel, le Premier Adjoint, face à cette fameuse technostructure, et à l'Etat, je considère que nous sommes en état de légitime défense par rapport au bruit.

Il n'y a pas actuellement à Metz de cartes du bruit, alors que nous sommes dans la ville de l'écologie urbaine.

On s'est bien occupé de l'eau, des eaux résiduaires, on essaye de diminuer les voitures en mettant des vélos, etc. ...

On a des plateaux piétonniers.

Pour le bruit, rien du tout !

Les espaces verts, on en dit du bien.

Il paraît qu'on est bien placé dans le dernier journal, dans la dernière gazette.

Pour le bruit, on est mauvais !

Vous avez encore reçu, Monsieur le Premier Adjoint, une pétition, également, émanant des gens qui sont au voisinage de la voie rapide Metz-Est, la voie dite Route de Sarrebruck.

Eh bien eux aussi sont excédés, parce qu'ils tombent sur un mur quand ils s'adressent à l'Etat.

Alors, ce que je souhaiterais, parce qu'il faut être concret, vous voyez, pour une fois on est dans la même bataille.

Et, je dirai, pas seulement pour une fois, mais cette fois-ci c'est clair, parce que vous avez parlé, avant qu'on parle.

Eh bien je voudrais que, premièrement, et ça aurait pu être dit au moment - mais ça a été dit par Marielle OLESINSKI - au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, qu'on fasse une étude de bruit, nous, parce que l'Etat refuse de la faire.

L'Etat refuse de regarder en face ses responsabilités par rapport à l'A 31 en particulier.

Que nous fassions une étude de bruit, par rapport à cette autoroute, et que le Maire de Metz, son Premier Adjoint, son Opposition, tout le monde, maintenant, tapent sur la table.

Parce que vous allez voir ce qui se passera cet été. On va dépenser, c'est inscrit au Contrat de Plan, 40 millions de francs, entre Thionville et Metz, pour humaniser, améliorer la traversée de Metz.

Il n'y a rien, rien, sur le bruit !

Et je peux vous dire qu'à 300 mètres, à 400 mètres, on entend encore, on ne peut pas manger dehors les soirs d'été.

Alors je souhaiterais, premièrement, qu'on s'en occupe et que ça devienne véritablement un objet de lutte contre l'Etat.

Que nous exigions, et que nous obtenions qu'on prenne en compte cette problématique, et qu'on ne lâche plus la partie pour qu'au prochain Contrat de Plan, parce qu'il faut penser à la suite, au prochain Contrat de Plan, on inscrive les moyens pour que les traversées bruyantes, notamment de l'autoroute A 31, et des autres routes, la route de Sarrebruck en particulier, soient prises en compte.

J'ajouterai que l'Etat, si jamais la DRE s'est fout.. de vous Monsieur le Premier Adjoint, moi je vais vous dire ce que le Préfet m'a répondu.

J'ai beaucoup de respect, pour un Préfet, par définition, puisqu'il représente au plus haut degré la République.

Dans une séance au Conseil Général, il y avait 60 – 80 personnes, les Maires et les Conseillers Généraux concernés par les fameux travaux qui vont perturber l'été prochain l'autoroute au centre-ville à Metz, entre Metz-Sud et Metz-Centre.

Je lui ai posé la question, au niveau du bruit, et il m'a répondu ; "il n'y a pas de problème, dès qu'on aura fait l'A 32 il n'y aura plus de bruit".

Voilà ce qu'il m'a donné comme solution.

Alors, à un moment donné, il faut être sérieux, même pour un Préfet.

Et je le dis ici parce que je le cite ; à un moment donné, il faut être sérieux.

Il s'agit de la santé de personnes qui vivent, là, parce qu'elles sont bien obligées de vivre quelque part.

Et je peux vous dire une chose, c'est que les doubles vitrages ça ne suffit pas ; il faut prendre en compte complètement cette problématique du bruit.

D'autres pays l'ont fait.

Le moindre petit village, maintenant, de France, qui a une route, cherche à se protéger.

Les gens de la Grange-aux-Bois ont eu bien raison de se battre, et nous les soutenons.

Nous avons maintenant une vraie responsabilité collective, c'est de faire cesser cette véritable agression du bruit, notamment de l'A 31 à la traversée de Metz.

Je vous remercie.

**M. NAZEYROLLAS** – Quelqu'un d'autre avait demandé la parole ?

Non.

Ah pardon, Monsieur BERTINOTTI !

**M. BERTINOTTI** – Monsieur le Président, chers collègues, on vient de le voir, et vous l'avez parfaitement dit, la construction de ce mur antibruit est l'aboutissement d'un projet globalement mal géré.

J'ajouterai quand même quelques petits éléments supplémentaires, par rapport à ce que vous avez dit, c'est que ce projet a quand même été présenté, au départ, ne l'oublions pas, par une ancienne Adjointe, comme une simple route de liaison interquartier, et il est devenu, à l'évidence, une véritable voie de contournement du Sud-Est messin avec l'objectif, clairement maintenant affiché, d'alléger le trafic de l'A 31 dans la traversée de Metz.

Alors il est clair que certains habitants de la Grange-aux-Bois peuvent estimer avoir été mal informés au départ, et évidemment s'estiment aujourd'hui lésés.

Alors c'est vrai que l'Etat est responsable, dans cette affaire.

L'Etat est d'abord responsable de ne pas avoir prévu toutes les nuisances sonores, évidemment, liées à la croissance du trafic, et bien entendu, il n'a pas programmé de mesures antibruit et évidemment n'a rien budgété sur le plan des crédits, et à mon avis, il n'est pas près de le faire.

Donc aujourd'hui, devant les revendications légitimes des habitants, la Ville est obligée, vous l'avez dit, de prendre à sa charge cet investissement sans aucune assurance, et encore c'est un euphémisme, que de généreux donateurs viendront alléger le fardeau.

Enfin, les travaux de construction du mur, vous l'avez dit, seront retardés d'au moins 6 mois pour cause de réaménagement de l'A 31 à Metz-Centre.

Donc voilà toutes les caractéristiques d'un projet mal ficelé.

Mais donnera-t-il au moins satisfaction ?

Ce n'est pas certain.

On a réduit la taille du mur, en longueur et en hauteur, ce qui inquiète les habitants, compte tenu de la croissance attendue du trafic.

Nous devons donc rester très vigilants sur cette question.

Il en va à l'évidence de la qualité de vie de nos concitoyens, Dominique GROS l'a parfaitement dit, mais aussi de l'image d'un quartier où il fait bon vivre.

Les initiateurs de ce projet du contournement du Sud-Est de Metz, n'avaient pas intégré l'approche en termes de développement durable, et cette absence d'approche globale eh bien aujourd'hui à un coût, 780 000 euros.

Je vous remercie.

**M. NAZEYROLLAS – Madame VIALLAT !**

**Mme VIALLAT** – Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues, le financement de ce mur n'a pas été intégré donc, par l'Etat, dans le coût des travaux de contournement, et maintenant c'est donc le contribuable messin qui va payer la facture.

Que ce soit clair, je ne mets pas en cause la nécessité de construire ce mur, il est tout à fait indispensable, mais l'argent des Messins aurait pu être utilisé à autre chose.

En fin de rapport, il est précisé que d'autres partenaires institutionnels ont été sollicités pour financer le projet.

Alors je souhaiterais savoir quelles perspectives, en termes de financement, on peut attendre à la Ville de Metz ?

Sur la réalisation, elle ne pourra intervenir qu'à l'automne prochain.

C'est un problème technique insurmontable, compte tenu des travaux réalisés sur l'A 31, certes, mais bien regrettable pour les riverains qui vont devoir gérer un été bien bruyant sur leur terrasse.

En ce qui concerne enfin le projet présenté, je me suis rendue sur place et ai constaté que dans la première partie, celle qui est proche du merlon, les habitations sont très près des voies de circulation, et ces voies sont elles-mêmes en contrebas.

Cette configuration est particulière.

Aussi, pourrait-on étudier sur les 120 premiers mètres environ, la partie où il y a le contrebas, la possibilité de monter le mur antibruit à 4 mètres, plutôt qu'à 3,50 mètres, et

voir techniquement le bénéfice que l'on peut attendre, pour les riverains, de cette modification.

Je vous remercie.

**M. NAZEYROLLAS – Madame ISLER-BEGUIN !**

**Mme ISLER-BEGUIN –** Monsieur le Premier Adjoint, je crois que beaucoup de choses ont été dites, et vous-même, vous nous avez expliqué la situation, et je crois qu'on ne peut qu'applaudir à votre persévérance à obtenir ce que l'Etat refuse.

Alors c'est vrai qu'on est un tout petit peu étonné lorsqu'on voit la photo, mais tant mieux, tant mieux qu'enfin, on prenne en considération, lorsqu'on met en place des infrastructures, que le bruit a une conséquence sur les habitants.

Donc, tant mieux qu'on le mette en place.

On voit le coût que ça représente, donc ça permet aujourd'hui de réfléchir lorsqu'on parle des coûts environnementaux.

Ça fait aussi partie des coûts environnementaux.

Lorsque les citoyens qui sont gênés par le bruit des infrastructures dans le centre de la ville, ou dans les environs de la ville, demanderont à la municipalité des murs antibruit, il n'y aura aucune raison qu'on leur refuse.

Et donc, dans ces cas-là, eh bien il faudra bien un jour budgéter également ces demandes citoyennes.

Et puis si vous le permettez, juste quand même une petite pique, parce que je trouve, Monsieur le Premier Adjoint, que vous n'êtes pas très rancunier par rapport à l'Etat.

Là, évidemment, c'est la responsabilité de l'Etat, et, tout à l'heure, je ne sais plus à quel point de l'ordre du jour, vous étiez tout à fait d'accord avec cet Etat, qui attaquait ces malheureuses régions qui n'avaient pas les moyens de subvenir à leurs besoins, sinon que par augmenter l'impôt.

Et je regrette que Monsieur le Maire ne soit pas là, parce que, juste pour un petit cavalier, si vous le permettez, lorsque vous arrivez, comme avec la Région Lorraine, à découvrir que certains lycées sont amiantés, et qu'il faudrait fermer aujourd'hui pour la santé des gamins, eh bien je crois que ça aussi ça a un coût.

Et ce coût-là, eh bien il faut le payer et prendre la responsabilité comme le fait la Région Lorraine pour construire un nouveau lycée, eh bien moi je dis oui, chapeau !

Et dans ces cas-là, une augmentation d'impôts, même si elle est modeste pour la Région Lorraine, se justifie tout à fait, parce que là encore, c'est la santé de nos gamins qui est en cause.

**M. NAZEYROLLAS – Bien.**

Je vais m'efforcer de répondre à ces différentes observations ou questions.

Une observation d'ordre général.

Quand je mets en cause l'Etat, permettez-moi de vous dire qu'il s'agit de l'Etat de droite, comme de l'Etat de gauche, si je peux employer ces termes-là pour caractériser l'Etat qui, nous le savons tous, est ambidextre, et n'est ni de droite, ni de gauche.

Il existe dans sa permanence immuable.

Et, en fait, ce sont bien les services techniques de l'Etat que j'ai mis en cause, dans le comportement qu'ils ont eu à l'égard de ce problème et de ce projet.

Je voudrais quand même rappeler que c'est vrai, que si, à une certaine époque, vous l'avez rappelé, une Adjointe avait pu défendre ce projet de contournement, il s'agissait d'un projet qui n'avait pas du tout le gabarit qui lui a été donné, et que le gabarit qui lui a été donné, pour revenir à ma première observation, est un gabarit qui lui a été donné compte tenu des temps d'étude, par un Etat qui, à l'époque, me semble pas avoir été forcément tout à fait de droite.

Donc, je crois que dans ce domaine-là, nous avons certainement des comptes à régler, mais je dirai qu'il y a des choses à faire quelle que soit la couleur de cet Etat.

En ce qui concerne l'idée de la carte du bruit, moi j'avoue que j'y serais personnellement tout à fait favorable.

En ce qui concerne les problèmes sur Metz-Nord et l'A 31, c'est clair que nous vivons, depuis d'ailleurs largement plus de 30 ans, une situation qui a empiré.

Que le contexte dans lequel s'est fait cette réalisation n'est plus celui d'aujourd'hui, mais que même à l'époque, il me semble que, il y a une quarantaine d'années, les précautions nécessaires auraient pu être prises.

Elles ne l'ont pas été, et il suffit de regarder les lieux pour se rendre compte à quel point il est difficile de prendre cette mesure de protection externe, si je puis dire, compte tenu de la hauteur des immeubles par rapport à la distance des voies.

Je reviendrai sur cet aspect, un tout petit peu technique, tout à l'heure, pour répondre à l'une des autres questions.

En ce qui concerne les observations qui ont été faites, qui sont des observations celles-là purement techniques, sur le positionnement du mur, sa hauteur et sa longueur, alors je vais être clair.

Il n'y a eu, dans ce domaine-là, aucun recul de la Ville.

La décision de faire a été prise dans un délai extrêmement rapide.

Le dossier ne passe qu'aujourd'hui, je dirai, dans sa formalisation en termes de coûts et de marchés, mais le Maire, comme la Commission d'Adjoints, avaient décidé, à l'origine, et très, très vite, pratiquement dans les 15 jours, de conduire à terme cette opération, même si, comme je l'ai rappelé, ça ne nous interdisait pas de nous battre avec les services de la DRE pour obtenir le financement de ces travaux.

Donc sur ce point-là, la longueur n'a rien à voir avec des réductions budgétaires.

La longueur, elle est faite en fonction de considérations d'ordre technique.

Jusqu'à quelle longueur la réalisation de ce mur est-elle nécessaire pour assurer une protection efficace ? En rappelant qu'il y a derrière un espace boisé relativement

important qui va, en s'épaississant ou en se rétrécissant suivant le sens dans lequel on veut aller.

Mais disons que dans le sens de circulation, à droite, c'est un espace boisé qui va en se rétrécissant, mais qui est extrêmement large au début.

Donc, la longueur du mur, quand on la prend, le début et le commencement de ce mur, on se rend compte qu'à partir de là, il y a une distance qui est relativement importante et qui est telle qu'une réalisation d'un mur plus long n'apporterait strictement rien en termes d'isolation phonique.

En ce qui concerne la hauteur du mur qui a été évoquée, autant par Monsieur BERTINOTTI que par Madame VIALLAT, là je pense que les ingénieurs qu'il peut y avoir dans la salle ne me contrediront pas, le son, je voudrais vous le rappeler, va en ligne droite, et le bruit va en ligne droite.

A partir du moment où le mur fait 3,50 mètres de haut, qu'il est situé à peu près à 1 mètre, ou même s'il était à 2 mètres de la glissière de sécurité, ça ne sert strictement à rien, surtout qu'à l'emplacement que vous évoquiez la voie est légèrement en contrebas, ça ne servirait rigoureusement à rien de le monter je dirai même à 3,60 mètres, mais encore moins à 4 mètres, puisque de toute façon, le bruit, il est là, arrêté en tout cas, très sérieusement réduit, par la hauteur actuelle. Et augmenter sa hauteur n'ajouterait rien.

Enfin, puisque la question a été évoquée à plusieurs reprises sur la façon dont ce dossier a été conduit, vous aviez évoqué la façon dont il a été conduit, je tiens à le préciser, je pense que c'était bien dans l'esprit de vos propos, c'est la façon dont il a été géré et conduit par les services de l'Etat qui était inacceptable.

Et c'est bien la Ville de Metz, et l'ensemble de ses Elus, qui va prendre, je l'espère, la décision de le réaliser, sachant que nous le réaliserons en raison d'un imprévu qui était pour nous totalement imprévisible, dès que ce sera techniquement possible, dès que nous pourrons immobiliser une des voies de circulation.

**- M. le Maire reprend la présidence de la séance -**

**M. le Maire –** Merci.

Pas d'autres observations ?

Pas d'opposition au rapport ?

Il est adopté.

-----

**POINT 8 – Mise en œuvre d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville.**

**Rapporteur : M. JACQUAT, Adjoint au Maire**

-----

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Budget Primitif,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 Mars 2000,

Vu le Contrat de Ville de l'Agglomération Messine signé le 10 Avril 2000 entre l'Etat, les Villes de METZ, WOIPPY et MONTIGNY-LES-METZ,

Considérant l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz, éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine, s'attache à s'engager,

**DÉCIDE**

Au titre du Contrat de Ville de l'Agglomération Messine, d'approuver et de participer pour une dépense totale de 131 592,75 € aux actions suivantes :

- 6 519 € à l'Association Messine de Médiation Sociale  
"La médiation de proximité dans les espaces communs à Metz-Borny"

- 10 635,75 € à l'association Metz-Pôle-Services  
"Action de médiation : objectif propreté"

- 114 438 € à l'Association Messine de Médiation Sociale  
"La médiation sociale dans les espaces communs à Metz-Borny"

Soit un crédit total de 131 592,75 € à financer sur l'enveloppe du Contrat de Ville de l'Agglomération Messine.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondantes au présent rapport.

**- Monsieur JEAN, Conseiller Municipal, ne participe pas au vote –**

**M. le Maire – Madame ROEDERER et Madame PAULY !**

Madame ROEDERER !

**Mme ROEDERER –** Oui, juste un mot Monsieur le Maire, on ne peut que se réjouir du recrutement d'un nouvel adulte relais.

Il est certain que rien ne remplace la présence humaine dans les relations entre les personnes, et dans le tissu social.

On le dit chaque fois, mais c'est une vérité.

De plus, moi je suis très partisane de la médiation, pour être moi-même médiateur pénal auprès du tribunal.

Donc, très bien.

Mais je pense que rien ne remplace, ou il faudrait y ajouter, les concierges, dans tous les immeubles.

Parce que les concierges, les gardiens, ce sont des personnes qui connaissent chaque individu dans leur immeuble, et qui sont parfaitement capables, quand on parle, mettre un terme aux dégradations quotidiennes dans les ascenseurs, les entrées, les escaliers de secours et les paliers, la médiation vient après, c'est dommage.

Alors que je pense que les gardiens ou concierges préviennent cette dégradation.

Comme tout le monde, je suis allée beaucoup, non pas comme tout le monde, mais comme beaucoup de personnes, je connais bien le quartier de Borny, et j'ai souvent entendu dire que, par exemple, quelquefois, quelqu'un de l'immeuble se prenait presque pour un gardien, mais qui faisait une police, qui était extrêmement efficace, sans être trop répressive, mais en connaissant chaque gamin, et en lui disant "ça tu ne le fais plus", ou quelque chose comme ça.

Donc, je voudrais réinsister sur le rôle extrêmement important du gardien dans un immeuble, et qu'il y en ait dans tous les immeubles.

Ce serait des emplois supplémentaires, et une garantie pour la sécurité, etc. ...

Je vous remercie.

**M. le Maire – Madame PAULY !**

**Mme PAULY –** Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous sommes fortement surpris par cette motion autour de financements du Contrat de Ville apparaissant fin Janvier, alors que les dossiers pour l'année 2005, dans sa globalité, ont été déposés par les structures autorisées à le faire, pour le 23 janvier.

Les règles seraient-elles à géométrie variable ?

Comment se fait-il que nous ayons eu à voter au mois de Décembre deux projets, et ce mois-ci trois autres, alors que les dates officielles de dépôt n'étaient pas dépassées ?

Assiste-t-on là au fait du prince ?

Et à quoi cela sert-il de fixer des délais s'ils ne sont pas les mêmes pour tous ?

De plus, il semble qu'une nouvelle fois, le dicton populaire affirmant qu'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même s'applique ici.

En effet, le fait qu'un financeur important soit également le président de l'association qui perçoit ce financement, me pose question.

Je parle ici de l'Association Messine de Médiation Sociale.

En effet, tous les Conseillers ont reçu l'an dernier, je crois, une note leur rappelant de ne pas prendre part au débat, et de s'en tenir bien éloignés lorsqu'ils étaient concernés par un sujet, ce qui me semble assez normal.

Mais cette règle ne s'applique-t-elle pas à tous ?

Par ailleurs, sans évoquer la qualité du projet de médiation sociale, il apparaît sans que quiconque n'en ait eu connaissance, et sans que le comité de quartier n'en ait même pas été consulté, alors que, à sa création, il devait être souverain, du moins connaisseur, de tous les projets d'envergure qui devaient être menés sur le quartier.

En terme de participation des habitants, ça laisse rêveur.

Quant à la régie de propreté, une nouvelle action est mise en place alors qu'elle n'a toujours pas son autonomie financière, et continue à fonctionner sur des crédits Contrat de Ville, alors que, à mon sens, à notre sens, au moins, elle ne répond pas à l'esprit de la Politique de la Ville.

C'est donc pour l'ensemble de ces raisons et parce qu'il s'inquiète de ces dérives, que notre groupe votera contre cette motion.

Je vous remercie.

**M. le Maire** – Docteur JACQUAT pour répondre.

**M. JACQUAT** – Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, donc concernant les gardiens je tiens à rassurer Madame Véronique ROEDERER, car les gardiens, dans le cadre en particulier de l'OPAC de Metz, ont été mis en place avant l'obligation légale, et tous les postes sont pourvus.

Concernant donc ce que vient de dire Madame PAULY, j'avoue que je suis extrêmement surpris, mais venant de sa part, je ne m'en étonne pas.

Car, d'une part, je tiens à rappeler que le Président de l'AMMS est un président de droit, dans le cas particulier. Ce n'est pas un président, je dirai, désigné.

Il n'y a absolument pas de fait du prince, car les crédits, dans le cas particulier, sont des crédits 2004, dont les dossiers auraient pu être présentés au mois de Décembre. Mais il y avait à finaliser certains points, du point de vue technique.

Et ceux-ci, les projets, ont été vus avec les commissions adéquates. Et j'ai moi-même exposé, à différentes reprises, dans des réunions publiques, à Metz Borny, cet aspect qui est dans le cadre du Contrat de Ville, qui vient compléter, donc, le GPV, mais qui n'est pas du GPV proprement dit.

Voilà, donc, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, les réponses que je peux faire, et je m'étonne qu'une fois de plus, la gauche messine s'oppose à une action dans les quartiers les plus sensibles de notre ville. Ils ont besoin de nous.

Et je remarque que ceux qui prêchent le social sont constamment contre, d'une part la propreté, et d'autre part la sécurité.

**M. le Maire** – Sur le rapport lui-même, pas d'opposition ?

Non, non ...

**M. ....** - ...

**M. le Maire** – Ah non, non ...

Ah, il y a opposition !

Oui, alors qui vote contre ?

**M. DARBOIS** – Explication de vote, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** – Explication de vote. Une minute.

**M. DARBOIS** – Bien sûr, nous voterons contre ce projet, mais je voudrais simplement dire à Monsieur JACQUAT ce n'est pas la peine de dire, connaissant Mademoiselle BORI.

C'est nous qui prenons cette décision.

**M. JACQUAT** - ...

**M. DARBOIS** - Madame PAULY, pardon. Décidément, oui, c'est vrai.

C'est nous qui prenons cette décision.

**M. le Maire** – Vous votez contre. D'accord.

Qui vote contre, encore ? Dix.

Le rapport est adopté.

-----

**POINT 9 – Attribution d'acomptes sur subventions à différentes associations à caractère socio-éducatif.**

**Rapporteur : Mme MASSON-FRANZIL, Conseiller Municipal**

-----

Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,  
La Commission des Finances entendue,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	33 000 Euros
- Centre Social Sportif – M.J.C. Patrotte	50 200 Euros
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	15 800 Euros
- Centre d'animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	27 600 Euros
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	24 100 Euros
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	21 300 Euros
- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	28 000 Euros
- Centre Culturel de Metz Queuleu	29 700 Euros
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	12 200 Euros
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	6 200 Euros
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	19 600 Euros
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	13 300 Euros
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	35 000 Euros
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	40 800 Euros
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	51 800 Euros
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	54 600 Euros
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	61 600 Euros
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	41 000 Euros
- Fédération Culture et Liberté	15 300 Euros
- Association Mosellane d'Organisation des Loisirs	13 000 Euros
- Famille de France – Fédération de Moselle	5 400 Euros

- Famille Lorraine de Borny	3 200 Euros
- Consommation Logement et Cadre de Vie	3 700 Euros
- Eclaireuses – Eclaireurs de France	9 000 Euros
- Centre de Renseignement et Information – Bureau d'Information Jeunesse	10 000 Euros
- Famille Lorraine de Metz Devant-lès-Ponts	3 200 Euros

La dépense totale s'élève à 628 600 Euros.

VOTE un crédit d'égal montant

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir, le cas échéant, avec les Associations concernées.

**M. le Maire – Monsieur GROS et Madame BORI !**

Monsieur GROS !

**M. GROS – Monsieur le Maire, Chers Collègues,** il est question ici d'une avance de 50 200 euros au Centre Social Sportif MJC Patrotte.

Je voudrais déjà dire, pour commencer, que malheureusement le Centre Social MJC Patrotte n'est plus un centre social dans l'état actuel des choses puisqu'il n'y a plus de projet social, que le bilan du projet social précédent n'a pas été présenté à la CAF, que la CAF n'a donc pas renouvelé son agrément puisqu'il n'y a pas eu de dossier présenté, et que donc, en conséquence, une partie importante des financements de cette MJC ne sont plus là.

Je rappelle qu'un projet social se fait avec les habitants, avec les écoles, avec les familles, avec les structures existantes dans le secteur, et cela nécessite qu'il y ait un conseil d'administration qui tienne la route, et qu'il y ait un projet qui soit élaboré.

Alors, on a déjà pas mal parlé de ce centre, mais je voudrais quand même maintenant qu'on regarde nos responsabilités collectives devant un outil social qui est absolument fondamental pour le quartier de la Patrotte.

Je fais cette intervention avec beaucoup de sérieux.

Après avoir déjà parlé, ici, de mes regrets d'avoir vu la disparition du poste de police de proximité, avoir vu mes regrets de la façon dont avait été géré le dispositif d'insertion et de prévention spécialisé qui, s'il avait été mis en place comme prévu au départ, aurait permis d'avoir déjà depuis 8 mois 3 travailleurs sociaux sur le quartier spécialisés dans la prévention de la délinquance.

Je voudrais rappeler qu'un certain nombre de trublions avait déjà réussi à obtenir le licenciement, entre guillemets, arrangé, du directeur précédent, et celui-là qui est parfaitement découragé, ne souhaite que la même chose, après avoir été insulté, persécuté, avoir été sali.

Je rappelle que les mêmes trublions s'en prennent à tout le monde.

Je vais régulièrement dans le quartier. J'ai eu mes quatre pneus crevés, d'autres ont eu les voitures caillassées.

Et nous sommes visés en tant qu'élus, simplement parce que nous empêchons ces jeunes en question de tourner en rond.

Les mêmes jeunes se sont présentés dans des conseils d'administration du centre, alors qu'ils n'en sont pas membres, en s'imposant, et en refusant de partir.

Et finalement, on va discuter avec eux.

Je le dis, et je le répète, attention, quand on a affaire à des voyous, il faut faire, ce sont des voyous, et quand on veut manger avec le diable, il faut une longue cuillère, sinon on risque de se faire manger par lui.

Alors je le dis aujourd'hui, il y a une situation qui est grave, puisque le centre est fermé. Il a réouvert symboliquement pendant une heure, mais il est toujours fermé. Le personnel est à moitié démissionnaire. La plupart veulent partir. Ils sont découragés.

Et, pire que ça, je reçois des coups de fil, et j'en ai reçu plusieurs, d'honnêtes gens, je pèse mes mots, je ne peux les appeler que comme ça, et qui me demandent conseil pour aller ailleurs, et pour m'indiquer qu'ils ne veulent plus mettre leur enfant dans cette MJC.

Alors tout ça au milieu d'un quartier qui, lui-même, à des difficultés, globalement, même s'il ne faut pas non plus diaboliser un quartier qui a aussi ses équilibres et son intérêt, et son charme, et où certaines personnes sont heureuses d'habiter.

Il n'empêche que nous sommes en danger.

La situation est sérieuse, et je dis qu'un certain nombre de personnes ont joué avec le feu.

Et il faut faire attention, non plus, à ne pas se comporter comme des pompiers pyromanes.

La vie associative a été complètement détruite dans ce secteur-là, parce que tous les bénévoles qui ont essayé de s'investir dans le dispositif de prévention n'ont plus envie de recommencer.

Et on est là devant une situation sérieuse.

Alors j'ai appris, et j'ai été tenu informé, puisque moi-même je me garde bien d'être administrateur de ce type d'établissement, j'ai été informé des volontés, puis appris par la presse également, des volontés de Monsieur KASTENDEUCH, de redémarrer par le sport.

Je pense qu'un administrateur provisoire est absolument indispensable, et qu'il va falloir faire le bilan financier de la situation qui est laissée maintenant. Il risque d'être extrêmement lourd malheureusement.

Et je pense qu'il faut, à travers cet administrateur provisoire, et à travers les fédérations qui, finalement, sont des spécialistes de l'animation sociale, parce qu'il faut retisser un tissu social, et retrouver des gens du quartier qui vont accepter à nouveau, en les respectant, de s'investir dans de telles structures, il faut remettre tout ça en route.

Ça va mettre du temps.

Il est vrai que les services de la Ville doivent aider.

Il faut également qu'on prenne en considération les habitants, qu'on prenne en considération les acteurs de la vie sociale et associative du quartier, et non pas qu'on les maltraite et qu'on méprise leur travail comme ça a été fait ces derniers temps.

C'est le vœu que je forme.

J'ai toujours été constructif par rapport à tout ce que la Ville fait dans l'intérêt des habitants.

J'estime que sur ce coup-là, beaucoup de gens ont été destructifs, et en quelque sorte n'étant pas satisfaits de ce qui se passait ont préféré casser le joujou plutôt que d'investir en continuant à jouer dans l'intérêt de la population.

Je vous remercie.

**M. le Maire – Madame BORI !**

**Mme BORI –** Monsieur le Maire, je reprends la parole sur les associations, parce que ça me semble une question importante de la vie de notre municipalité.

Alors là, comme on voit, comme chaque année, cette motion propose de verser des acomptes aux associations pour leur permettre de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Alors nous ne pouvons être que d'accord avec cette mesure.

Cependant, il faut savoir qu'à côté de ces associations majoritairement fédérées, et de taille importante, il en existe d'autres souvent petites et autonomes qui connaissent les mêmes difficultés de trésorerie et qui ne bénéficient pas du même traitement.

Alors certes, le monde associatif, comme on l'a, est d'une grande diversité, et a énormément évolué depuis plusieurs années, mais justement, je crois que notre souci doit être de mieux le connaître pour adopter une attitude conforme aux besoins.

Plusieurs points sont à mettre en évidence.

Tout d'abord, ces associations, elles exercent aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas hier, de véritables missions de service public, qui ont demandé une professionnalisation des acteurs, et bien entendu un gros effort de formation.

Cela amène une complexification importante de la gestion des structures, et des responsabilités nouvelles pour les administrateurs qui eux restent bénévoles.

Pour y faire face, cela nécessite que des garanties soient apportées dans l'attribution de financements, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

En effet, l'ensemble de ces financements ne sont pas contractuels, et donc remis en cause chaque année, ce qui empêche tout développement d'actions à moyen terme.

La même difficulté existe pour la recherche de cofinancements qui sont à géométrie variable : pas les mêmes critères d'attribution, pas les mêmes délais, montage des dossiers techniques très divers, d'un financeur à l'autre.

Enfin, les associations, quand elles le peuvent, doivent démarrer des actions sans même avoir l'assurance qu'elles soient totalement financées. Et quand elles le sont, les décalages sont de plusieurs mois et renforcent donc les difficultés de trésorerie de ces associations.

Il est vrai que la politique gouvernementale ne va pas dans le sens du soutien à la vie associative.

Mais, lors des vœux 2005, j'ai cru comprendre, en tout cas, que c'était celui de Monsieur le Premier Adjoint.

Après les paroles, je pense qu'il est tant de passer aux actes.

Il y a péril en la demeure, comme on l'a dit pendant le Débat d'Orientation Budgétaire, pour le monde associatif.

Et, d'ailleurs ces derniers mois la presse locale s'en est fait l'écho.

Il est temps d'engager un véritable débat avec ces associations qui, non seulement connaissent les réalités, mais ont en plus des propositions à émettre pour y remédier.

Nous pouvons rapidement émettre quelques pistes.

S'engager sur une pluriannualité des financements accompagnés d'une évaluation régulière et complète, en présence de tous les acteurs.

On peut établir peut-être un guichet unique dans la transparence, évitant ainsi la mise en concurrence des associations, et favorisant plutôt leur complémentarité.

La mise en place de telles actions permettrait alors d'être exigeant comme vous l'avez demandé, Monsieur le Premier Adjoint, avec les structures, sur l'aspect qualitatif de leurs actions, ce qui est naturel, dès lors qu'elles ont réellement les moyens de leurs ambitions.

Je vous remercie.

**M. le Maire** – Merci.

Docteur JACQUAT, pour répondre !

**M. JACQUAT** – Monsieur le Maire, très simplement, pour la MJC de la Patrotte, Sylvain KASTENDEUCH et Marie-Christine GENET ont assisté, donc, avant hier soir, à une réunion extraordinaire, donc, concernant l'avenir de cette MJC, en présence du délégué régional des MJC de Lorraine.

Sylvain KASTENDEUCH, donc, a indiqué, devant l'auditoire, qu'il s'occuperait personnellement de ce dossier. Et hier matin, il était physiquement présent au Centre Victor Desvignes.

Donc, Monsieur le Maire, notre Adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports, s'investit personnellement dans ce dossier, et il l'a dit publiquement, il me l'a dit personnellement, que le centre réouvrirait.

**M. le Maire** – Quelqu'un s'oppose à l'adoption du rapport ? Non ?

Il est adopté.

Très bien.

-----

**POINT 10 – Autorisation de signature de Marchés Publics.**

**Rapporteur : M. GREGOIRE, Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.2122-21,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat (CE 13 octobre 2004, n°254007, Commune de Montélimar),

Vu le Budget Primitif 2005,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux du 18 décembre 2003, 25 mars 2004, 1er juillet 2004 et 30 septembre 2004 autorisant Monsieur le Maire à lancer, conformément au Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres ouvert pour les marchés suivants :

- marchés de définition de l'Intranet des écoles de la Ville de Metz (C.M du 18/12/2003) ;
- acquisition de fournitures de bois, matériels et outillage courants (C.M du 30/09/2004) ;
- réhabilitation de la place Saint-Martin (C.M du 01/07/2004) ;
- rénovation et mise en sécurité du Centre Culturel de Metz Queuleu (C.M du 25 mars 2004).

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les décisions prises par les Commissions d'Appel d'Offres du 22 décembre 2004 et du 5 janvier 2005,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels des contrats à intervenir, au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de ceux-ci, tel qu'il ressort des pièces constitutives des marchés, mais aussi le montant exact et l'identité de l'attributaire,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés repris dans le tableau annexé à la présente et tout document contractuel s'y rapportant,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à assurer l'exécution des marchés correspondants.

**M. le Maire** – Pas d'observation ?

Adopté.

-----

**POINT 11 – Demande de renouvellement de la concession par l'Etat d'une distribution d'énergie électrique aux Services publics.**

**Rapporteur : M. le Maire**

-----

En 1938, au mois de Juin, l'Etat a concédé à la Ville de Metz, la construction et l'exploitation d'un réseau de distribution et d'énergie électrique pour Metz et pour 142 communes autour.

Il faut savoir que ce cahier des charges précisait, en ce qui concerne l'article 21, que la durée de la concession est de 50 ans, et tout renouvellement entraînant la prorogation de la concession aux conditions intérieures pour 25 années nouvelles !

Alors, il faut faire la demande un certain nombre d'années avant ! Et une première demande de renouvellement a été formulée en Février 1977, et qui nous a donné la possibilité de renouveler la concession de 25 ans, à partir de 1988 ! Ce qui nous amène donc, en 2013, et nous devons formuler la demande 6 ans avant l'expiration de celle-ci.

Donc, nous demandons, actuellement, pour qu'à partir de 2013, nous ayons, de nouveau, cette concession sur 25 ans !

Alors, vous me direz, qu'il y a un certain nombre de législations qui ont changé, notamment sur le plan européen - c'est très exact - mais, cela affecte d'autres

problèmes. Il est quand même de notre devoir, à nous, de continuer à exercer cette concession, et de demander à l'Etat de la renouveler !

Le Conseil Municipal,  
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu la directive 96/92/CE concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive n°2003-54 du 23 juin 2004 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité modifiant la directive du 19 décembre 1996 et se substituant à elle,

Vu la loi n°46-628 du 8 avril 1946 portant loi sur la nationalisation de l'électricité et du gaz,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ,

Vu la convention du 13 juin 1938 et son cahier des charges annexé, et les avenants n°1 du 10 décembre 1965 et n°2 du 9 décembre 1987 incorporant respectivement les tensions 63 kV et 225 kV dans la concession,

Vu le décret du 8 octobre 1917, modifié par le décret du 12 octobre 1934, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 15 juin 1906 et fixant les conditions d'exploitation en régie des distributions d'énergie électrique par les communes,

Considérant l'intérêt qu'a la Ville de Metz à conserver le droit que lui a accordé l'Etat de pouvoir exercer, par voie de concession, sur le périmètre de 142 communes du Département de la Moselle, la Distribution aux Services Publics,

Considérant que la demande de renouvellement se situe dans un contexte de fortes mutations juridiques, tant sur le plan du droit communautaire que du droit national,

Considérant que pour faire face à l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie, il est utile de mener à bien toute consultation et toute démarche concernant la mise en œuvre de la présente délibération et à rechercher tout conseil susceptible d'aider à apprécier les enjeux et les conséquences de cette ouverture.

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter dans les meilleurs délais le renouvellement et l'actualisation de la concession auprès du Ministre de l'industrie,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant d'élaborer tout document permettant l'exécution de la présente délibération et notamment la demande de renouvellement de la concession,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à assurer la mise en oeuvre des droits conférés par l'Etat dans le cadre de la concession au mieux des intérêts de la Ville de Metz,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute consultation et toute démarche concernant la mise en œuvre de la présente délibération et à rechercher tout conseil susceptible de l'aider à apprécier les enjeux et les conséquences de l'ouverture du secteur de l'énergie dans le cadre des budgets annuels alloués à cette fin,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

La motion est en conséquence.

**M. le Maire** – Monsieur GROS, Madame BORI et Madame ISLER-BEGUIN.

**M. GROS** - C'est un dossier très intéressant, parce qu'il y a ce qui est factuel, ce que vous venez d'évoquer, et puis, après ça, il y a la fin de la motion, ou finalement, vous demandez, également, une autorisation pour rechercher tout conseil susceptible de pouvoir vous aider à apprécier les enjeux et les conséquences de cette déréglementation et de cette ouverture à la concurrence, dont vous avez parlée à l'instant.

Et, effectivement, je crois que c'est un dossier très important.

Si nous avons regardé de près les moyens financiers de la Ville de Metz au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, nous aurions signalé que l'UEM constitue un élément important, voire déterminant de la bonne situation de la Ville de Metz !

Donc, les préoccupations qui sont les vôtres sont les nôtres, parce que quand bien même vous feriez encore 2 ou 3 mandats, Monsieur le Maire, il faut prévoir après ! Et pour prévoir après, cela serait plus confortable de pouvoir prévoir avec 10 millions d'euros, à peu près, de participation de l'UEM, sans compter les gentillesse que l'UEM nous fait ici et là sur l'éclairage public, le courant électrique, etc., que de devoir faire sans !

Donc, la demande que vous nous faites à la fin est une demande qui est, à mon avis, plus importante que la régularisation d'une situation où on demande, à nouveau, pour 25 ans, une concession.

Alors, moi, je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, que finalement, je trouve que vous avez raison de chercher des conseils parce qu'apparemment, cela n'est pas simple.

Les uns et les autres, moi-même, vous m'avez fait l'honneur de – je ne sais pas si c'est vous ou si c'est tout le monde ? Si cela était obligatoire ? Je ne m'en rappelle plus - mais, je suis dans la Commission de l'UEM, qui malheureusement, se réunit la semaine prochaine, je ne serai pas là, mais la semaine... régulièrement j'y participe.

On est, effectivement, devant une situation délicate, parce que théoriquement, avec la libéralisation du marché, tout le monde pourra venir vendre du courant électrique sur le territoire de la Ville de Metz, et en théorie, ce n'est pas simple pour l'UEM d'aller vendre du courant ailleurs, sauf à créer des sociétés d'économie mixte, à créer des filiales, enfin bref, à évoluer d'une façon très différente que la situation actuelle où nous avons un marché bien limité, 142 communes, un territoire, et une relative liberté d'action sur ce terrain-là où l'UEM a fait merveille jusqu'à présent, en particulier, pour les dividendes que nous touchons sans payer d'impôts par ailleurs !

Alors, moi, je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, que je partage votre souci puisque vous avez déjà évoqué le fait qu'il fallait trouver des pistes pour évoluer dans le contexte nouveau qui nous est imposé par l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie.

Moi, je souhaiterais, Monsieur le Maire, qu'au fur et à mesure que vous avancerez dans ces consultations, nous ayons là-dessus des occasions d'en parler.

Que nous ayons des occasions d'en parler pour ce qui est vraiment très important pour l'ensemble de la ville soit partagé par tous !

Il n'y a pas là-dessus de raisons que nous ayons des divergences.

Les bonnes solutions ne sont, sans doute, pas nombreuses, techniques, sur le plan économique financier. Je souhaiterais que nous en parlions, de façon à ce que cette évolution qui doit, aussi, prendre en compte le personnel, qui doit prendre en compte d'autres enjeux, sans compter les enjeux techniques, soit complètement portée par tous, parce qu'il y va dans la façon de la Ville de Metz pourra être gérée ultérieurement, à savoir, avec ou sans les importants financements que l'UEM nous apporte en ce moment pour boucler notre Budget.

Je vous remercie.

**M. le Maire – Madame BORI.**

**Mme BORI –** Monsieur le Maire, ce point à l'ordre du jour nécessite une attention particulière.

Le Gouvernement a fait passer en force, effectivement, le changement de statut d'EDF-GDF, l'année dernière, et cela, malgré l'attachement des Français à un service public de l'électricité.

Les mêmes directives européennes de privatisation du marché de l'électricité pour satisfaire les appétits des marchés financiers menacent le droit à l'électricité.

La gestion privée, comme on l'a vue aux USA, en Italie, en Grande-Bretagne a conduit à des surchauffes de réseaux voire des pannes et des coupures !

La production et la fourniture d'énergie imposent des investissements de 10, 30 voire 50 ans ; il importe donc que cela reste dans le domaine public !

L'UEM remplit, efficacement, son rôle au service des Messins ! Tout le monde le reconnaît ! Elle contribue à alimenter, largement, les finances municipales et gracieusement l'éclairage public pour notre ville !

Vous nous demandez, ce soir, de voter, non seulement, pour le renouvellement de la concession, mais aussi, dans le même temps, de vous autoriser à étudier l'évolution de la structure gestionnaire.

Si le premier point ne peut retenir que notre approbation, je reste plus réservée pour le second.

Si le statut de la Régie peut évoluer, il doit le faire dans le sens d'une démocratisation, et je pense qu'il faudrait y associer au niveau du Conseil d'Administration, les salariés et les usagers non représentés aujourd'hui.

Monsieur le Maire, vous nous demandez de signer une autorisation pour étudier l'évolution juridique "en cherchant tout conseil", je reprends ce que vous dites. Or, la direction, les salariés de l'UEM savent bien que cela fait plusieurs semaines que 2 cabinets d'experts travaillent déjà pour la Municipalité sur ce sujet.

Alors, des questions se posent.

La transformation de l'UEM en société d'économie mixte est-elle ou non à l'ordre du jour ?

Qui pourrait rentrer dans le capital d'une telle société ?

Quelles sont les hypothèses de travail que vous allez ou avez confiées au cabinet des consultants ?

Tout cela nécessite plus d'informations et de transparence !

Pour ma part, je ne suis ni hostile à l'amélioration du statut de l'UEM, ni à des partenariats éventuels.

Cependant, lorsque les partisans du libéralisme s'intéressent à l'électricité, les conséquences sont désastreuses pour les salariés et pour les usagers. C'est pourquoi des garanties supplémentaires de votre part sont nécessaires.

Je vous remercie.

**M. le Maire – Madame ISLER-BEGUIN.**

**Mme ISLER-BEGUIN – Monsieur le Maire, Chers Collègues.**

Moi, je pense que c'est peut-être le point le plus important que nous ayons à l'ordre du jour, ce soir, parce que je crois qu'il s'agit ni plus, ni moins que des possibilités de la Ville dans son avenir sur les – alors je ne sais pas si c'est 25 ou 50 prochaines années ? – si c'est le renouvellement ou si c'est une demande pour 50 années. Je n'ai pas très bien compris, et je n'ai pas eu le temps d'aller vérifier dans tous les textes que vous avez mentionnés et qui sont très nombreux et très anciens.

Et c'est vrai que donc, là, on parle des rentrées et des... hypothétiques – ou on l'espère – des futures rentrées financières pour la Ville de Metz, donc pour les générations à venir.

Alors, bien sûr, nous sommes tout à fait pour maintenir la concession de distribution d'énergie à la Ville de Metz, mais cela veut dire quoi ?

Et je crois que la Collègue a posé les bonnes questions parce qu'en fin de compte, vous demandez la concession. Donc, le renouvellement, c'est en 2013, donc, il faut 6 ans, la demander avant 6 ans, donc il nous reste quand même un laps de 3 ans, et je trouve que vous allez, peut-être, un peu trop vite, parce que quand même, il reste 3 ans pour préparer le dossier !

Pas que vous alliez trop vite parce que vous vous y prenez tôt, mais que vous alliez trop vite dans les propositions que vous nous faites.

Alors pourquoi je dis ça ?

Eh bien tout simplement parce que je trouve qu'on ne comprend pas très bien ce que vous nous proposez.

La question qu'on se pose, est-ce que votre proposition c'est, en fin de compte, une information que vous nous faites sur une discussion, qui est ouverte ?

Est-ce que c'est une ouverture à la consultation, avec un débat public ?

Est-ce que vous nous demandez notre aide, pour nous proposer des études et des conseillers, que vous n'auriez pas, pour proposer des solutions ?

Ou alors est-ce que c'est un chèque en blanc ?

Et c'est la question que pose Dominique GROS.

Un chèque en blanc.

Vous vous occupez de tout, et puis vous savez très bien ce qui est le mieux pour la ville.

Alors, si c'est la deuxième solution, Monsieur le Maire, je ne suis pas d'accord.

Nous ne sommes pas d'accord, parce qu'on ne peut pas vous accorder ce chèque en blanc, comme je vous l'ai dit, parce que vous brûlez les étapes.

Et s'il faut préparer le dossier, on en est tout à fait conscient, il ne faut pas brûler les étapes.

Et je pense qu'il y a deux phases qu'il ne faut pas rater.

Et il y va toujours, il faut garder à l'esprit de l'avenir de la Ville.

Alors je pense que pour cette grosse question, et je m'étonne que Dominique GROS n'ait pas plus demandé, n'ait pas plus insisté, moi je pense que ça mérite vraiment un groupe de réflexion, mais pas seulement entre nous. Il faut associer, bien sûr, les salariés de l'UEM, les consommateurs, les citoyens, les politiques, les techniciens.

Et je suis sûre, Monsieur le Maire, que ce genre de questions posées dans une ville en Suisse, demanderaient un référendum.

C'est clair.

Alors moi je souhaite aussi savoir quelles sont vos intentions, par rapport à la Régie, par rapport à l'UEM ?

Expliquer les différentes options qui sont possibles.

Il faut l'expliquer aux populations.

Il faut qu'on sache ce qu'il est possible de faire, dans le cadre de l'ouverture du capital de l'UEM, dans le cadre d'une restructuration, dans le cadre, je ne sais pas, on ne sait pas.

Et peut-être vous-même, vous vous entourez d'experts pour savoir le pourquoi.

Et c'est vrai que l'interrogation sur l'exploitation future, comment on va faire face avec l'ouverture à la concurrence, comment ça va se passer, est-ce qu'on va en capacité, justement, d'être des exploitants, toutes ces questions-là, je crois qu'il faut les poser.

C'est une stratégie à mettre en place.

Et je crois que ça mérite vraiment une réflexion très approfondie, et la plus large possible.

Alors, pour faire les études comparatives, là aussi, je vous demande, je vous pose des questions.

Vous nous dites que vous allez vous entourer des meilleurs conseillers, mais est-ce que vous allez faire les études comparatives ?

Je sais que dans certaines villes, par exemple, je ne veux pas les nommer parce que je ne voudrais pas me tromper, mais les études qui ont été faites et qui ont amené, donc, une stratégie par rapport à leur régie municipale, ont montré combien ça pouvait amener à la ville en faisant les bons choix. Mais des choix innovants.

Et pourquoi est-ce que je dis des choix innovants ?

Parce qu'on va être dans un marché, dans un nouveau marché.

On va, et là je ne suis pas tout à fait d'accord avec ma Collègue Danièle BORI, parce que nous, on n'est pas forcément contre la libéralisation de l'électricité.

Parce que pour nous, par exemple, on estime que l'électricité que va produire l'UEM aura une valeur ajoutée, aura un atout demain lorsqu'on permettra aux citoyens de choisir entre une électricité verte et une électricité qui sera peut-être plus polluante.

Parce que l'électricité ...

**M. .... - ...**

**Mme ISLER-BEGUIN** – Non, non, non, en Suisse on peut choisir son électricité ...

**M. .... - ...**

**Mme ISLER-BEGUIN** – Non, non, non !

L'électricité d'origine, je suis désolée, Monsieur Dominique GROS, l'électricité d'origine nucléaire qui viendra de Cattenom ne sera pas une électricité verte, parce que les déchets coûtent cher.

On sait très bien, et là, le dernier rapport qui est sorti de la Cour des Comptes par rapport à EDF, donc, ça va coûter cher.

Donc, avoir de l'énergie verte, de l'électricité verte va être un atout considérable pour l'UEM.

Donc, toutes ces questions-là, je crois, sont à mettre évidemment dans la balance et sont à poser.

Et je pense que ça mérite véritablement un débat, et je ne sais pas si on peut vous donner, comme ça, le quitus, parce que c'est tellement complexe.

Alors on va attendre votre réponse.

Si vous nous proposez des étapes avec des possibilités d'interventions, oui, mais sinon, je crois que c'est difficile de donner un chèque en blanc, aujourd'hui soir.

**M. le Maire – Bien.**

Eh bien écoutez, je me rends compte que tous ceux qui ont parlé, ici, n'ont aucune notion de gestion dans les affaires.

Si jamais cette affaire-là va sur la place publique, eh bien le prix de l'usine ne sera pas la moitié de ce qu'on pourra en récupérer réellement.

Prenons un exemple.

Prenons un exemple que, pour des raisons que je ne veux pas que ce soit privatisé, chère Madame BORI, et je dis je m'adresse uniquement à EDF, qui est une société nationalisée.

Eh bien EDF saura que je suis dans la "seringue", et pèsera d'une manière considérable sur le prix qu'elle payerait une participation dans une éventuelle future société d'économie mixte.

C'est absolu, ça.

Si je veux mettre en concurrence EDF et GDF, pour vous faire plaisir, et pour ne pas faire appel, comme me le propose gentiment, et avec beaucoup de réalisme, Madame ISLER-BEGUIN, eh bien je ne peux pas mettre sur la place publique.

Est-ce que vous connaissez quelqu'un qui veut vendre une maison, un fonds de commerce, ou une entreprise, et qui met ça devant 10 personnes, que la presse s'en empare, parce que ici nos séances, heureusement, sont publiques, et que le lendemain chacun de ceux avec qui je négocie connaît les conditions que l'autre me fait.

C'est totalement impossible.

Totalement impossible !

Je ne vous demande pas, moi, un chèque blanc.

Mais je vous demande de m'autoriser, lisez bien le texte, à prendre un certain nombre de contacts, à prendre un certain nombre de conseillers juridiques et autres, qui me permettent de trouver quel est le meilleur moyen pour l'Usine d'Electricité de garder à la fois un maximum de valeurs, et voire d'autonomie, pour les Messins.

Et en même temps sauvegarder un maximum, sauvegarder totalement tous les intérêts de tous ceux qui y travaille, mais rapporter à la Ville de Metz ce qui lui est dû.

Et ne pas laisser faire ni une autre entreprise publique, ni une entreprise privée, des bénéfiques sur le dos de la Ville de Metz, en mettant sur la place du marché la négociation.

Donc, vous n'aurez pas la négociation au fur et à mesure.

Mais au moment où il faudra faire les grands choix, eh bien vous aurez l'explication des choix.

Et c'est vous, finalement, qui déciderez.

C'est le Conseil qui décide.

Mais ne vous attendez pas à ce que je négocie, publiquement, devant tout le monde.

Créer des commissions de négociations et créer des commissions, même au Conseil Municipal, eh bien vous savez parfaitement bien que le lendemain chacun des éventuels partenaires que nous pourrions trouver connaîtra les conditions que les autres auront faites.

C'est totalement impossible, à moins que vous ne restiez dans la théorie la plus totale, et que ça vous soit parfaitement égal pour sauvegarder votre théorie, que la Ville de Metz perde des dizaines de millions, ou les gagne.

Alors je mets la motion aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Eh bien, elle est adoptée.

Merci.

**M. ....** – Non, non ...

**M. le Maire** – Comment ?

**M. ....** – ...

**M. le Maire** – Ah, vous vous abstenez !

Un, deux, trois abstentions.

Merci.

Adopté à l'unanimité.

-----

**POINT 12 – Révision simplifiée n° 2 du POS de Metz.**

**Rapporteur : M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13 et L 300-2,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2001 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Metz par révision générale de son Plan d'Occupation des Sols,

VU le POS de Metz dont la révision générale a été approuvée le 29 septembre 1994, modifié et ayant bénéficié d'une première révision simplifiée,

VU la lettre en date du 21 décembre 2004 de Monsieur Jean-Claude POTVIN, Architecte,

VU l'avant-projet annexé à la lettre ci-dessus,

CONSIDERANT que le projet susvisé présente un caractère d'intérêt général et que sa mise en œuvre est liée à un financement dont le maintien nécessite certaines garanties,

DECIDE

- de prescrire une révision simplifiée du POS de Metz en vue de la modification de l'espace boisé classé à conserver ou à créer à l'emplacement où l'Association Sainte-Chrétienne envisage l'extension de sa maison de retraite située rue Saint-Pierre à Metz Sablon, en vue de la création d'une unité spécialisée dans l'accueil des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer,

- de mettre en place une concertation préalable qui prendra la forme d'une mise à la disposition du public, en Mairie de quartier de Metz Sablon, d'un dossier présentant l'avant-projet d'extension de la Maison de retraite.

**M. NAZEYROLLAS** – Je précise qu'il s'agissait d'un espace qui était en fait l'ancien jardin potager, qui n'est absolument pas planté, que la congrégation avait proposé la construction, avait déposé un projet de permis de construire dans lequel ils réalisaient leur bâtiment dans l'enceinte de ce que je pourrais appeler le cloître, c'est-à-dire entre les bâtiments existants.

L'un d'entre eux est occupé par l'école de musique.

Et nous avons considéré que cette proposition, qui était formulée de façon tout à fait légale, il n'y avait pas d'interdiction de construire, mais aboutissait à une dégradation architecturale grave de cet ensemble.

Donc il nous a paru beaucoup plus sain, et beaucoup plus intéressant, en termes d'urbanisme, de déclasser la parcelle qui, encore une fois, n'est absolument pas boisée actuellement, c'est l'ancien potager, d'autoriser à construire sur cette parcelle, sachant, je précise, qu'il s'agit bien de la parcelle qui est toujours la propriété de la congrégation, et absolument pas de l'espace boisé qui se situe en dehors et qui est aujourd'hui un espace boisé public.

Ce jardin public, d'ailleurs, avait été à l'époque cédé gratuitement par les sœurs de la congrégation à la Ville de Metz sans qu'elles prennent même la précaution, que moi-même j'aurai pris à leur place, qui aurait été de demander en contrepartie des droits à construire sur leur potager.

Bon, c'est dire que Dieu les inspire, mais pas le Diable !

Voilà.

Merci en tout cas d'approuver cette proposition.

**M. le Maire** – Pas d'observation ?

Adopté.

-----

**POINT 13 – Approbation du Plan Directeur de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.**

**Rapporteur : M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire**

-----

**M. NAZEYROLLAS** – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, le rapport qui vous est présenté marque une nouvelle et importante étape dans la mise en œuvre du quartier de l'Amphithéâtre, puisqu'il porte sur l'approbation du schéma directeur élaboré par l'Agence Nicolas MICHELIN.

Il s'agit d'un document relativement volumineux, qui a donc été tenu à votre disposition en salles de groupes.

Au terme d'études de définition, un nouveau parti d'aménagement, tenant compte notamment du projet d'implantation du Centre Pompidou Metz ...

**M. ....** – C'est un portable, ça.

**M. NAZEYROLLAS** - ... a été retenu en septembre 2003 pour le développement du quartier.

C'est l'équipe constituée à l'époque autour de Nicolas MICHELIN qui a été sélectionnée ...

**M. ....** – Bien alors, il y a un portable.

**M. NAZEYROLLAS** – C'est du sabotage !

**M. ....** – Il y a un portable.

**M. NAZEYROLLAS** – Oui, oui, je suis complètement parano, je suis sûr que c'est dirigé contre moi !

A plusieurs reprises, en 2003 et 2004, votre Conseil, et les Commissions concernées ont eu à connaître de ce projet et de ses évolutions, ont approuvé son parti général et ses orientations.

Etabli en concertation avec les différents acteurs, le plan directeur est désormais achevé.

Il s'inscrit tout à fait dans le parti approuvé, mais s'attache à une description plus précise des différents éléments de ce programme, de leur composition et de leur phasage.

Il décrit en même temps certaines caractéristiques ou donne des pistes de travail.

Il est proposé à l'approbation de votre Conseil, après que vous ayez approuvé le programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

Le plan directeur constitue un document-cadre qui précise les principales orientations du projet urbain.

Elles sont décrites dans le rapport de présentation, je ne vais pas en reprendre le détail de façon trop explicite.

Il s'agit de :

- l'implantation du Centre Pompidou - Metz au Nord
- de la constitution de la rue courbe dans le prolongement du passage de l'Amphithéâtre
- de l'organisation d'un pôle d'échanges à l'arrière de la gare, articulé sur les passages souterrains
- de la création de barreaux transversaux permettant la diffusion des flux : l'un au Sud du parvis et de la Halle, dans le prolongement de la rue aux Arènes, et l'autre dans le prolongement de la rue de Belchamps.

Ces aménagements et équipements permettront le développement échelonné d'opérations mixtes de commerces, bureaux et logements dans des îlots relativement denses.

C'est ainsi qu'une première série de programmes va progressivement être mise en place d'ici à 2008 sur le secteur Nord de la ZAC tels le Centre Pompidou, le parking public pour lequel la DSP est en cours, le parvis et le jardin qui accompagnent cet équipement, la voie Est-Ouest, et les liaisons gare-parvis.

Les options proposées dans ce document ont quatre objets :

- démontrer et affiner la cohérence d'ensemble du projet et son articulation
- fournir les lignes directrices pour l'élaboration des avant-projets pour les équipements publics
- donner une lisibilité à chacun des projets pour permettre de commencer à engager les premières commercialisations
- garantir une compréhension de ces éléments par l'ensemble des partenaires et des intervenants.

Au-delà du schéma directeur et de son aspect opérationnel, et des qualités de travail très remarquables de Nicolas MICHELIN, que je souhaite souligner ici, ce schéma reflète aussi ce que peut et doit être un grand et nouveau projet urbain.

Mais il faut aussi rappeler que la réussite de ce projet impliquera d'autres éléments qui concernent notamment les points suivants que je voudrais rappeler.

D'abord le choix des opérateurs, promoteurs ou investisseurs, en fonction de leurs références et de leur capacité à répondre à des objectifs de développement et de qualité.

Ensuite la qualité architecturale des réalisations pour laquelle un cahier des charges définira les règles et les modalités de mise en œuvre, et sur laquelle nous devons être particulièrement attentifs et fermes.

La qualité des équipements publics.

Et enfin la capacité à s'adapter et à évoluer.

Ce projet a une ambition régionale, et même au-delà dans certains de ses composants.

Le Centre Pompidou Metz, les équipements publics projetés, l'importance du secteur tertiaire qu'il comporte, et l'arrivée du TGV qui viendra à la fois le conforter, et sans doute en accélérer les effets, font de cette opération un exceptionnel outil pour le développement et l'image de l'agglomération.

A ce niveau, les exemples d'autres villes le montrent très bien.

Les qualités urbaines et architecturales d'une opération d'aménagement urbain doivent être à la hauteur des enjeux et d'un schéma directeur qui me semble répondre parfaitement à nos objectifs.

A mes yeux, ce schéma présente les trois grandes qualités d'un projet urbain à long terme.

Il est ambitieux dans son dessein et dans ses perspectives.

Il reste modeste en restant ouvert à des évolutions possibles.

Il est clair dans son expression et dans son organisation.

La motion est en conséquence.

Le Conseil Municipal,  
La Commission de suivi de l'Amphithéâtre entendue,

VU la délibération du 25 février 2000 portant création de la ZAC Quartier de l'Amphithéâtre et approuvant son Plan d'Aménagement de Zone,

VU l'arrêté Préfectoral du 9 octobre 2000 déclarant d'utilité publique la création de la ZAC Quartier de l'Amphithéâtre à Metz,

VU la délibération du 25 septembre 2003 désignant l'équipe lauréate des marchés de définition concernant le projet d'urbanisme du Quartier de l'Amphithéâtre,

VU la décision du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 décidant de confier à l'équipe conduite par Monsieur Nicolas MICHELIN, un marché de maîtrise d'œuvre urbaine pour la mise au point et la réalisation du projet urbain du Quartier de l'Amphithéâtre,

VU la décision du Conseil Municipal du 25 novembre 2004 approuvant le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone, les modalités prévisionnelles de financement de l'opération ainsi que le projet de convention publique d'aménagement par laquelle la Ville de Metz confie l'aménagement de la ZAC Quartier de l'Amphithéâtre à la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz,

VU le marché de maîtrise d'œuvre du 23 février 2004 pour l'aménagement du Quartier de l'Amphithéâtre à Metz - cahier des clauses administratives - et notamment son article 11-1 relatif à l'élaboration du plan directeur,

VU le dossier remis par l'équipe conduite par Nicolas MICHELIN au terme de l'étude du plan directeur de la ZAC Quartier de l'Amphithéâtre,

VU la décision du 15 décembre 2003 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) confirmant le choix du lauréat du concours d'architecture relatif au Centre Pompidou - Metz,

VU la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la délégation du service public liée à la construction et à l'exploitation d'un parking public dans le quartier de l'Amphithéâtre,

APPROUVE le plan directeur de la ZAC Quartier de l'Amphithéâtre dans ses différentes composantes.

**M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI et Monsieur GROS !**

**M. BERTINOTTI** – Monsieur le Maire, chers Collègues, le document qui nous est donc présenté reprend, ça vient d'être exposé de manière ordonnée et cohérente, les différents éléments du projet d'aménagement du nouveau quartier de l'Amphithéâtre, dont nous avons déjà débattu à plusieurs reprises.

Donc je ne reprendrai pas nos observations faites lors du dernier Conseil, où nous avons évoqué ce projet, qui était au mois de Novembre, nos observations sur le formidable pari que représentent la construction et l'élaboration de ce nouveau quartier. Pari économique, pari social et culturel.

Je voudrais cependant exprimer un regret et poser une question.

Le regret, c'est que ce projet ait été, pour l'essentiel, élaboré en chambre entre techniciens et spécialistes de l'urbanisme, aussi excellents soient-ils, et je partage effectivement l'avis de Monsieur le Premier Adjoint sur le Cabinet Nicolas MICHELIN.

Mais quand même, la population a été laissée à l'écart, c'est-à-dire quand même ceux qui sont censés y vivre, ou du moins qui seront amenés à le fréquenter.

Alors, on a l'impression qu'on crée un peu un nouveau quartier, à Metz, à l'insu même des Messins.

Et c'est vrai qu'à part quelques informations dans le Vivre à Metz, de l'initiative de la municipalité, le projet n'a guère été soumis au regard critique de nos concitoyens, un peu comme si une entreprise finalement développait un nouveau produit sans s'intéresser aux réactions du marché.

Alors, c'est suffisamment remarquable, je crois, pour être souligné, parce que le projet effectivement est assez extraordinaire.

On est en train de créer un nouveau quartier, et, je dirai, ça ne concerne qu'un nombre limité de gens.

Et je suis sûr que dans une autre ville, et dans une autre façon de gérer, ça ne se produirait pas de cette façon.

Je crois qu'il était prévu un pôle d'informations, je ne sais pas s'il a été créé, mais à ma connaissance non, à proximité du chantier.

Je crois quand même qu'il y a quand même un effort à faire en matière au moins d'informations.

Je ne parle pas de stade ultérieur de la concertation.

Alors, ça c'était pour le regret.

La question, vous l'avez évoquée à la fin de votre présentation, porte sur l'attrait que le projet présente pour les investisseurs.

Alors il est dit effectivement que la Halle du secteur Nord en particulier pourrait être financée par, soit des aménageurs, des promoteurs ou des financiers tout simplement.

Alors, est-ce que vous pouvez nous donner quelques informations sur vos contacts, et en particulier sur les financeurs susceptibles d'intervenir ?

Ou bien estimez-vous, là aussi, que la discrétion doit l'emporter ?

Je vous remercie.

**M. le Maire – Monsieur GROS !**

**M. GROS – Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais insister sur un point, que j'ai déjà évoqué lors de nos précédents débats sur les mêmes sujets, c'est celui du rôle**

économique de ce projet de l'Amphithéâtre, du quartier de l'Amphithéâtre, pour la Ville de Metz.

Et je veux parler du Centre des Congrès.

Dans le calendrier qui nous a été présenté, le Centre des Congrès arrive après le Centre Pompidou, après le TGV, après les premiers investissements qui sont évoqués dans ce rapport.

Et je suis un petit peu interrogatif, je l'ai déjà dit, sur cette façon de faire, parce qu'on a besoin de faire vivre la Ville de Metz en même temps qu'on a besoin de l'embellir, et de la développer sur le plan des équipements.

Ce Centre des Congrès, ce centre d'affaires, est à mon avis tout à fait central pour l'avenir de la Ville de Metz.

Je me pose la question suivante, et je vous la pose, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, n'est-il pas possible, dans la mesure où il y a une partie de ce Centre des Congrès qui sera intégrée dans des hôtels, dans des opérations qui auront lieu, qui seront plutôt menées par des promoteurs privés, n'y a-t-il pas lieu de faire avancer dans le calendrier ce Centre des Congrès, ce centre d'affaires, de façon à ce que nous ayons rapidement, au moment de l'arrivée du TGV, ou dans les toutes prochaines années qui suivront, les moyens de répondre sur le plan économique à une possibilité de développement en centre-ville.

Vous le savez, les villes qui réussissent en ce moment sont des villes qui permettent de faire du business en centre-ville, d'avoir des lieux de rencontres, alors qu'actuellement, nous envoyons les Congrès à la FIM, ce qui est pas mal mais qui a des limites, et nous savons que l'Arsenal, également, est un moyen limité de pouvoir organiser de telles manifestations.

Donc je pense qu'il faudrait faire remonter dans le calendrier l'opération de développement économique, en essayant de faire participer, parce que je sais bien qu'on n'a pas des bourses infinies, et qu'il faut tabler sur le temps pour gérer un tel projet, en mettant en œuvre tout de suite les participations attendues.

Je vous remercie.

**M. le Maire – Monsieur NAZEYROLLAS !**

**M. NAZEYROLLAS –** Je voudrais d’abord répondre aux observations qui ont été faites sur la participation, sur le pari économique, l’élaboration en chambre, l’attrait pour les investisseurs.

En ce qui concerne le pari économique, social, culturel, urbain, démographique, oui.

Oui, c’est un pari.

J’allais dire, puisque je l’avais dit au discours des vœux, oui, c’est un rêve, mais qui prend forme.

Et je pense qu’aujourd’hui, il suffit de regarder ce qui se passe dans des villes qui ont une certaine dynamique économique, des villes, je pense à Nantes, je pense à Lille, qui sont à d’autres échelles, mais on pourrait retrouver d’autres villes qui sont à notre échelle, à l’échelle de notre agglomération.

Celles qui avancent, celles qui attirent, celles qui progressent sont les villes qui ont des grands projets urbains, des grands projets de développement et qui savent effectivement investir dans ces opérations.

Et toutes, bien entendu, font un pari.

Ceci dit, je pense qu’il y a des paris stupides, il y a des paris raisonnables.

Alors si je continue à utiliser le terme de pari, c’est parce que l’avenir n’est à personne.

Nous sommes tous d’accord.

Mais simplement je crois que Metz, située sur une conurbation qui, pour moi, est celle de Metz – Thionville – Luxembourg, qui représente globalement un marché d’un million d’habitants, je pense que cette conurbation, si je peux utiliser ce terme horrible, Metz y a une place importante, et que ce n’est pas un pari démesuré par rapport à cette place.

Ça, c’est pour l’aspect pari.

En ce qui concerne l'élaboration en chambre, là, tout de même, non !

Nous avons eu des réunions de la Commission du Quartier de l'Amphithéâtre, nous avons eu des réunions de la Commission d'Urbanisme, à toutes les étapes importantes de l'élaboration.

Nous avons eu, ce qui n'est pas fréquent, une réunion du Conseil Municipal toutes commissions réunies, pour présenter, en avant-première, les trois projets qui étaient concurrents dans le cadre des marchés de définition.

Et ceci avant la Commission des Finances et le Conseil Municipal qui ont suivi.

Sachant que cette Commission, ce Conseil toutes commissions réunies avait bien entendu été précédé de réunions de la Commission de Suivi du Quartier de l'Amphithéâtre et de la Commission d'Urbanisme.

Ça, c'est pour l'information au niveau de l'ensemble des Conseillers.

En ce qui concerne la population, il y a également des informations qui ont été faites à plusieurs reprises, avec des registres ouverts, chaque fois qu'il y a eu des enquêtes publiques sur le projet de ZAC, sur les changements, etc. ...

Et il y en aura d'autres.

Simplement c'est vrai que dans ces consultations concernant le quartier de l'Amphithéâtre, nous avons assez peu de gens qui viennent et qui s'expriment.

Mais pourquoi ?

Croyez-moi, si c'était en plein Queuleu, en plein Plantières, à la Grange-aux-Bois, ou dans un quartier habité comme Borny, les gens viendraient.

Le problème, c'est que l'opération Quartier de l'Amphithéâtre se situe sur une friche ferroviaire, et que c'est vrai qu'à la limite, je dirai qu'elle atteint peu de gens, qu'elle dérange peu de gens, et donc qu'elle en intéresse peu.

Vous savez bien que les gens s'intéressent d'abord à ce qui les dérange.

Mais bon, il y en a quand même quelques-uns qui s'intéressent à un gros projet.

Donc, il y a eu Vivre à Metz, vous l'avez vous-même rappelé.

Il y a eu la Lettre du Quartier de l'Amphithéâtre - il y a bientôt un prochain numéro qui va sortir. Si je ne me trompe pas, ce sera le numéro 6 - et qui est très, très largement diffusée.

Moi-même je réponds systématiquement oui à toutes les invitations, pour aller parler du Centre Pompidou et du Quartier de l'Amphithéâtre.

Et que ce soit à Pézenas les Flots ou à Paris.

Voilà. Parce que je crois qu'il est important d'en parler.

Alors, par contre, si vous pensez que la concertation aurait dû être la concertation du type Forum des Halles, alors là excusez-moi, mais compte tenu de la façon dont ça s'est passé, compte tenu de son succès, entre guillemets, et compte tenu du résultat auquel elle a abouti, non, non, trois fois non.

Tout le monde était d'accord là-dessus en ce qui concerne ça.

Voilà pour en ce qui concerne l'élaboration en chambre.

Je trouve que c'était une chambre élargie, et non pas introuvable.

En ce qui concerne l'attrait pour les investisseurs, oui, nous avons là-dessus, alors je ne vous dirai pas les noms, mais je vais vous expliquer pourquoi, nous avons là-dessus des contacts depuis un an.

J'irai moi-même, au mois de Mars, au MIPIM, parce que je crois qu'il est temps d'y aller, nous avons des contacts avec pratiquement les 10 gros investisseurs nationaux et internationaux, y compris le ou les 2 – 3 plus gros au monde, mais qui sont en Europe, qui sont présents dans tous les pays d'Europe, et qui viennent.

Simplement si aujourd'hui, alors je pourrais en faire la liste, mais même cette liste elle aurait un ordre donc elle semblerait anticiper, mais c'est ING, ALTAREA, NEXCITY, MAB, etc. ..., et je pourrais en faire comme ça une liste d'une dizaine.

Donc il y en a beaucoup.

Je pense que la consultation auprès d'eux interviendra à partir du mois de Juin, lorsque nous aurons mis au point le cahier des charges architectural et opérationnel des opérations.

Et à ce moment-là, ce sera évidemment sur la place publique.

Il y aura des consultations officielles.

Enfin dernier point, en ce qui concerne le Centre de Congrès, je partage tout ce qui a pu être dit sur son intérêt, simplement, je crois qu'il est difficile de tout faire en même temps.

Cette tête de chantier est déjà une très grosse opération.

La décision, sur le Centre de Congrès, relève de la CA2M et non pas de la Ville de Metz.

Aucune formule n'est exclue. Ça peut être une réalisation en direct, ça peut être une délégation de service public. Toutes les formules sont possibles.

Donc, avancer le calendrier pourquoi pas ?

Mais je crois que c'est un débat qu'il faut avoir en CA2M.

Merci de votre attention.

**M. le Maire** – Bon, pas d'observation ?

Pas d'opposition ?

Le point numéro 13 est adopté.

-----

**POINT 14 – Cession de logements locatifs – SA d'HLM PRESENCE HABITAT.**

**Rapporteur : M. DAMIEN, Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil d'Administration de la SA d'HLM PRESENCE HABITAT en date du 18 décembre 2003 décidant d'aliéner des logements locatifs sociaux situés 105 avenue André Malraux, 116 route de Strasbourg et 2 rue Saint-Eucaire à METZ,

VU le courrier du représentant de l'Etat dans le département au Maire de METZ en date du 16 décembre 2004 sollicitant l'avis du Conseil Municipal quant à l'opportunité de ce projet,

VU l'article L. 443-7 alinéa du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'article L. 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable en Alsace-Moselle

DECIDE d'approuver le principe de la cession de logements locatifs sociaux situés 105 avenue André Malraux, 116 route de Strasbourg et 2 rue Saint-Eucaire à METZ,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**M. le Maire – Pas d'observation ?**

Adopté.

-----

**POINT 15 – Mise à disposition de salles communales au profit des Elus municipaux –  
Extension des dispositions de la Délibération du 27 Mai 2004.**

**Rapporteur : M. le Maire**  
-----

**M. le Maire** – On avait décidé, le 27 Mai 2004, par une modification au Règlement Intérieur qu'un certain nombre de centres socioculturels et autres équipements gérés directement par la Ville de Metz et afin que les groupes d'élus légalement constitués au sein du Conseil Municipal soient dûment autorisés à organiser des réunions ou rencontres avec la population messine, à raison d'une fois par trimestre et par canton.

Et pour éviter toute confusion, il convient de rappeler que la mise à disposition de ces salles communales est totalement indépendante de la mise à disposition de locaux opérée sur le fondement des articles concernant les moyens mis à disposition des groupes d'élus et du Code Général des Collectivités Territoriales (mise à disposition d'un local administratif sur simple demande des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale).

Pour tenir compte de l'évolution du paysage politique composant à ce jour notre Assemblée Municipale, certains élus ayant en effet soit choisi de quitter leur groupe de référence, soit renoncé d'eux-mêmes au bénéfice du groupe qu'ils constituaient, une extension du bénéfice des dispositions de la délibération précitée peut dès lors être envisagée au profit des conseillers municipaux isolés ou issus d'une même liste électorale.

Compte tenu de cette situation et de la règle en vigueur depuis mai dernier, les potentialités de réservation des salles dédiées aux activités associatives, culturelles et sociales porteraient gravement préjudice au fonctionnement de ces institutions gestionnaires.

Ainsi, il est proposé de n'autoriser les réunions à caractère politique qu'une fois par trimestre sur la ville.

Comme précédemment, une telle mesure ne saurait toutefois recevoir application le/les trimestre(s) qui verra(ont) l'organisation d'élections de quelque nature

qu'elles soient, la mise à disposition étant alors consentie à tout candidat officiel qui en ferait la demande gratuitement et une seule fois par tour d'élection pendant la période officielle de campagne électorale.

Alors vous avez une motion qui dit, donc, que tout conseiller municipal isolé ou issu, soit d'une même liste électorale, soit d'un même groupe politique officiellement constitué, quelle que soit la ou les personnes le représentant, pourra disposer gratuitement d'une salle dans un des équipements énumérés, etc. ..., etc. ...

Et cette mesure ne s'appliquera pas les trimestres qui verront l'organisation d'élections

- que les demandes de réservation de salles devront être adressées au service municipal gestionnaire

- et que les mises à disposition consenties le seront en fonction des disponibilités de ces équipements et dans le respect de leur règlement intérieur.

Voilà.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004, autorisant la mise à disposition de salles communales au profit des seuls membres des groupes politiques de l'assemblée,

VU les modifications intervenues dans la composition du Conseil Municipal,

VU la possibilité qu'il y a d'étendre le bénéfice de la mise à disposition desdites salles au profit des conseillers municipaux isolés ou issus d'une même liste électorale,

CONSIDERANT que ces mises à disposition ne sauraient toutefois préjudicier, de part leurs fréquence et nombre, au fonctionnement d'équipements prioritairement dédiés aux activités sociales, culturelles et associatives,

DECIDE :

- qu'à compter du 31 Mars 2005, tout conseiller municipal isolé ou issu, soit d'une même liste électorale, soit d'un même groupe politique officiellement constitué, quelle que soit la ou les personnes le représentant, pourra disposer gratuitement d'une salle dans un des équipements énumérés en annexe, à raison d'une fois par trimestre sur la ville,

- que cette mesure ne s'appliquera pas le/les trimestre(s) qui verra(ont) l'organisation d'élections de quelque nature qu'elle soit, la mise à disposition étant alors consentie à tout candidat officiel qui en ferait la demande, gratuitement et une seule fois par tour d'élection, pendant la période officielle de campagne électorale,

- que les demandes de réservation de salles devront être adressées au service municipal gestionnaire de l'équipement au moins trois mois avant la date considérée,

- que les mises à disposition consenties le seront en fonction des disponibilités de ces équipements et dans le respect de leur règlement intérieur,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à modifier en conséquence les règlements intérieurs desdits équipements et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices.

**M. le Maire** - Monsieur DARBOIS, Monsieur FOUCAULT, Monsieur GROS, Monsieur MASIUS et Monsieur JEAN !

Alors Monsieur DARBOIS !

**M. DARBOIS** – Merci Monsieur le Maire.

Simplement une précision.

Moi, j'ai compris que tous les Conseillers Municipaux, les 54 Conseillers Municipaux qui siègent pourront organiser une réunion une fois par trimestre, et que cela n'annule pas l'autre décision, c'est-à-dire des groupes politiques qui peuvent aujourd'hui organiser une réunion par canton et par trimestre.

C'est ce que j'ai compris.

Est-ce que c'est bien ça ?

Je vous remercie.

**- plusieurs personnes parlent en même temps –**

**M. le Maire** – Oui, parce que je vous ai mal compris, là.

Ceux qui sont constitués en groupes, sont un groupe.

D'accord ?

Si ! Ceux qui sont constitués en groupes, sont un groupe.

Bon.

**M. ....** – Ça annule la précédente, c'est ...

**M. DARBOIS** – Je reprécise ma question.

**Mme ISLER-BEGUIN** – Est-ce que ça annule la précédente ?

**M. DARBOIS** – Est-ce que ça annule la précédente ?

C'est-à-dire ...

**M. ....** – Ça la complète.

**M. le Maire** – Ça complète.

**M. DARBOIS** – Ça complète.

Ça veut dire, Monsieur le Maire, que les groupes politiques pourront organiser des réunions comme ils le font aujourd'hui, par canton, une par trimestre et par canton, c'est-à-dire 4 par trimestre, en fin de compte, seize par an. Et qu'en plus, en plus, chaque Conseiller Municipal, Dominique GROS ...

**- plusieurs personnes parlent en même temps -**

**M. DARBOIS** – Moi je comprends le français, Monsieur le Maire.

Et c'est ce que vous avez écrit.

Et je vote des deux mains.

**M. le Maire** – Je donne la parole au Directeur Général !

Allez !

**M. JOUAVILLE** – Il s'agissait de garantir l'égalité de traitement des élus, qu'ils soient constitués en groupes, tel que le Conseil Municipal l'a décidé, et donc vous-même ici, ou qu'ils se soient retirés d'un groupe, ou qu'ils ne constituent pas un groupe.

Par conséquent, nous avons trois cas de figure.

Une seule fois par trimestre, ou 4 fois par an.

Voilà.

Et c'est une délibération qui précise et complète la précédente, mais qui ne s'additionne pas.

**- plusieurs personnes parlent en même temps –**

**Mme BORI** – Ce n'est pas clair ...

**M. ....** – L'exposition des motivations est assez claire.

L'exposé des motifs est assez clair.

**- plusieurs personnes parlent en même temps –**

**Mme BORI** – Je dis, tel que c'est formulé, ça sous-entend qu'on a le droit, chaque conseiller a le droit à une réunion, en plus, par trimestre.

**- plusieurs personnes parlent en même temps –**

**Mme BORI** – Ça ne fait rien.

Mais tel que c'est écrit, là.

**- plusieurs personnes parlent en même temps –**

**M. ....** – C'est écrit dans l'alinéa 1 de la décision.

C'est clair.

**M. ....** – Non, ce n'est pas clair.

**M. ....** – Non, il faut regarder l'alinéa 1 de la décision.

**M. le Maire** – Ecoutez, comme je sens qu'il y a une confusion et que tout le monde veut l'interpréter à sa manière, je le retire et je le représente le mois prochain, amélioré.

**M. GROS** – Je pense que c'est le bon sens.

**- le point est retiré de l'ordre du jour –**

**M. le Maire** – Et à ce propos-là, je tiens à vous signaler que, suite à une question posée au ministre, et la réponse est parue au Journal Officiel hier, ou avant-hier, en ce qui concerne les revues municipales, premièrement, le ministre répond que le cahier portant les informations des groupes politiques peut être détaché et n'a pas besoin d'être agrafé à l'intérieur du cahier il peut être mis avec, à côté.

**- plusieurs personnes parlent en même temps -**

**M. le Maire** – S'il vous plaît ?

**M. ....** - ...

**M. le Maire** – Ecoutez, quand vous me cherchez, la loi, je vous réponds par la loi.

Deuxièmement, que l'espace doit être donné, proportionnellement au nombre de personnes du groupe.

D'accord ?

C'est dans le Journal Officiel d'hier, je crois, ou avant-hier.

Et troisièmement, que le groupe majoritaire a également le droit de s'exprimer dans le même bulletin.

Ça met les choses au point.

Parce que ça avait été discuté.

**M. GROS** – Qui avait posé la question ?

**M. le Maire** – Vous voulez savoir le nom du parlementaire qui a posé la question ?

Il s'appelle Philippe LEROY.

Voilà.

**- plusieurs personnes parlent en même temps –**

**M. ....** – Ce n'était pas la réponse qu'il attendait.

**M. GROS** – Il anticipe bien sur ce qui va arriver aux prochaines échéances électorales des cantonales.

**M. le Maire** – Bon alors ce point-là est retiré.

**- le point est retiré de l'ordre du jour –**

-----

**POINT 16 – Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoins en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.**

**1er cas**

**Décisions prises par M. le Maire**

**1°**

<b>OBJET</b>	<b>DATE DU RECOURS</b>	<b>JURIDICTION COMPETENTE</b>
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain « SOTRAMEUSE » en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003 réglementant le stationnement sur le site	7 décembre 2004 14 décembre 2004 21 décembre 2004 29 décembre 2004	Tribunal de Grande Instance de Metz
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant illégalement divers terrains municipaux sis : - Rue Paul Dassenoy - Rue de Bourgogne	1er décembre 2004 27 décembre 2004	Tribunal de Grande Instance de Metz
Demande d'annulation d'un commandement de payer en date du 3 août 2004	1er décembre 2004	Tribunal Administratif de Strasbourg

**2°**Décisions rendues par les diverses juridictions

<b>JURIDICTION COMPETENTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DATE DE LA DECISION</b>	<b>DECISION</b>
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain « Sotrameuse » en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003	9 décembre 2004 16 décembre 2004 22 décembre 2004 30 décembre 2004	L'expulsion est ordonnée.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant illégalement divers terrains municipaux sis : - Rue Paul Dassenoy - Rue de Bourgogne	3 décembre 2004 29 décembre 2004	L'expulsion est ordonnée.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande de référé tendant à la désignation d'un expert médical suite à un accident survenu dans la cour de l'école Saint-Eucaire	30 novembre 2004	La demande est rejetée. Le demandeur est invité à engager la responsabilité de l'Etat devant la juridiction judiciaire.
Tribunal d'Instance de Metz	Demande d'autorisation de libre disposition de meubles laissés dans un logement municipal suite à une expulsion	9 décembre 2004	La vente des biens meubles est autorisée. Le défendeur est condamné à payer à la Ville de Metz 300 € au titre de l'article 700 du Nouveau Code de procédure Civile et à supporter les éventuels frais de déménagement et de garde-meubles.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Vols et violences à l'encontre d'agents de Police Municipale	29 octobre 2004	Le prévenu est condamné à 5 mois d'emprisonnement avec délivrance d'un mandat de dépôt à son

			encontre. La Ville et les agents sont reçus en leur constitution de partie civile. Renvoi à une audience ultérieure pour statuer sur leurs intérêts civils.
Tribunal d'Instance de Metz	Demande de constatation de résiliation d'un bail et d'évacuation de locaux appartenant à la Ville	16 décembre 2004	La résiliation du bail est constatée. Les intéressés sont condamnés à libérer les lieux. Ils doivent payer à la Ville 8448,52 € avec intérêts au titre de l'arriéré locatif, 430,45 € d'indemnité d'occupation mensuelle à compter du 1er juillet 2004 jusqu'à libération effective des lieux, 400 € au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile. Ils sont en sus condamnés aux dépens.

### **2ème cas**

#### **Décision prise par Madame THULL, Adjoint au Maire**

Madame Marie-Françoise THULL, Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 Juillet 2002,

VU la décision du Conseil Municipal en date du 28 mars 1994, de réajuster automatiquement l'Indemnité Représentative de Logement tous les ans en fonction de la Dotation Spéciale Instituteurs,

CONSIDERANT que le Comité des Finances Locales a fixé le montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs pour 2004 à 2 425 €, sans augmentation par rapport à 2003,

DECIDE de maintenir l'Indemnité Représentative de Logement à 203 € par mois pour tous les ayants droit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### **3ème cas**

#### **Décisions prises par Monsieur TRITSCHLER, Adjoint au Maire**

Décisions prises par Monsieur Rémy TRITSCHLER, Adjoint au Maire, relatives à des locations de salles. (voir tableau ci-joint)

### **4ème cas**

#### **Décisions prises par Monsieur SCHAEFER, Adjoint au Maire**

##### **1°**

Maître Jacques SCHAEFER, Adjoint au Maire de la Ville de Metz,

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 1er juillet 2002,

DECIDE :

- de souscrire pour les besoins de la Ville de Metz un abonnement auprès de la société "PARC GFR" pour la location d'une place de stationnement au parking Maud'huy, à compter du 18/08/2004 pour un montant annuel de 754,70€.

2°

Maître Jacques SCHAEFER, Adjoint au Maire de la Ville de Metz,

VU les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 1<sup>er</sup> juillet 2002,

DECIDE :

- de mettre à disposition de Monsieur Georges WEISS, à compter du 1er janvier 2005, un terrain communal sur le ban de Metz Magny, cadastré section D – numéro 288, moyennant une redevance annuelle symbolique de 15 euros, à titre précaire et révocable, pour une durée indéterminée ne pouvant excéder 12 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction,

- de mettre à disposition de Monsieur Georges SUQUET, à compter du 1er janvier 2005, un terrain communal sur le ban de Metz Magny, cadastré section D – numéro 676, moyennant une redevance annuelle symbolique de 15 euros, à titre précaire et révocable, pour une durée indéterminée ne pouvant excéder 12 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction,

- de mettre à disposition de Monsieur Wieslaw NOGAL, à compter du 1er janvier 2005, un terrain communal sur le ban de Metz Magny, cadastré section D – numéro 297, moyennant une redevance annuelle symbolique de 15 euros, à titre précaire et révocable, pour une durée indéterminée ne pouvant excéder 12 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction,

- de mettre à disposition de Monsieur Marc KINNEL, à compter du 1er janvier 2005, un terrain communal sur le ban de Metz Magny, cadastré section MX – numéro 9, moyennant une redevance annuelle symbolique de 15 euros, pour une durée de neuf années et révocable à tout moment,

- de mettre à disposition de Monsieur Jacky OUDIN, à compter du 11 mai 2004, un terrain communal sur le ban de Metz Queuleu, cadastré section PK – numéro 117, moyennant un droit de reconnaissance annuel symbolique de 15 euros, à titre précaire et révocable à tout moment, pour une durée indéterminée ne pouvant excéder 12 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction,

- de mettre à disposition de Mademoiselle Christiane HUVIG, à compter du 24 mai 2004, un terrain communal sur le ban de Metz Queuleu, cadastré section PL – numéro 100, moyennant un droit de reconnaissance annuel symbolique de 15 euros, à titre précaire et révocable à tout moment, pour une durée indéterminée ne pouvant excéder 12 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction,

- de mettre à disposition de Monsieur Jean-Pierre MULLER, à compter du 27 mai 2004, un terrain communal sur le ban de Metz Queuleu, cadastré section PK – numéro 93, moyennant un droit de reconnaissance annuel symbolique de 15 euros, à titre précaire et révocable à tout

moment, pour une durée indéterminée ne pouvant excéder 12 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction,

- de mettre à disposition de Monsieur Jean-Louis STEMART, à compter du 1er janvier 2004, un terrain communal sur le ban de Metz Magny, cadastrés section MZ – numéro 46, moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à la valeur de deux quintaux et demi de blé à l'hectare, variant en fonction de l'indice du fermage, à titre précaire et révocable à tout moment, pour une durée indéterminée ne pouvant excéder 12 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction,

**5ème cas**

**Communication d'actes administratifs pris par Madame STEMART, Adjoint au Maire**

Communication d'actes administratifs pris par Madame Anne STEMART, Adjoint au Maire, sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 1er juillet 2002 :

- Convention relative aux conditions d'ouverture au public des Jardins du Grand Séminaire,
- Mise à disposition d'un emplacement par la SNCF pour l'aménagement d'un Tapis Floral place Général de Gaulle.

**M. le Maire** – Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Elles sont vues.

Dont acte.

-----

**POINT 17 – Questions orales.**

**M. le Maire** – Il y a une seule question, c'est celle du Docteur MASIUS, qui ne l'a pas posée la dernière fois en raison de son absence.

**Question Orale n° 1, posée par Monsieur MASIUS, Conseiller Municipal, concernant le devenir du Centre Commercial de Bellecroix.**

**M. MASIUS** – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je regrette infiniment de n'avoir pas pu être avec vous à la précédente réunion.

Cette question rejoint le point relatif à la rampe d'accès à Bellecroix, un petit peu.

Monsieur le Maire, le Centre Commercial de Bellecroix, qui aurait dû devenir le cœur véritable de ce quartier, est en réalité à l'abandon depuis très longtemps, livré aux taggeurs, et aux dépôts d'ordures. La quasi-totalité des cellules est inutilisée. Le problème de la sécurité n'est certes pas étranger à cette situation mais ce n'est sans doute pas le seul facteur en cause.

La Ville de Metz a-t-elle l'intention de réhabiliter, ou d'aider à la réhabilitation un jour de ce centre commercial ?

De s'y impliquer fortement ?

Y a-t-il une volonté politique de le faire ?

Y a-t-il une échéance ?

Merci.

Il y a urgence.

**M. le Maire** – Bien.

L'évolution de cet équipement a suscité depuis toujours l'inquiétude de la Ville qui a exploré plusieurs axes d'interventions, considérant qu'il joue un rôle économique et social non négligeable dans la vie du quartier de Bellecroix.

La Ville a commandé des études et des diagnostics qui se sont avérés peu concluants.

Les copropriétaires ont engagé au cours des exercices 2000-2001 des travaux de rénovation du bâtiment : mise en sécurité et aspect extérieur : escalier, dallage. En 2001, la sécurisation de cet espace a été subventionnée par la Ville de Metz dans le cadre du Contrat de Ville.

La Ville n'a pas d'autres possibilités que celles qu'elle a mises en œuvre, et en tout état de cause, elle n'est pas en mesure de réhabiliter cet équipement dans la mesure où il s'agit d'une copropriété privée.

Par ailleurs, il n'est pas envisageable ni souhaitable que la Ville acquiert des lots de copropriétés de ce bâtiment ; de toute façon, la quasi-totalité des cellules est à ce jour occupée par des commerces et des associations.

En effet, cette acquisition ne garantirait absolument pas que les travaux de réhabilitation soient engagés puisque cette opération serait conditionnée par l'accord d'une majorité des propriétaires, donc à leur solvabilité sur laquelle il y a tout lieu d'avoir des inquiétudes.

En outre, la Ville serait de fait le copropriétaire le plus solvable, et risquerait donc de voir l'ensemble des frais lui incomber.

Eh bien, je vous dis bonsoir, et la séance est levée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 27'.

**Le Président :**

**signé Jean-Marie RAUSCH**

# **ANNEXES AUX POINTS**

-----

**1 - 7 - 10 - 14 -**

-----

# Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

PS1



## **Evaluation des transferts de charges**

**Rapport définitif de la Commission Locale  
adopté dans sa séance du 6 décembre 2004**

# Sommaire

---

- Introduction page 3
- ❶ Evaluation des transferts de charges des 2 nouvelles communes adhérentes pour les compétences exercées par la CA2M au 1er janvier 2003 page 6
- Incendie-secours
  - Fourrière animale
  - Eaux pluviales – entretien
  - Eaux pluviales – maintenance
  - Eaux pluviales – investissements
  - Collecte et traitement des déchets ménagers
- ❷ Evaluation des transferts de charges des 37 communes membres pour la compétence Equipements culturels d'intérêt communautaire, transférée à la CA2M au 1er janvier 2004 page 15
- ❸ Calcul des attributions de compensation définitives pour 2004 page 23

# Introduction

---

- La commission locale a pour rôle de procéder d'une part à l'évaluation des transferts de charges consécutifs aux transferts de compétences et, d'autre part, au calcul des attributions de compensation des communes
- En application de l'article 1609 *nonies* C du code général des impôts, la CA2M a notifié à chaque commune membre, au mois de février 2004, une attribution de compensation prévisionnelle comportant une évaluation provisoire des transferts de charges
- L'évaluation des transferts de charges doit être effectuée lors de chaque transfert de charges
  - ⇒ La commission locale rend ses conclusions dans un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres, dans un délai de 3 mois à compter de sa notification et sous conditions de majorité qualifiée
  - ⇒ L'attribution de compensation éventuellement modifiée peut être régularisée dans le cadre des douzièmes de fin d'exercice

## Introduction (2)

---

- La commission locale a le choix entre deux méthodes pour évaluer le coût des charges de fonctionnement transférées, non liées à un équipement :
  - ① retenir le coût réel des dépenses transférées dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences
  - ② retenir le coût réel des dépenses transférées dans les comptes administratifs communaux précédant le transfert de compétences
  
- Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les dépenses transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que besoin, son coût de renouvellement. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.
  
- Le coût ainsi déterminé est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges

## Introduction (3)

---

- La commission locale doit se prononcer sur plusieurs points :
- ① L'évaluation des charges transférées par les 2 nouvelles communes adhérentes dans les domaines de compétences exercés par la CA2M au 1er janvier 2003 :
  - Incendie-secours
  - Fourrière animale
  - Entretien en matière d'eaux pluviales
  - Maintenance en matière d'eaux pluviales
  - Investissements en matière d'eaux pluviales
  - Collecte et traitement des déchets ménagers
- ② L'évaluation des charges transférées par les 37 communes dans les nouveaux domaines de compétences exercées par la CA2M au 1er janvier 2004 :
  - Equipements culturels d'intérêt communautaire
- ③ Le calcul des attributions de compensation définitives au titre de l'année 2004

---

**1°**

**Evaluation des transferts de charges des 2 nouvelles communes  
adhérentes pour les compétences exercées par la CA2M au 1er janvier  
2003**

# **Charges transférées par les 2 nouvelles communes pour les compétences exercées par la CA2M au 1er janvier 2003**

---

- Il est décidé d'appliquer aux 2 nouvelles communes adhérentes (Laquenexy et Saint-Privat-la-Montagne) les méthodes d'évaluation validées par la commission locale lors des réunions du 5 décembre 2002 et du 16 décembre 2003.

## **① Incendie-secours**

- Les transferts de charges sont constitués par le contingent appelé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Moselle au titre de 2003 auprès des communes

## **② Fourrière animale**

- Les transferts de charges sont constitués par la moyenne des charges d'exploitation des fourrières animales (contributions versées à la SPA ou à des syndicats intercommunaux) constatés dans les comptes administratifs des communes de 2001, 2002 et 2003

# Charges transférées par les 2 nouvelles communes pour les compétences exercées par la CA2M au 1er janvier 2003

## ③ Eaux pluviales - entretien

■ Les charges transférées en matière d'entretien des réseaux d'eaux pluviales comprennent :

- Le montant de la contribution appelée en 2003 par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Orne - Aval (SIAOA) : cas de la commune de Saint-Privat-la-Montagne
- La moyenne des charges d'entretien (frais de personnel, prestations de services, etc.) constatées dans les comptes administratifs 2001, 2002 et 2003 : cas de la commune de Laquenexy

# **Charges transférées par les 2 nouvelles communes pour les compétences exercées par la CA2M au 1er janvier 2003**

## **④ Eaux pluviales – maintenance**

- La maintenance des réseaux d'eaux pluviales concerne des petites réparations des ouvrages et réseaux d'eaux pluviales (remplacement et mise à niveau des regards et avaloirs, réparations mineures des canalisations, etc.)
- Sur la base des conclusions rendues par la Commission en 2003, il est décidé de déterminer la participation des deux nouvelles communes forfaitairement au prorata du nombre d'habitants par rapport à l'ensemble des 35 autres communes de la CA2M.
- La participation aux travaux de maintenance des réseaux d'eaux pluviales s'établit par conséquent à 1 132 € pour Laquenexy et 1 652 € pour Saint-Privat-la-Montagne.

# **Charges transférées par les 2 nouvelles communes pour les compétences exercées par la CA2M au 1er janvier 2003**

## **⑥ Eaux pluviales – investissements**

- L'investissement concerne le financement des travaux de construction, d'amélioration et de renouvellement des réseaux et ouvrages d'évacuation des eaux pluviales
- Il est décidé de fixer la participation aux investissements eaux pluviales sur la base du coût moyen par habitant au sein de la strate de population correspondante. Toutefois, la participation de Laquenexy dépassant la moyenne des communes de même classe de population, elle subit un écrêtement, conformément aux dispositions arrêtées par la Commission locale dans sa séance du 16 décembre 2003.
- Le montant de la charge à déduire des attributions de compensation s'élève à 4 848 € pour Laquenexy et 11 564 € pour Saint-Privat-la-Montagne.

## **Charges transférées par les 2 nouvelles communes pour les compétences exercées par la CA2M au 1er janvier 2003**

### **⑥ Collecte et traitement des déchets ménagers**

- En 2004, la CA2M a voté, pour ces communes, un produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères permettant de couvrir le coût du service.
- Dans ces conditions, et par analogie à la méthode pratiquée en 2003, il est décidé de ne retenir aucun transfert de charges pour les deux nouvelles communes.

## Charges transférées par les 2 nouvelles communes pour les compétences exercées par la CA2M au 1er janvier 2003

En €	Incendie-secours	Fourrière animale	Entretien eaux pluviales	Maintenance eaux pluviales	Investissements eaux pluviales	Total charges nettes transférées
Laquenexy	8 575	444	712	1 132	4 848	<b>15 712</b>
Saint-Privat-La-Montagne	19 633	533	3 521	1 652	11 564	<b>36 902</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 208</b>	<b>977</b>	<b>4 233</b>	<b>2 784</b>	<b>16 412</b>	<b>52 614</b>

## **Reconstitution de l'attribution de compensation 2003 des 2 nouvelles communes adhérentes**

---

- En application de l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts, l'attribution de compensation 2003 reconstituée pour les 2 nouvelles communes adhérentes est égale :
  - ① au produit de taxe professionnelle, y compris la compensation au titre de la suppression progressive de la part salariale et la réduction progressive de la fraction des recettes, perçu par la commune en 2003
  - ② minoré du montant net des charges transférées
  
- Dans sa séance du 5 décembre 2002, la commission locale a décidé d'intégrer les rôles supplémentaires de taxe professionnelle dans le calcul de l'attribution de compensation définitive des communes.
  
- La commune de Saint-Privat-la-Montagne a perçu 2 673 € au titre des rôles supplémentaires de la taxe professionnelle pour l'exercice 2003 (source : Trésorerie Générale de la Région Lorraine et de la Moselle). Pour sa part, Laquenexy n'a rien perçu pour 2003.

## Reconstitution de l'attribution de compensation 2003 des 2 nouvelles communes adhérentes

En €	Produit de TP perçu par la Commune (fiche DGF 2004)	Rôles supplémentaires de TP perçu par la commune	Compensation de TP (suppression part salaires – réduction fraction recettes)	Charges nettes transférées à la CA2M	Attribution de compensation théorique à recevoir 2003	Attribution de compensation théorique à reverser 2003
Laquenexy	9 373	0	5 348	- 15 712	0	991
Saint-Privat- la-Montagne	106 697	2 673	42 071	- 36 902	114 539	0
TOTAL	116 070	2 673	47 419	- 52 614	114 539	991

---

2°

**Evaluation des transferts de charges des 37 communes membres  
pour les compétences transférées à la CA2M au 1er janvier 2004**

# Calcul de l'attribution de compensation 2004

## Rappel des dispositions fixées par la loi

---

- En application de l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts, l'attribution de compensation 2004 est égale :
  - ① au produit de taxe professionnelle, y compris la compensation au titre de la suppression progressive de la part salariale et la réduction progressive de la fraction des recettes, perçu par la commune en 2003
  - ② majoré d'une fraction de la contribution versée par la commune au titre de la loi SRU (20 % de logements sociaux) en 2003, calculée en fonction de la part du potentiel fiscal de la taxe professionnelle dans le potentiel fiscal de la commune. Il est à noter que la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a prévu que cette majoration doit être recalculée lors de chaque nouveau transfert de charges (cas des communes de Longeville-lès-Metz, Marly, Moulins-lès-Metz).
  - ③ minoré du montant net des charges transférées

## Calcul de la majoration au titre de la contribution loi SRU

En €	Contribution loi SRU en 2004	Potentiel fiscal TP (Fiche DGF 2003)	Potentiel fiscal 4 taxes (Fiche DGF 2003)	Potentiel fiscal TP / Potentiel fiscal 4 taxes	Majoration 2004	Majoration 2002	Ecart à impacter sur l'attribution de compensation 2004
Longeville-lès-Metz	30 185	1 247 701	2 567 942	48,59 %	14 666	9 379	+ 5 287
Marly	37 198	1 908 858	5 302 401	36,00 %	13 391	11 902	+ 1 489
Moulins-lès-Metz	9 877	2 559 022	4 305 397	59,44 %	5 870	3 444	+ 2 426

## Equipements culturels d'intérêt communautaire (1/4)

- L'unique compétence transférée en 2004 concerne les équipements culturels d'intérêt communautaire. Seule l'attribution de compensation de la Ville de Metz est impactée par ce transfert.
  
- Le transfert de charges concerne les équipements suivants :
  - L'Opéra-Théâtre de Metz
  - Le Conservatoire National de Région de Metz
  - Les Musées de Metz
  - L'Ecole Supérieure d'Art de Metz
  
- ↳ Charges de fonctionnement
  
- Il est décidé d'évaluer les charges transférées sur la base du compte administratif 2003.

## Equipements culturels d'intérêt communautaire (2/4)

■ Elles s'élèvent à 13 628 018 € et englobent :

□ Les dépenses de fonctionnement propres aux équipements :

⇒ Opéra-Théâtre : 2 505 172 €

⇒ CNR : 350 384 €

⇒ Musées : 164 111 €

⇒ ESA : 147 521 €

□ Les dépenses de personnel des équipements :

⇒ Opéra-Théâtre : 2 791 203 €

⇒ Conservatoire National de Région : 4 041 343 €

⇒ Musées : 1 454 493 €

⇒ Ecole Supérieure d'Art : 1 339 747 €

⇒ Ont été également valorisés des frais de mission et formation, la valorisation des postes de personnels transversaux (DGA, finances, DRH, services techniques), ainsi que d'autres frais divers de personnel.

## Equipements culturels d'intérêt communautaire (3/4)

- La valorisation des prestations effectuées par d'autres services de la Ville de Metz au profit des équipements culturels (courrier, fluides, assurances, informatique, téléphone, entretien, médecine du travail, maintenance, fournitures techniques, imprimerie, etc.) : 569 873 €

### ↳ Dépenses d'investissement

- Conformément à la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, le coût des dépenses liées à des équipements concernant les dépenses transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre notamment le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou son coût de renouvellement.
- Dans ce cadre, il a été procédé à la valorisation patrimoniale des bâtiments culturels qui s'établit à 18 850 476 €, soit :
  - ⇒ Opéra-Théâtre : 5 002 497 €
  - ⇒ Conservatoire National de Région : 5 236 314 €
  - ⇒ Musées : 7 347 025 €
  - ⇒ Ecole Supérieure d'Art : 1 264 640 €

## Equipements culturels d'intérêt communautaire (4/4)

- Compte tenu de la valeur historique de ces bâtiments, il est convenu de retenir une période d'amortissement de 100 ans.
- Par ailleurs, il convient également d'intégrer dans le calcul du coût annualisé, pour un total de 2 074 232 €, les divers équipements et mobiliers, amortis pour leur part sur une durée moyenne de 20 ans.
- Les charges à transférer représentent ainsi une somme 292 216 €, arrondie à 300 000 €, qui doit permettre d'assurer l'entretien des différents bâtiments culturels d'intérêt communautaire (travaux de remise en état des équipements, rénovation des œuvres d'art des Musées, etc).

### ↳ Recettes

- Les ressources inhérentes aux 4 équipements (droits d'entrée et de scolarité, subventions, recettes diverses) sont évaluées à 2 017 326 €. Elles doivent être déduites du montant des charges transférées.

# Synthèse des charges relatives aux compétences transférées à la CA2M au 1er janvier 2004

En €	Equipements culturels - Fonctionnement	Equipements culturels - Investissement	Equipements culturels - Recettes	Total Transfert de charges
METZ	13 628 018	300 000	- 2 017 326	<b>11 910 692</b>

---

3°

**Calcul des attributions de compensation définitives des communes  
au titre de 2004**

# Calcul des attributions de compensation définitives au titre de 2004

---

- L'attribution de compensation définitive de chaque commune en 2004 est égale :
  - au montant de l'attribution de compensation définitive notifiée en 2003  
(pour les 2 nouvelles communes adhérentes, il s'agit d'une attribution de compensation 2003 reconstituée)
  - corrigé de la majoration au titre de la contribution loi SRU (pour les communes concernées)
  - minoré du montant des charges transférées à la CA2M en 2004

# Calcul des attributions de compensation définitives au titre de 2004

En €	Attribution de compensation définitive	Charges nettes transférées à la CA2M	Majoration au titre de la contribution SRU	Attribution de compensation à recevoir	Attribution de compensation à reverser
	2003	2004	2004	2004	2004
1	AMANVILLERS	44 117	0	0	44 117
2	ARS-LAQUENEXY	-6 884	0	0	-6 884
3	AUGNY	396 989	0	0	396 989
4	BAN SAINT-MARTIN	-31 236	0	0	-31 236
5	CHATEL ST GERMAIN	127 922	0	0	127 922
6	CHIEULLES	-6 429	0	0	-6 429
7	COIN-LES-CUVRY	37 680	0	0	37 680
8	COIN-SUR-SEILLE	-1 849	0	0	-1 849
9	CUVRY	3 881	0	0	3 881
10	GRAVELOTTE	455	0	0	455
11	JUSSY	-10 305	0	0	-10 305
12	LAQUENEXY (*)	-991	0	0	-991
13	LESSY	-7 177	0	0	-7 177
14	LONGEVILLE-LES-METZ	175 289	0	5 287	180 576
15	LORRY-LES-METZ	29 124	0	0	29 124
16	MARLY	712 243	0	1 489	713 732
17	LA MAXE	335 431	0	0	335 431
18	METZ	41 645 523	-11 910 692	0	29 734 831
19	MEY	560	0	0	560
20	MONTIGNY-LES-METZ	1 415 235	0	0	1 415 235
21	MOULINS-LES-METZ	1 071 981	0	2 426	1 074 407
22	NOISSEVILLE	113 356	0	0	113 356
23	NOUILLY	-3 868	0	0	-3 868
24	PLAPPEVILLE	-5 646	0	0	-5 646
25	POUILLY	-10 834	0	0	-10 834
26	POURNOY LA CHETIVE	-8 358	0	0	-8 358
27	ROZERIEULLES	15 907	0	0	15 907
28	SAINT-JULIEN-LES-METZ	540 623	0	0	540 623
29	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE (*)	114 539	0	0	114 539
30	SAINTE-RUFFINE	10 065	0	0	10 065
31	SAULNY	107 944	0	0	107 944
32	SCY-CHAZELLES	191 116	0	0	191 116
33	VANTOUX	-13 183	0	0	-13 183
34	VANY	16 897	0	0	16 897
35	VAUX	20 299	0	0	20 299
36	VERNEVILLE	-5 011	0	0	-5 011
37	WOIPPY	5 103 342	0	0	5 103 342
<b>Total</b>	<b>52 118 747</b>	<b>-11 910 692</b>	<b>9 202</b>	<b>40 329 028</b>	<b>-111 771</b>

(\*) Pour les communes adhérentes au 1er janvier 2004, il s'agit d'une attribution de compensation 2003 reconstituée

# Notification de l'attribution de compensation définitive au titre de 2004

NOTIFIÉE 2004			DEFINITIVE 2004		
En €	Attribution de compensation à recevoir	Attribution de compensation à reverser	Attribution de compensation à recevoir	Attribution de compensation à reverser	
1	AMANVILLERS	44 117	0	44 117	0
2	ARS-LAQUENEXY	0	6 884	0	6 884
3	AUGNY	396 989	0	396 989	0
4	BAN SAINT-MARTIN	0	31 236	0	31 236
5	CHATEL ST GERMAIN	127 922	0	127 922	0
6	CHIEULLES	0	6 429	0	6 429
7	COIN-LES-CUVRY	37 680	0	37 680	0
8	COIN-SUR-SEILLE	0	1 849	0	1 849
9	CUVRY	3 881	0	3 881	0
10	GRAVELOTTE	455	0	455	0
11	JUSSY	0	10 305	0	10 305
12	LAQUENEXY	0	1 047	0	991
13	LESSY	0	7 177	0	7 177
14	LONGEVILLE-LES-METZ	175 289	0	180 576	0
15	LORRY-LES-METZ	29 124	0	29 124	0
16	MARLY	712 243	0	713 732	0
17	LA MAXE	335 431	0	335 431	0
18	METZ	30 671 730	0	29 734 831	0
19	MEY	560	0	560	0
20	MONTIGNY-LES-METZ	1 415 235	0	1 415 235	0
21	MOULINS-LES-METZ	1 071 981	0	1 074 407	0
22	NOISSEVILLE	113 356	0	113 356	0
23	NOUILLY	0	3 868	0	3 868
24	PLAPPEVILLE	0	5 646	0	5 646
25	POUILLY	0	10 834	0	10 834
26	POURNOY LA CHETIVE	0	8 358	0	8 358
27	ROZERIEULLES	15 907	0	15 907	0
28	SAINT-JULIEN-LES-METZ	540 623	0	540 623	0
29	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	111 042	0	114 539	0
30	SAINTE-RUFFINE	10 065	0	10 065	0
31	SALUNY	107 944	0	107 944	0
32	SCY-CHAZELLES	191 116	0	191 116	0
33	VANTOUX	0	13 183	0	13 183
34	VANY	16 897	0	16 897	0
35	VAUX	20 299	0	20 299	0
36	VERNEVILLE	0	5 011	0	5 011
37	WOIPPY	5 103 342	0	5 103 342	0
	<b>Total</b>	<b>41 253 228</b>	<b>111 827</b>	<b>40 329 028</b>	<b>111 771</b>

Rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges dans sa séance du 6 décembre 2004

Le Président de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges

  
Jean-Marie RAUSCH  
Président de la CA2M  
Maire de Metz

Le Président

ARRIVÉ LE  
17 DEC. 2004  
Président

**MAIRIE DE METZ**  
27 DEC. 2004  
FINANCES Secrétariat  
Suivi par :

Metz, le 17 décembre 2004

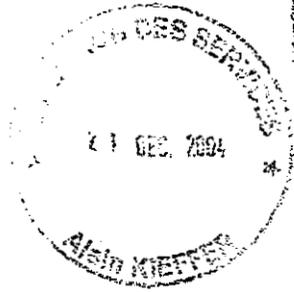
Monsieur Jean-Marie RAUSCH ~~MAIR~~  
Maire de Metz  
HOTEL DE VILLE

BP 71025

57036 METZ CEDEX 01

**COPIE**

**MAIRIE DE METZ**  
20 DEC. 2004  
DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES



pc JBR → CM Janvier  
(27/12)

*Nr le DGS*  
*7/12*  
*EP*  
*ALL*  
*(Pr de JM Rausch)*  
*14/12/04*  
*CM Janvier*

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, adopté dans sa séance du 6 décembre 2004.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, je vous saurais gré de bien vouloir soumettre ce rapport à l'approbation de votre Conseil Municipal et nous transmettre un exemplaire de la délibération prise en conséquence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Marie RAUSCH  
Maire de Metz

**Construction du mur anti bruit sur la RN 431  
Grange aux Bois**



PA 7

**Merlon de protection acoustique  
réalisé par la Ville de Metz**

**Mur anti bruit à construire**

Pt 10

<b>INTRANET DES ECOLES DE LA VILLE DE METZ - MARCHES DE DEFINITION</b>							
<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
	sans objet	NEXTIRAONE	3, rue Edouard Belin - Technopole 2000 - 57070 METZ	10.000 €	6 mois	AOO	22 décembre 2004
	sans objet	BH CONSULTING	42, Avenue Foch - 54000 NANCY	10.000 €	6 mois	AOO	22 décembre 2004
	sans objet	France TELECOM	150, Avenue André Malraux - 57037 METZ CEDEX	10.000 €	6 mois	AOO	22 décembre 2004
<b>ACQUISITION DE FOURNITURES DE BOIS, MATERIELS ET OUTILLAGE COURANTS</b>							
<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
1	Chauffage	CEDEO	34-36 Route de Thionville - 57140 WOIPPY	min 5.000 €, max 13.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
2	Plomberie	CEDEO	34-36 Route de Thionville - 57140 WOIPPY	min 38.500 €, max 95.250 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
3	Arrosage	EST ARRO	2, A rue de l'Energie - ZI - B.P. 170 - 67726 HOERDT CEDEX	min 17.000 €, max 43.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
4	Consommables chauffage	CEDEO	34-36 Route de Thionville - 57140 WOIPPY	min 2.000 €, max 5.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
5	Coupures, protection (electricité)	S.R.P.N.E	110, Avenue de Flandre - 59209 WASQUETHAL	min 64.000 €, max 159.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
6	Lampes (electricité)	CGNion	22, rue des Loges - 57000 METZ	min 61.000 €, max 153.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
7	Câbles (electricité)	B.T.C-EM	11, rue des Serruriers BP 15100 - 57073 METZ CEDEX 03	min 16.000 €, max 41.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004

ANNEXE AU POINT RELATIF A L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2005

8	Raccordement (electricité)	B.T.C-EM	11, rue des Serruriers BP 15100 - 57073 METZ CEDEX 03	min 29.000 €, max 71.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
9	Composants (electricité)	INNOVE ELECTRONIQUE	24 Avenue de Nancy - 57000 METZ	min 5.000 €, max 13.500 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
10	Régulation - Télégestion (energie)	MEQUISA	ZI des 2 Fontaines - 39, rue de l'Abbaye Saint Eloy - 57070 METZ	min 27.000 €, max 68.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
11	Régulation (energie)	SOFREL		min 16.000 €, max 40.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
12	Chauffage (energie)	MEQUISA	ZI des 2 Fontaines - 39, rue de l'Abbaye Saint Eloy - 57070 METZ	min 8.000 €, max 20.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
13	Ventilation (energie)	CLIMATEC	3 rue Arnable Tastu - 57000 METZ	min 13.000 €, max 31.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
14	Pompes (energie)	DSC	2 Avenue des Charmes - BP 32 - 60104 CREÜIL CEDEX	min 16.000 €, max 41.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
15	Panneaux (bois)	DUBOIS MATERIAUX	Route de Metz - BP 61 - 57130 JOUY AUX ARCHES	min 7.200 €, max 28.800 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
16	Massif (bois)	DUBOIS MATERIAUX	Route de Metz - BP 61 - 57130 JOUY AUX ARCHES	min 800 €, max 3.200 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
17	Sciage (bois)	DUBOIS MATERIAUX	Route de Metz - BP 61 - 57130 JOUY AUX ARCHES	min 4.000 €, max 16.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
18	Baguettes (bois)	DUBOIS MATERIAUX	Route de Metz - BP 61 - 57130 JOUY AUX ARCHES	min 1.000 €, max 4.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
19	Portes (bois)	DUBOIS MATERIAUX	Route de Metz - BP 61 - 57130 JOUY AUX ARCHES	min 2.000 €, max 8.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
20	Aciers, métaux (quicaillerie)	GUERMONT WEBER	ZI des 2 Fontaines - 4, rue Teilhard de Chardin - 57063 METZ CEDEX 02	min 8.500 €, max 22.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
21	Petite quincaillerie (quicaillerie)	GUERMONT WEBER	ZI des 2 Fontaines - 4, rue Teilhard de Chardin - 57063 METZ CEDEX 02	min 30.000 €, max 70.500 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004

23	Peinture, brosseur (peinture)	SOPALOR	BP 46 - 54420 SAULXURES LES NANCY	min 27.000 €, max 67.500 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004
24	Revêtements de sol (peinture)	LA MAISON DU SOL	5, rue Languenet - 57140 WOIPPY	min 7.500 €, max 20.000 €	une année renouvelable deux fois	AOO	22 décembre 2004

**REHABILITATION DE LA PLACE SAINT-MARTIN**

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
1	Voirie et réseaux divers	TRABET Lorraine	ZAC du Nouveau Monde - Voie Romaine - 57130 HAGONDANGE	408.233,07 €	30 semaines	AOO	5 janvier 2005
2	Eclairage public	AMEC SPIE	116 Route de Thionville - Zone de Tilly - bât. 15 - 57140 WOIPPY	59.650,85 €	30 semaines	AOO	5 janvier 2005
3	Fourniture de dalles et bordures en granit rose	SILIX	Route de Marange - BP 50108 - 57280 MAIZIERES-LES-METZ	99.737,44 €	30 semaines	AOO	5 janvier 2005

**RENOVATION ET MISE EN SECURITE DU CENTRE CULTUREL DE METZ QUEULEU**

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
2	Gros œuvre	CARDOT	14, rue des Maronniers - 57070 VANY	26.491,71 €	4 mois	AOO	5 janvier 2005
3	Cloisons-plâtrerie - faux-plafonds	PLATEC	26, rue du Languedoc - 57070 METZ	22.177,90 €	4 mois	AOO	5 janvier 2005
4	Menuiserie bois	BONECHER	9, rue du Haut Pré - 57050 PLAPPEVILLE	65.589,84 €	4 mois	AOO	5 janvier 2005
5	Métallerie	WIEDEMANN JASALU	59, rue du Général Metzger - 57070 METZ	27.357,30 €	4 mois	AOO	5 janvier 2005
6	Revêtements de sols minces	QUALISOL	14, rue de la Ferme de Blory - 57955 MONTIGNY-LES-METZ	14.097,73 €	4 mois	AOO	5 janvier 2005

ANNEXE AU POINT RELATIF A L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2005

7	Peinture	JEAN SALMON	28, route de Thionville- 57140 WOIPPY	29.224,14 €	4 mois	AOO	5 janvier 2005
8	Chauffage Sanitaire	LORRY	BP 80223 - 57952 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX	19.925,18 €	4 mois	AOO	5 janvier 2005
9	Electricité	COME	82, rue Jean Burger - 57070 SAINT-JULIEN- LES-METZ	41.138,54 €	4 mois	AOO	5 janvier 2005

Metz, le 16 décembre 2004

Pl. 14



Le Directeur

à

Monsieur Jean-Marie RAUSCH  
Maire de METZ  
1, Place d'Armes  
57036 METZ CEDEX 1

direction  
départementale  
de l'Équipement  
Moselle



service  
Habitat et  
Construction

Objet : Cession de logements locatifs sociaux - SA d'HLM PRESENCE HABITAT  
Réf : SAH/FLS/Contrôle HLM  
Affaire suivie par Marie-Claire LOUIS - ☎ 03.87.34.34.14

Monsieur le Maire,

Par délibération du 18 décembre 2003, le Conseil d'Administration de la SA d'HLM PRESENCE HABITAT a décidé d'aliéner du patrimoine situé sur le territoire de la commune de METZ ; il s'agit de logements locatifs sociaux situés dans plusieurs programmes.

1. Patrimoine situé en copropriété

- 1 logement sis 105 - avenue André Malraux, de type F4 : celui-ci sera cédé au profit des locataires occupants à savoir M. et Mme DENGLER Christian, au prix de 85 000€ alors que l'estimation du Service des Domaines ci-jointe fait ressortir un prix à 57.600€;
- 1 logement isolé vacant sis 116 - route de Strasbourg, de type F4, qui sera proposé en priorité aux locataires de l'organisme d'HLM propriétaire, au prix de 85 000€. Il est à noter que l'évaluation des Services Fiscaux est en cours .

2. Immeuble situé 2 - rue Saint Eucaire (peu attractif) : 5 logements dont 3F1, 1F2, 1T4 . Il est à noter que l'évaluation des Services Fiscaux est en cours. Toutefois, vous trouverez en pièce jointe la liste des prix de mise en vente .

Conformément aux textes en vigueur et notamment l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Société Anonyme d'HLM PRESENCE HABITAT a saisi mes services par courrier en date du 13 décembre 2004; cet article prévoit la consultation de la commune d'implantation.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître, sous forme de délibération de votre Conseil Municipal, dans les meilleurs délais, votre avis quant à l'opportunité de ces mises en vente, sachant que mes services disposent d'un délai de deux mois pour l'instruction d'un tel dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur  
La Responsable de l'Unité  
Financement du Logement Social,

Dominique ESTIENNE